



COLLÈGE INTERNATIONAL

**ÉCOLE COMPLÉMENTAIRE
RAS-BEYROUTH**

GUIDE DE L'ÉLÈVE

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019



Nom de l'élève :

Classe et Section :

Numéro de Téléphone :-----

Table des Matières

LETRE AUX PARENTS	1
HYMNE DU CÈDRE	8
I. INTRODUCTION ET APERÇU GLOBAL.....	9
II. LES PROGRAMMES	11
1- ARABE	11
2- ARTS PLASTIQUES	16
3- THEATRE.....	17
4- COURS OPTIONNEL.....	18
5- ANGLAIS.....	19
6- FRANÇAIS.....	21
7- TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	30
8- LES COMPÉTENCES DE RECHERCHE AU CCC	31
9- MATHÉMATIQUES	32
10- ÉDUCATION MUSICALE	36
11- ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	37
12- SCIENCES	38
13- HISTOIRE - GÉOGRAPHIE.....	39
14- TECHNOLOGIE.....	43
III. COURS DE MISE A NIVEAU ET AP (ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE)	45
IV. LES RÈGLEMENTS	46
A. LES DROITS ET LES RESPONSABILITES DES ELEVES	46
B. LE PASSAGE EN CLASSE SUPERIEURE.....	46
1. <i>Les coefficients des matières et les conditions requises pour le passage.</i>	46
2. <i>Tableau d'honneur:</i>	49
3. <i>Règlement des examens de rattrapage</i>	49
4. <i>Probation académique:</i>	49
5. <i>Maintien / renvoi</i>	50
6. <i>Prix et récompenses d'excellence</i>	50
C. ADMISSION	51
D. LE PROFESSEUR CONSEILLER (OU PROFESSEUR PRINCIPAL) ET LA VIE SCOLAIRE	52
1. <i>Politique relative aux examens</i>	57
2. <i>"PERFORMANCE BASED LEARNING AND ASSESSMENT"</i>	58
3. <i>SPEC: méthode d'enseignement expérientielle et collaborative</i>	58
4. <i>APPRENDRE PAR LE BIAIS D'UN JEU DE ROLE</i>	58
F. DISCIPLINE	58
1. <i>OBJECTIFS</i>	58
2. <i>CONDUITE GÉNÉRALE</i>	59
3. <i>LES RÈGLES DE COMPORTEMENT RESPONSABLE ET CITOYEN</i>	59
4. <i>RÈGLEMENT RELATIF AUX TÉLÉPHONES PORTABLES</i>	63
5. <i>QUITTER LE CAMPUS OU S'ABSENTER DE COURS</i>	64
6. <i>RETARD</i>	64
7. <i>CONDUITE EN CLASSE</i>	64
8. <i>TRICHÉRIE ET PLAGIAT</i>	65
9. <i>CONDUITE DES ÉLÈVES PENDANT LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE</i>	66
10. <i>LES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES</i>	66
11. <i>PROBATION DISCIPLINAIRE</i>	67
G. TENUE VESTIMENTAIRE	67
H. RÈGLEMENT INTERNE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT	68

I.	REGLES A SUIVRE CONCERNANT LES DEVOIRS A FAIRE A LA MAISON	70
J.	LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET L'INTERNET	72
L.	LES COURS PARTICULIERS	75
M.	TRANSPORT PAR AUTOBUS SCOLAIRE / NORMES DE SECURITE	76
N.	L'ARABE LANGUE ETRANGERE.....	77
O.	AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE	78
P.	ABSENCES / MALADIES / RENDEZ-VOUS MEDICAUX.....	79
Q.	ENTREE / SORTIE / PORTAILS D'ACCES AU COLLEGE	79
R.	AFFAIRES OUBLIEES A LA MAISON.....	80
S.	LES CADEAUX.....	80
T.	SERVICE SANTE.....	80
U.	CARTE D'ETUDIANT	80
V.	MATERIEL SCOLAIRE.....	80
W.	OBJETS PERDUS ET TROUVES	81
X.	ARGENT ET BIJOUX PORTES A L'ECOLE	81
Y.	LA PARTICIPATION DES PARENTS	81
Z.	LES RENCONTRES AVEC LES PARENTS ET LES BULLETINS SCOLAIRES.....	81
AA.	EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE	82
BB.	FRAIS DE SCOLARITE	82
V.	SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES	83
1.	ACTIVITES PARASCOLAIRES	83
2.	LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS	83
3.	BOURSES SCOLAIRES.....	83
4.	CAFETERIA	83
5.	SERVICES MEDICAUX	83
6.	LE CCC OU 3C (CENTRE DE CONNAISSANCES ET DE CULTURE).....	84
7.	LES SEMINAIRES ORGANISES POUR LES PARENTS.....	85
8.	LE TRANSPORT	85
VI.	DROITS ET RESPONSABILITES DES ETUDIANTS, DES PARENTS ET DES SALARIES.....	86
	CODE D'HONNEUR DE L'ELEVE	86
	CODE DE CONDUITE DES PARENTS	87
	CODE DE CONDUITE DES SALARIES	88

GUIDING STATEMENTS

Vision

The vision of International College (IC) is to empower learners of today to be global citizen leaders of tomorrow.

Mission

The mission of International College is to empower learners to take initiative, think critically, and serve as role models in a global society. The curriculum aims for excellence at all levels and embraces the education of the whole person. Graduates of IC will have developed self-confidence, problem-solving and decision-making abilities as well as self-discipline, social and environmental responsibility, and an awareness of and respect for the connected nature of our global community.

Objectives

The objective of International College is to provide a safe and secure environment where learners develop personal qualities and skills leading to international mindedness, intellectual curiosity, adaptability, effective communication, creative expression, compassion, community building, responsible citizenship, and an appreciation for cultural diversity. IC aims to guide our learners to develop these abilities and attitudes:

Academically

Through developing individual potential and a commitment to life-long learning as a result of a balanced and rigorous program in three languages that strives for excellence in the Lebanese Baccalaureate, the French Baccalaureate, the International Baccalaureate, and the College Preparatory Program.

Technologically

Through an innovative learner-driven technology program that promotes STEAM (Sciences, Technology, Engineering, the Arts and Mathematics), media literacy, and responsible digital citizenship, and prepares learners for a competitive digital world.

Ethically

Through the promotion of the values of social responsibility, sustainability, integrity, community service and respect for both individual differences and the environment

Socially

Through intra-and extra-curricular activities that develop civic and global awareness, leadership, team spirit, and a commitment to respect, empathy, justice, and social inclusion.

Aesthetically

Through a diverse arts program that promotes creativity and celebrates cultural diversity.

Physically

Through physical education and athletics programs that promote sportsmanship, teamwork, and healthy living.

Global Citizenship

IC's definition of Global Citizenship incorporates the principles of IC's Guiding Statements and the IB Learner Profile.

Globally-minded people see themselves as connected to an intercultural global community and demonstrate the attitudes as well as the actions of an internationally-minded person.

A globally minded person:

Embraces diversity and demonstrates tolerance, respect, understanding, empathy and consideration towards those from different cultures, races, religions, physical and mental abilities, ideologies, and backgrounds;

Is willing to learn from different cultures and take action to facilitate cooperation at all levels;

Treats others equally and is willing to work cooperatively with peoples of diverse cultures, belief systems and ideologies;

Is broad-minded and considers, with fairness and sensitivity, all points of view;

Seeks to understand current events and issues and their impact upon societies worldwide.

June 2018

International College

Vision

La vision de l'International College (IC) est de permettre aux apprenants d'aujourd'hui de devenir des leaders et des citoyens du monde de demain.

Mission

La mission de l'International College est de permettre aux apprenants de prendre des initiatives, de réfléchir de manière critique et de servir de modèles dans une société mondiale. Le programme vise l'excellence à tous les niveaux et inclut l'éducation de toute la personne. Les diplômés de l'IC auront développé des capacités de confiance en soi, de résolution de problèmes et de prise de décision, ainsi que l'autodiscipline, la responsabilité sociale et environnementale, la conscience et le respect de la nature connectée de notre communauté mondiale.

Objectifs

L'objectif de l'International College est de garantir un environnement sûr et sécurisé où les apprenants développent des qualités personnelles et des compétences menant à l'esprit universel, la curiosité intellectuelle, l'adaptabilité, la communication efficace, l'expression créative, la compassion, la construction d'une communauté, la citoyenneté responsable et la diversité culturelle.

L'IC vise à aider nos apprenants à développer ces capacités et ces attitudes

Académiquement

En développant les capacités de chacun et en incitant chacun à apprendre tout au long de la vie grâce à un programme équilibré et rigoureux en trois langues qui vise l'excellence au baccalauréat libanais, au baccalauréat français, au baccalauréat international et au programme préparatoire au collège (CPP).

Technologiquement

Grâce à un programme technologique novateur centré sur les apprenants qui a pour objectif de promouvoir l'approche STEAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques), l'éducation aux médias et la citoyenneté numérique responsable, et prépare les apprenants à un monde numérique compétitif.

Ethiquement

Par la promotion des valeurs de responsabilité sociale, de développement durable, d'intégrité, de service social et communautaire et de respect des différences individuelles et de l'environnement.

Socialement

Avec des programmes d'activités scolaires et périscolaires développant la conscience civique et universelle, le leadership, l'esprit d'équipe et un engagement envers le respect, l'empathie, la justice et l'inclusion sociale.

Esthétiquement

Grâce à un programme artistique diversifié qui favorise la créativité et célèbre la diversité culturelle.

Physiquement

Grâce à des programmes d'éducation physique et d'athlétisme qui valorisent l'esprit sportif, l'esprit d'équipe et un mode de vie sain.

Citoyenneté mondiale

La définition de l'IC de la citoyenneté mondiale intègre les principes des Missions de l'IC et le Profil de l'apprenant du Baccalauréat Internationale. Les personnes à l'esprit universel se sentent reliées à une communauté internationale interculturelle. Ces personnes agissent comme des individus à la conscience internationale.

Une personne dotée d'un esprit universel:

Embrasse la diversité et fait preuve de tolérance, de respect, de compréhension, d'empathie et de considération envers les personnes de différentes cultures, races, religions, capacités physiques et mentales, idéologies et origines;

Apprend volontiers de différentes cultures et agit pour faciliter la coopération à tous les niveaux;

Traite autrui avec équité et manifeste la volonté de travailler en coopération avec des peuples de cultures, de systèmes de croyances et d'idéologies divers;

Fait preuve d'ouverture d'esprit et prend en compte, avec justice et sensibilité, tous les points de vue;

Cherche à comprendre les événements et les problèmes actuels ainsi que leur impact sur les sociétés du monde entier.

Juin 2018

الانترناشونال كولدج

الرؤيا

تسعى مدرسة الانترناشونال كولدج (الأي سي) إلى تمكين متعلمي اليوم ليكونوا مواطنين قياديين في المجتمع العالمي مستقبلاً.

الرسالة

تطمح مدرسة الانترناشونال كولدج إلى تمكين متعلميها من الأخذ بزمام المبادرة والتّحليّ بتفكير نقديّ كي يصبحوا نماذج يُحتذى بها في مجتمع عالميّ. يهدف منهج المدرسة إلى التّفوق على جميع الأصعدة ويشجّع على بناء الشّخصيّة المتكاملة للمتعلّمين. يكتسب خريجو المدرسة الثّقة بأنفسهم ويطوّرون قدراتهم لحلّ المشاكل واتّخاذ القرارات، بالإضافة إلى الانضباط الدّاتيّ والمسؤوليّة تجاه المجتمع والبيئة، كما يكتسبون الوعي لفهم طبيعة الترابط المتشعب في مجتمعنا العالميّ واحترامها.

الأهداف

توفّر مدرسة الانترناشونال كولدج لمتعلميها بيئة آمنة ينمّون فيها السّمات والمهارات الشّخصيّة التي تكسبهم فكراً دولياً والتي تعزّز الفضول الفكريّ، وقابليّة التّكيف، والتّواصل الفعّال، والتّعبير الخلاق، والقدرة على التّعاطف مع الآخرين، وبناء المجتمع، والمواطنة المسؤولة، وتقدير التّنوع الحضاريّ. تهدف مدرسة الانترناشونال كولدج إلى إرشاد متعلميها نحو تطوير تلك القدرات والأساليب:

أكاديمياً

من خلال تحفيز القدرات الفرديّة والإلتزام بمفهوم التّعلّم المستمرّ وذلك نتيجة تبنيّ منهج متوازن ودقيق يدرّس باللّغات الثّلاث، ويسعى إلى التّفوق في البكالوريا اللّبنانية والبكالوريا الفرنسيّة والبكالوريا الدّوليّة والمنهج التّحضيريّ للجامعة.

تكنولوجياً

من خلال برنامج تكنولوجيّ تفاعليّ مبتكر، يشجّع العلوم والتّكنولوجيا والهندسة والفنون والرياضيات والثّقافة الإعلاميّة، بالإضافة إلى تنمية المواطنة الرّقميّة المسؤولة، وتخصّص الطّلاب لعالم رقميّ تنافسيّ.

أخلاقياً

من خلال تعزيز مبادئ المسؤوليّة الإجماعيّة، والتنمية المستدامة، والاستقامة، وخدمة المجتمع، واحترام الفروقات الفرديّة والحفاظ على البيئة.

إجتماعياً

من خلال ممارسة أنشطة المناهج الدّراسيّة والأنشطة الخارجيّة التي تُنمّي الوعي الوطنيّ والعالميّ وتُعزّز روح القيادة وروح الفريق الواحد وتلتزم العدل، والاحترام والتّعاطف مع الآخر، وتحتّ على الاندماج بالمجتمع.

جمالياً

من خلال برنامج متنوّع للفنون يُشجّع الإبداع ويحتفي بتنوّع الثّقافات.

جسدياً

من خلال برامج للتربية البدنية والرياضية تعزز الروح الرياضية والعمل الجماعي وتسعى إلى نمط حياة صحي.

المواطنة العالمية

يتضمن تعريف الإنترنتاشونال كولدج (الأي سي) للمواطنة العالمية، مبادئ المدرسة وإرشاداتها المتبعة، بالإضافة إلى ملف تعريف المتعلم في برنامج البكالوريا الدولية (أي بي). يرى المفكرون ذوو التوجه العالمي أنفسهم متصلين بمجتمع عالمي متعدد الثقافات ويظهرون مواقف وتصرفات أشخاص ذوي تفكير عالمي.

إنّ المفكر العالمي:

يقبل التنوع ويظهر التسامح والاحترام والتفاهم والتعاطف تجاه الآخر ويقدر من ينتمي إلى ثقافة أو عرق أو دين مختلف ومن يتمتع بقدرات بدنية وعقلية مختلفة ومن يتحدّر من مذهب آخر أو بيئة أخرى؛ هو مفكر مستعدّ للتعلّم من ثقافات مختلفة وحاضر لاتخاذ إجراءات لتسهيل التعاون على جميع المستويات؛

يعامل الآخرين بالتساوي ويرغب العمل والتعاون مع شعوب من ثقافات، أنظمة، معتقدات وأيديولوجيات مختلفة؛

هو مفكر واسع الأفق ويتقبل وجهات النظر كلّها بإنصاف وموضوعية؛

يسعى لفهم الأحداث والقضايا الحالية، ويجهد لفهم تأثيرها على المجتمعات في جميع أنحاء العالم.

حزيران ٢٠١٨

HYMNE DU CÈDRE



Stop! For the hours are flying,
Short are the college days,
Join in a song together
To our Alma Mater praise.
Sing of the love we bear her,
Song of the dear days passing
Sing to a future high-Hurrah!

Pure as the snows of the mountains,
Deep as the purple sea,
Clear as the crystal fountain,
Cedar-strong our love shall be,
Come true sons of the college,
Come, for the time's not long.
Rest from your search for knowledge,
Join in a loyal song-Hurrah!

CHORUS

Sing to our Alma Matter,
Queen of the East is she
First in the heart's devotion,
All our praise to thee, I.C.

I. Introduction et aperçu global

- **Les Programmes offerts :** L'école complémentaire du Collège International forme un cycle de 4 ans, couvrant les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} selon le nouveau curriculum national libanais (autrefois appelé 7^{ème} à la 10^{ème} année d'éducation de base ou 1st intermédiaire to 4th intermédiaire pour les sections anglaises...)

Elle offre 3 programmes différents:

- Le programme libanais qui prépare les élèves aux examens du brevet officiel libanais.
 - Le programme des classes préparatoires à l'université conçu sur le modèle du American High School Program (sans Brevet libanais) qui prépare les élèves à l'obtention du diplôme du High School ou du Baccalauréat International.
 - Et le programme français (sans Brevet libanais) qui prépare les élèves aux examens officiels du baccalauréat français.
- **Les Candidats:** Tous les élèves peuvent suivre le programme libanais. Tous les élèves libanais, désireux de poursuivre des études universitaires doivent obtenir le baccalauréat libanais à la fin de la classe de terminale (précédemment nommée 13^{ème} année ou 3^{ème} année secondaire).
 - ❖ Un élève ne peut pas se présenter au baccalauréat libanais s'il n'a pas obtenu le diplôme du brevet libanais à la fin de la classe de 3^{ème} (4th intermédiaire en section anglaise).
 - ❖ Les élèves libanais, qui ont vécu 3 ans ou plus à l'étranger ou qui possèdent une seconde nationalité ainsi que tous les élèves étrangers, peuvent suivre le Collège Preparatory Program ou le programme du baccalauréat français, dans lesquels la langue d'enseignement est respectivement l'anglais et le français. Tous ces élèves doivent obtenir une dispense du programme libanais du ministère libanais de l'éducation nationale ou une lettre signée de la famille indiquant leur intention avant la fin du mois de mars.
 - ❖ Les élèves qui désirent poursuivre leurs études dans un programme étranger (programme français, CPP ou autre) doivent présenter la dispense officielle de l'arabe délivrée par le Ministère libanais de l'Éducation à la fin du mois de juillet de la classe de 5^{ème} au plus tard. Ils suivront alors les cours d'arabe langue étrangère dont le règlement est présenté à la p. 55.
 - **Matières :** Tous ces programmes exigent l'enseignement des matières suivantes: anglais, français, arabe, mathématiques, sciences, histoire – géographie, enseignement moral et civique, éducation physique et sportive, arts plastiques, éducation musicale, la technologie de l'information, les techniques de recherche au CCC et le service social et citoyen. Pour se conformer au nouveau curriculum national libanais, des cours de technologie sont assurés en classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} (1st, 2nd et 3rd intermédiaire, en section anglaise).
 - **Les langues d'enseignement :**
 - * À l'école complémentaire, le programme libanais est composé de 2 sections : la section anglaise et la section française. En section anglaise, les maths, les sciences de même que, en 1st et 2nd l'histoire – géographie sont enseignés en anglais dans le bas complémentaire (c'est-à-dire les 2 1ères années) et le français est enseigné comme 3^{ème} langue ou langue étrangère.

Parallèlement, le français est la langue d'enseignement dans la section française et l'anglais est enseigné comme 3^{ème} langue. Le programme officiel libanais exige que l'histoire – géographie soient enseignés en arabe dans le haut complémentaire et qu'ils couvrent l'histoire et la géographie modernes du Liban en plus d'une sélection de thèmes sur l'histoire et sur la géographie de l'Europe et des pays arabes.

L'arabe classique est enseigné dans les 2 sections du programme libanais.

* Dans le "College Preparatory Program", toutes les disciplines sont enseignées en anglais et le français est enseigné comme une langue étrangère (FLE). Parallèlement, toutes les matières dans le Programme Français sont enseignées en français et l'anglais est enseigné comme une langue étrangère. Dans les 2 programmes l'arabe classique est enseigné comme une langue étrangère.

- **La semaine scolaire:**

Le programme est réparti sur 39 périodes (du lundi au vendredi) 20 d'entre elles sont de 50 minutes et 19 de 45 minutes. Les périodes par niveau sont réparties de la manière suivante:

<u>Matières</u>	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Anglais/Français	7	7	6	6
Arabe	6	6	6	6
Français/Anglais	4	4	4	4
Mathématiques	5	5	5	6
Sciences	5	5	6	8
Histoire Géographie	4	4	4	4
Enseignement moral et civique/Histoire et géographie du Liban	1	1	1	1
Arts plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1/2	1/2
Éducation physique et sportive EPS	2	2	2	2
Cours optionnels	/	/	2	/
Théâtre	1	1	1	1/2
Technologie	1	1	1/2	/

- **Le curriculum**

Le curriculum ou programme d'enseignement peut être perçu comme une feuille de route qui définit et oriente l'enseignement et l'apprentissage vers des objectifs précis. Il comprend les savoirs que l'élève doit acquérir et les savoir-faire et compétences qu'il doit maîtriser.

Lorsque le curriculum est appliqué dans son intégrité à travers tous les niveaux et dans toutes les disciplines, et qu'il est généralisé à tous les programmes offerts par l'IC, il achemine ces programmes vers des objectifs communs et assure entre eux continuité et cohérence.

II. Les programmes

1- ARABE

فلسفة اللغة العربية وأهدافها:

اللغة العربية هي اللغة الأم يتم تكريسها بما يعزز الانتماء إليها لذاتها ثم لكونها وسيلة لتعلم مواد إنسانية أخرى غيرها. ولما كانت الكلمة هي وعاء الفكر والفلسفة وصورة عن الأهداف لذلك يرمي تدريسها في المرحلة المتوسطة إلى اكتساب مهارة القراءة وتدوق النص وفهمه ثم شرحه وتمثل مفرداته والتعرف إلى الأدباء اللبنانيين والعرب وإلى آثارهم الأدبية ونتائجهم الفكري، ثم تعويد الطالب اكتساب مهارتي التعبير الشفوي والخطي تعبيراً سليماً إلى جانب بناء الموقف الناقد وتكوين شخصية مستقلة حرة تفكيراً وتعبيراً.

كما يعتبر منهج المرحلة المتوسطة مرشداً في عملية التعلم والتعليم وهو يتضمن:

- ١- مفاهيم أساسية ترتبط بمواد الدراسة.
- ٢- أسئلة مركزية لمادة اللغة العربية.
- ٣- أسئلة مفاتيح للمرحلة المتوسطة.
- ٤- إطلالة على المادة.
- ٥- أسئلة أساسية للسنة الدراسية.
- ٦- مهارات عملانية.
- ٧- مخطط توزيع المادة وتوزيع العلامة.

كل هذه البنود ترتبط بالوحدات التي يتألف منها المنهج وهي تتراوح بين أربع وحدات وخمس وحدات.

السنة السادسة الأساسية

- ١- القراءة: قراءة نصوص متعددة الأنواع والأنماط على أن تكون نثرية وشعرية يراعى فيها الشرطان التاليان:
أ- تنوع الموضوعات والفنون: الوصف، الرسالة الإخوانية، المقالة الموضوعية، القصة، المثل الخرافي، السيرة الذاتية.
ب- مراعاة مستوى التلميذ وتقارب مضامين الموضوعات من عالمه الخاص.

٢- القواعد:

- الأفعال: الماضي والمضارع والأمر.
- اللازم والمتعدي.
- الفاعل – المفعول به .
- الأسماء الخمسة: أبو – أخو – ذو
- المفرد – المثنى – الجموع.
- الأسماء الموصولة.
- أسماء الإشارة.
- النعت والمنعوت.
- المضاف والمضاف إليه.
- الضمائر.
- المبتدأ والخبر أنواع الخبر ما عدا (الخبر جملة إسمية)
- كان وأخواتها (باختصار)
- إن وأخواتها (باختصار).

- ٣- تلخيص نصوص القراءة – الإجابة عن أسئلة تتعلق بالنصوص.

٤- الإنشاء: إنشاء موضوعات مستمدة من نصوص القراءة.

السنة السابعة الأساسية

١- القراءة: قراءة نصوص متعددة الأنواع والأنماط على أن تكون نثرية وشعرية يراعى فيها الشرطان التاليان:
أ – تنوع الموضوعات والفنون: السيرة - القصة - الرسالة - الوصف.
ب – موافقتها مستوى التلميذ.

٢- القواعد

- الأفعال: الماضي والمضارع (المعرب والمبني) والأمر.
- الفاعل – المفعول به.
- الفعل الصحيح والفعل المعتل وتصريف الأفعال المعتلة.
- المعلوم والمجهول ونائب الفاعل.
- المنقوص والمقصور والممدود.
- المفرد والمثنى والجمع.
- المبتدأ والخبر
- كان وأخواتها.
- إن وأخواتها.
- كاد وأخواتها.

٣- تلخيص نصوص القراءة والإجابة عن أسئلة تتعلق بالنصوص.

٤- الإنشاء: إنشاء موضوعات: وصفية، سردية، كتابة رسالة، سيرة (الموضوعات مرتبطة بالمحاور).

السنة الثامنة الأساسية

١- القراءة: قراءة نصوص متعددة الأنواع والأنماط على أن تكون نثرية وشعرية تراعى فيها الشروط التالية:

- أ – تنوع النصوص الأدبية: الرسالة على مختلف أنواعها، القصة، المقالة بأنواعها، الوصف (وصف الطبيعة – وصف الطبايع)، أدب الرحلة، المثل الخرافي.
- ب – تطوير معرفة التلميذ لغة وتعبيراً من خلال مفردات وتعابير مستقاة من النصوص.
- ج – احتواء النصوص ما يتناسب ومستوى التلميذ من صرف ونحو.
- د – استخراج الأفكار الرئيسية والثانوية من النص (حسب المحور المحدد).

٢- القواعد:

- المجرد والمزيد
- صياغة الفعل المضارع (حركة حرف المضارعة).
- صياغة فعل الأمر (حركة همزة الأمر).
- نصب الفعل المضارع (أدوات النصب).
- جزم الفعل المضارع (أدوات الجزم).
- أسلوب الشرط: (أدوات الشرط) + جواب الطلب.
- الفعل اللازم والمتعدي والمفعول به.
- الضمائر.

- العدد الأصلي والترتبيي.
- الممنوع من الصرف.
- المصدر: (صياغته، عمله) والمصدر المؤول.
- المشتقات العاملة عمل الفعل: (اسم الفاعل، اسم المفعول، الصفة المشبهة باسم الفاعل).
- المبتدأ والخبر: (تعدد المبتدأ والخبر في الجملة الإسمية + التقديم والتأخير).

٣- الإشباع: موضوعات اجتماعية – وطنية – خلقية – قصصية، وصفية ورسالة (مستمدة من النصوص المطروحة).

السنة التاسعة الأساسية

١- القراءة والأدب: قراءة نصوص متعددة الأنواع والأنماط ودراستها وفقاً لمتطلبات المنهجية الجديدة على أن تكون نظرية وشعرية تبرز ماهية الأدب ومقوماته.
الأنواع (الفنون الأدبية) لهذه النصوص: المقالة بأنواعها، السيرة الذاتية، القصة، المثل الخرافي، الترسل، الخطبة، الوصف، الشعر الغنائي: الغزل.
تطبيق الأنماط على أنواع النصوص.

٢- القواعد:

- التعجب
- الشرط + جواب الطلب.
- الاستفهام.
- المدح والذم.
- النفي.
- المفعول المطلق ونائبه.
- المفعول معه.
- المفعول لأجله.
- المفعول فيه (الزمانى والمكانى) ونائبه.
- الحال.
- التمييز.
- التوابع: (النعته، البديل، العطف، التوكيد)
- الجمل التي لها محل في الإعراب والجمل التي لا محل لها في الإعراب.
- العدد الأصلي والترتبيي (المركب، المعطوف، العقود).
- لا النافية للجنس.
- الممنوع من الصرف (مراجعة)
- النداء.
- الإستثناء.

٣- البلاغة: علم البيان: (الحقيقة والمجاز – التشبيه – الاستعارة – الكناية).

علم البديع: (الطباق – الجناس – السجع).

٤- العروض: البيت الشعري: (أقسامه – وزنه – تقطيعه – قافيته – رويه).

البحر الطويل – البحر البسيط – البحر الوافر: (مع أبرز الجوازات)

٥- الإنشاء: الموضوعات المختلفة تتعلق بالمحاور وتتراوح بين الموضوعات: الاجتماعية، الوطنية، الوصفية، الإقناعية، التحليلية والنقدية، الترسل، الخطابة.

ملاحظة: تراعى الطريقة المتبعة في الامتحانات الرسمية – في جميع المستويات – أي طرح نص – أسئلة تتناول المضمون والأسلوب / أسئلة في قواعد اللغة – شرح صور بيانية. تقطيع بيت شعري وتفعيله... توسيع فكرة وردت في النص أو تتعلق به.

برنامج العربية الخاصة

العربية الخاصة

اولا: ماهيتها:

مادة دراسية ترمي الى تعليم اللغة العربية للطلاب العرب غير الناطقين بها، او غير المتمكنين منها، في نشاطاتها المختلفة، بحيث يغدو الطالب مع نهاية المرحلة الثانوية قادرا على التعامل مع مجتمعه وثقافته ووسائل اتصالاته اصغاء ومحادثة، وعلى القراءة في صحيفة او مجلة والاحاطة بمضمون ما يقرأ، وعلى الكتابة في موضوع تمليه عليه مواقف معينة (رسالة، تعبير عن الذات، كتابة الى هيئة محلية او جامعية، الاجابة عن اسئلة الفهم والاستيعاب، كتابة مقالة، اختصار قصة...)

ثانيا: مسارها:

تعليم اللغة العربية بحسب مستوياتها المختلفة، حروفا ومخارج وكلمات، ومن ثم يكتب الطلاب التراكيب التي تربطهم بحياتهم اليومية وتعبر عنها، وذلك عن طريق المحادثة. ثم تقدم النصوص المبسطة او المواقف الاساسية المعبر عنها بلغة سليمة واضحة.

وتتضم عملية التعبير الكتابي الى المحادثة والقراءة والاستماع فيغدو الطالب قادرا نسبيا على التعبير عن نفسه في الميادين الاربعة. يصبح الطالب قادرا على قراءة نص تواصلية قراءة سليمة، وفهمه وتحليله، وعلى كتابة اجابات و على الخوض في بعض ميادين التعبير الكتابي.

تتوج هذه النشاطات بمرحلة يبدأ معها الطالب الخوض في دراسة الاغراض والفنون من مقالة، وقصة، ورسالة، فيدرس النص من جميع جوانبه: قراءة جهريّة، وفهما ومناقشة، ومفردات وقواعد وظيفية، وتعبيرا كتابيا مستوحى من النص.

ثالثا: مستوياتها

١. المتبدئ

مع نهاية التعليم في هذا المستوى يصبح الطالب قادرا على ان:

* الاصغاء

- يستمع الى وسائل الاعلام المسموعة والمرئية

- يستوعب مضامين بعض البرامج

- ينفذ الارشادات وما يطلب منه

* التعبير

- يجيب عن استفسارات زملائه واسئلة المعلم
- يقيم حوارا مع شخص او اشخاص
- يعبر عن مضمون صورة او ملصق
- يعبر عما في نفسه من مشاعر وافكار

* القراءة

- يقرأ قراءة سليمة مراعيًا مخارج الحروف
- يجيب عن اسئلة الفهم والاستيعاب

* الكتابة

- يكتب موضوعا في مضمون ما نص عليه المنهج في حدود ١٠٠- ١٥٠ كلمة

٢- المتوسط

مع نهاية هذه المرحلة يصبح الطالب قادرا على:

* الاصغاء

- يستمع الى وسائل الاعلام المسموعة والمرئية والاشرطة السمعية – البصرية ويتفاعل معها
- يضع تقريرا عن بعض البرامج

* التعبير

- يعرض لقضية يختارها ويدافع عنها ويناقش مضمونها
- يجيب مرتجلا عن مختلف النشاطات في غرفة الدرس
- يقيم حوارا او نقاشا مع زملائه

* القراءة

- يقرأ قراءة سلمية مراعيًا مخارج الحروف والحركات والسكنات
- يقرأ نصوصا مشكولة بالكامل
- يستوعب مضامين النص وافكاره ومراميه

* الكتابة

- يجيب عن اسئلة الفهم والاستيعاب
- يضع تعليقا او تلخيصا انطلاقا من نص معطى (في حدود كلمة)
- ينشئ تعبيرا كتابيا في نوع ادبي محدد: رسالة، قصة، مقالة، منشور اعلامي... في ٢٥٠ كلمة على الاقل

٣- المتقدم

مع نهاية التعليم في هذه المرحلة يصبح المتعلم قادرا على:

* الاصغاء

- يستمع الى وسائل الاعلام المسموعة والمرئية والاشرطة السمعية - البصرية ويتفاعل معها .
- يضع تقريرا عن بعض البرامج
- يلخص مضامين ما يسمعه

* التعبير

- يعرض لقضية يختارها ويدافع عنها ويناقش مضمونها
- يجيب مرتجلا عن مختلف النشاطات التعليمية
- يقيم حوارا او نقاشا مع زملائه

* القراءة

- يقرأ قراءة سليمة مراعيًا مخارج الحروف واصول التنغيم
- والحركات الاعرابية الصحيحة
- يقرأ نصوصا مشكولة جزئيا
- يستوعب مضامين النص ويحدد نوعه، ويعين وظيفته ويحلل نمطه.

* الكتابة

- يجيب عن اسئلة الفهم والاستيعاب
- يضع تعليقا او تلخيصا او تحليلا عن نص معطى في حدود ١٠٠ كلمة
- ينشئ تعبيرا كتابيا في نوع ادبي ما: اقصوصة، مقالة، خطبة، رسالة، سيرة، وصف... في ما لا يقل عن ٤٠٠ كلمة.

2- ARTS PLASTIQUES

Philosophie du programme

L'enseignement des arts à l'école complémentaire est principalement fondé sur les messages communiqués par des éléments visuels tels que les lignes, les couleurs, les formes, les textures ainsi que la critique et l'appréciation de l'art. Le programme suit l'évolution physique, perceptuelle, intellectuelle, sociale et émotionnelle des élèves.

Les objectifs du programme

De la 6^{ème} à la 4^{ème}, l'élève doit être capable de:

- Utiliser une variété de matériaux, d'outils et de techniques pour créer des œuvres d'art.
- Créer des œuvres d'art, en appliquant les éléments et les principes du design (ligne, couleur, forme, espace, texture) à des œuvres d'art bidimensionnelles ou tridimensionnelles.
- Apprécier la valeur esthétique de l'environnement aussi bien naturel que fait par l'homme.
- Développer une connaissance de l'héritage artistique du monde en examinant l'influence de la culture sur l'art et l'artiste.
- Utiliser le jugement critique des arts visuels.
- Etablir des liens entre l'art et les autres disciplines.

Le programme comporte :

En 6^{ème} :

- ❖ Étude des couleurs.
- ❖ Étude des formes en 2D par l'exécution d'un collage de papiers et de tissus.
- ❖ Étude des formes en 3D par l'exécution de masques en bandes plâtrées ou papier mâché plus la manipulation de l'argile.
- ❖ Étude des lignes et de la texture au moyen d'esquisses et de dessins au crayon mine (d'un portrait avec les proportions exactes), peinture.
- ❖ Analyse d'une œuvre d'art et recherche sur un artiste qui représente l'un des éléments d'art cités ci-dessus.

En 5^{ème} :

- ❖ Étude des formes en 2D et de la notion de perspective en général, de la bande dessinée, et la manipulation de l'argile.
- ❖ Étude de la texture, des motifs, de la technique du bosselage sur plaque métallique.
- ❖ Esquisses et dessins au fusain d'une nature morte.
- ❖ Étude de la valeur et du dégradé de couleurs.
- ❖ Analyse d'une œuvre d'art et recherche sur un artiste qui représente un des éléments d'art ci-dessus.

En 4^{ème} :

- ❖ Étude de la texture à l'aide de la gravure et de l'impression sur linoléum.
- ❖ Étude de l'art graphique et de la publicité, du point focal dans un paysage avec l'illusion d'optique.
- ❖ Exécution d'un collage en technique mixte.
- ❖ Étude de la perspective et des points de fuite de la profondeur et de la proportion par le dessin d'un paysage en utilisant des pastels à huile ou de la peinture acrylique.
- ❖ Étude de la forme 3D par l'exécution d'une sculpture en argile. Analyse d'une œuvre d'art et recherche sur un artiste qui représente un des éléments d'art cités ci-dessus.

En 3^{ème} :

- ❖ Étude de la proportion, de la distorsion d'un portrait, sculpture en argile, esquisses et dessins (en mettant en valeur l'ombre et la lumière), utilisation de la peinture acrylique.
- ❖ Esquisses et dessins de la silhouette humaine en proportion (importance des ombres et des nuances), technique du papier mâché.
- ❖ Analyse d'une œuvre d'art et recherche sur un artiste qui représente l'un des éléments d'art cités ci-dessus.

L'évaluation :

I. 40% de la note sont alloués au travail au cours du semestre. Ces 40% sont répartis comme suit :

- | | |
|---|-----|
| 1. Soins du matériel donné et respect de la classe d'art. | 5% |
| 2. Ponctualité. | 5% |
| 3. Remise des projets à temps. | 5% |
| 4. Conduite et discipline. | 10% |
| 5. Participation, efforts et attitude dans le travail, progrès. | 15% |

II. 60% sont accordés au projet individuel et sont repartis comme suit :

1. Créativité.
2. Compréhension des concepts.
3. Compétence et bonne application des techniques.
4. Attention accordée aux détails et précision.
5. Propreté et présentation adaptée du travail.

Le pourcentage accordé à chaque critère cité ci-dessus diffère selon l'importance des concepts requis.

3- Théâtre

Des cours de théâtre sont dispensés à tous les élèves du Complémentaire. Le programme comprend des exercices d'improvisation, d'articulation et de projection de la voix, des séances de rédaction de scènes de théâtre et des exercices physiques.

6^{ème} et 1st

Les élèves apprennent les techniques de la marionnette. Ils apprennent comment utiliser leurs mains pour exprimer leurs sentiments et communiquer leurs idées et comment rédiger des monologues. Le projet final est un spectacle de marionnette dont le scénario est écrit et mis en scène par les élèves en anglais et en français.

5^{ème} et 2nd

Les élèves apprennent les techniques des mouvements corporels, des masques et des mimes. Ils apprennent comment ils doivent utiliser leur corps pour exprimer leurs sentiments et idées, comment créer et utiliser les masques et comment écrire des monologues. Le projet final est une scène créée par les élèves dans laquelle ils utilisent mouvements corporels, masques et interprétation orale. Le scénario est écrit et mis en scène par les élèves en français et en anglais.

4^{ème} et 3rd

Les élèves apprennent les techniques du travail en groupe et de rédaction des scènes de théâtre. L'objectif est de former un clan préhistorique, de l'insérer dans un cadre défini, de choisir ses membres et de créer une scène à partir d'un incident quelconque auquel ce clan a fait face pour la première fois. L'élève tient un carnet de bord pour cette activité. La pièce qui sera présentée à la fin de l'année sera en français pour les élèves de la section française et en anglais pour les élèves de la section anglaise. Les élèves créent le décor de leur scène, les costumes et les masques (le cas échéant) et ils rédigent et jouent leur propre scénario.

3^{ème} et 4th

Les élèves apprennent les techniques de l'improvisation, des monologues et des dialogues. Le projet final est un monologue rédigé et mis en scène par les élèves en français pour les élèves de la section française et en anglais pour les élèves de la section anglaise.

4- COURS OPTIONNEL

La philosophie et les objectifs du cours

Le programme scolaire ne couvrant pas tous les sujets, le cours optionnel a été créé afin de donner aux élèves l'opportunité d'étudier des matières de leur choix, de développer des talents et des compétences et de réfléchir sur certains thèmes, courants de pensée et questions auxquels ils ne sont pas confrontés dans leur programme scolaire. Il informe également les élèves sur les carrières possibles dans le futur, leur permet de découvrir de nouveaux domaines et d'élargir leurs horizons.

Le cours optionnel couvre des disciplines telles que le théâtre, la musique, l'économie, l'histoire et la culture générale, les sciences de l'environnement, les langues, la santé et l'hygiène, l'informatique, l'entrepreneuriat social, les ateliers d'écriture, la création de bijoux, le savoir-vivre, la réalisation de films, l'art de la photographie, etc. Il est actuellement offert aux élèves de 4^{ème}/3rd. Tous les élèves de ces classes sont tenus de suivre 3 cours optionnels par an (soit un par trimestre), à raison de 2 périodes par semaine pour chaque cours.

Les élèves de 4^{ème} du programme libanais sont tenus de suivre un cours d'Histoire/Géographie durant un des trois trimestres alloués à ces cours, afin de s'assurer qu'ils sont correctement préparés au programme français, au cas où ils le choisiraient au lycée.

5- ANGLAIS

ENGLISH FOR THE FRENCH SECTION

The philosophy and objectives of the program

By the end of the Middle School students are expected to have acquired:

Writing and Communication Skills

- ◆ The ability to read, analyze and appreciate texts written with the purpose to inform, expose, describe and narrate
- ◆ The ability to write clearly and coherently with the purpose of describing, narrating, exposing and persuading

Study Skills and Cultural Awareness Objectives.

- ◆ Work with authentic material to develop empathy toward target cultures
- ◆ Work on international mindedness
- ◆ Build environmental awareness
- ◆ Tolerate different beliefs and values

In addition, they should be able to apply spelling rules, correct grammatical structures and vocabulary development strategies.

First level (6ème):

I. Structure skills:

Tenses, parts of speech, short answers
Telling time, dates
Information-asking, giving
Likes and dislikes

II. Reading comprehension:

Finding the main idea
Finding vocabulary from context
Inference

III. Writing:

Introduction to sentences
Introduction to paragraph writing
Writing brief paragraphs with a topic sentence, supporting sentences and a clincher or concluding sentence

Second Level (5ème):

I. Structure skills:

Verbs (regular, irregular)

Modifiers
Conjunctions
Simple and compound sentences

II. Functions:

Describing actions, plans, experiences
Giving instructions in sequence
Asking for and offering things

III. Reading Comprehension:

Locating the topic sentence
Locating supporting details
Introduction to summarizing a passage
Reading short stories, articles and novels

IV. Writing:

Describe a person or objects
Express likes and dislikes
Write a short narrative composition

Write a literary paragraph

Third Level (4ème):

I. Structure skills:

Consolidation of first and second level skills *plus*
Tenses (perfect)
Direct and indirect speech
Modifiers
Phrases
Introduction to clauses

II. Functions:

Express suggestions, preferences
Ask about and express beliefs
Give reasons for opinions
Confirm and correct information

III. Writing:

Writing a paragraph to summarize a selection
Describing a person or place
Comparing objects or places
Writing an expository essay
Defending a position, belief or opinion

Fourth Level (3ème):

- I. Structure skills:
 - Sentence types
 - Consistency of tenses
 - Sentence errors
 - Sentence combining
 - Clauses and phrases
 - Punctuation
 - Direct / indirect speech + active / passive voice
- II. Functions:
 - Narrating an actual event
 - Expressing opinions about people and issues
- III. Reading Comprehension:
 - Skimming and scanning
 - Outlining
 - Cause-effect relationships
 - Active reading
 - Critical analysis
 - Reading and analyzing short stories and articles
 - Analyzing and criticizing a novel
- IV. Writing:
 - Introducing persuasive essays
 - Writing SPEC Challenges
 - Defending a position
 - Writing a five -paragraphed essays

6- FRANCAIS

Philosophie de l'enseignement du français au collège

L'enseignement du français à l'I.C. a pour finalité la maîtrise de l'art de penser à travers la maîtrise de la langue.

1. Enseigner le français c'est donc initier à la pensée en développant les capacités de réflexion de l'élève pour l'amener vers l'autonomie.
2. L'enseigner de manière à permettre à l'élève d'en faire un mode d'expression et de communication avec le monde environnant de la cité et du monde.

CLASSE DE 6ème : Manuel « Le Jardin des Lettres 6^{ème} » (Magnard) édition 2009.

Unité 1 : La poésie et la fable :

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

- Etude de poèmes et de fables dans le manuel.

Outils de la langue :

- Utiliser un dictionnaire

- Les sens des mots
- Les temps verbaux et leur emploi : présent de l'indicatif.
- Phrases verbales et non verbales
- Les registres de langue, familles de mots,
- Les synonymes et les antonymes
- Vocabulaire du thème étudié

Histoire des arts : les représentations d'une fable

ECRITURE

- Ecriture de récits simples au passé composé et au présent sur le modèle de la fable.

Unité 2 : Le théâtre :

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Lecture, représentation et étude de la pièce de Molière « Le Médecin malgré lui ».

- Etude du comique (initiation)

Outils de la langue :

- Le vocabulaire du théâtre et de la comédie
- Types et forme de phrase
- Le présent de l'impératif
- Révision des temps du système présent : passé composé, futur simple, futur antérieur.

ECRITURE

Ecriture d'une courte scène de théâtre imitant l'œuvre étudiée.

Unité 3 : Le conte :

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

- Le conte merveilleux, œuvres intégrales ou extraits.
- Les caractéristiques du conte merveilleux
- Le schéma narratif et le rôle des personnages.

Outils de la langue :

- Temps verbaux du passé : imparfait et passé simple
- Les compléments circonstanciels
- Vocabulaire du conte. Les champs lexicaux de la magie et de la forêt.

ECRITURE

Ecriture d'un extrait de conte au passé respectant les caractéristiques du genre merveilleux.

Unité 4 : Les textes fondateurs

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Lecture et étude des textes fondateurs, extraits de la Bible, du Coran et de la littérature de l'Antiquité.

Outils de la langue :

- vocabulaire de l'espace et du temps
- les mots et expressions d'origine mythologique et biblique
- les principales classes grammaticales
- révision des temps du passé : imparfait, passé simple, plus-que-parfait et futur du passé

Histoire des arts : les tableaux mythologiques

ECRITURE

Production d'un récit d'imitation.

Unité 5 : La rivière à l'envers de Jean-Claude Mourlevat :

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

- lecture de l'œuvre
- étude d'extraits

Outils de la langue :

- le vocabulaire des sens
- les fonctions sujet, complément d'objet et attribut

ECRITURE

Ecriture d'un texte narratif au passé sur le modèle de l'œuvre en réinvestissant le vocabulaire étudié.

CLASSE DE 5^{ème} : Manuel « Le Jardin des Lettres 5^{ème} » (Magnard) édition 2010.

Unité 1 : les principaux aspects du récit et de la description au passé.

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

- Le récit d'aventures
- Sortir de l'enfance

- lecture analytique : Vendredi ou la vie sauvage de Michel Tournier.

Outils de la langue :

- les expansions du nom : le groupe prépositionnel, l'adjectif qualificatif et ses fonctions, la subordonnée relative.
- l'imparfait et le passé simple : conjugaison et emploi.
- Lexicologie : champs lexicaux, niveaux de langue, sens propre et sens figuré, synonymes et antonymes.

Histoire des arts : machines de rêve

ECRITURE

L'élève produira un récit au passé incluant un passage descriptif.

Unité 2 : le genre théâtral

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Les fourberies de Scapin de Molière, lecture et projection de l'œuvre puis étude d'extraits.

Outils de la langue :

- La phrase complexe
- l'expression de l'interrogation
- le présent de l'indicatif et le présent du conditionnel

Histoire des arts : drôles d'artistes !

ECRITURE

Les élèves produiront une courte scène de théâtre en imitation de l'œuvre étudiée.

Unité 3 : le genre poétique

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Le lyrisme et l'expression de soi

Outils de la langue :

- les compléments d'objet
- l'accord du participe passé
- les temps composés de l'indicatif
- figures de style et versification

ECRITURE

Les élèves produiront des poèmes en atelier d'écriture.

Unité 4 : la littérature du Moyen Âge

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Le fabliau et la satire
Les récits de chevalerie
Le roman d'amour courtois
Lecture cursive : Merlin d'Anne-Marie Cadot-Colin

Outils de la langue :

- les compléments circonstanciels (lieu, temps, manière, moyen, cause, conséquence, but, comparaison)
- la voix active et la voix passive
- les pronoms
- le présent du subjonctif
- le vocabulaire des thèmes étudiés

Histoire des arts : les représentations de Tristan et Iseult.

ECRITURE

Les élèves produiront un récit de chevalerie imitant les textes étudiés et reproduisant le cadre historique du Moyen Age.

CLASSE DE 4ème : Manuel « Français livre unique - Fenêtres ouvertes » (Bordas) édition 2011.

Unité 1 : la nouvelle fantastique

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Lectures analytiques : « Le Veston ensorcelé » de Dino Buzzati et un recueil de nouvelles fantastiques du XIXème siècle qui fera l'objet d'un travail de groupe.

Outils de la langue :

- Les champs lexicaux de la peur, du mystère et du trouble
- L'énoncé coupé de la situation d'énonciation
- L'expression du temps
- Les indices de la subjectivité
- Révision des temps du passé

ECRITURE

Les élèves produiront un récit fantastique au passé répondant à des consignes précises.

Unité 2 : le genre théâtral

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Lecture et représentations de l'Avare de Molière.

Outils de la langue :

- Les mots de Molière et les thèmes de la dispute et de la réconciliation
- Les temps du discours direct
- Les paroles rapportées
- L'énonciation ancrée ou coupée de la situation d'énonciation

Histoire des arts : les lieux du théâtre ; le classicisme

ECRITURE

Les élèves produiront une courte scène de théâtre imitant l'œuvre étudiée.

Unité 3 : le genre épistolaire

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Lecture et étude de textes du manuel.

Outils de la langue :

- Le vocabulaire de la correspondance
- Les registres de langue
- Classes grammaticales et fonctions
- Le mode subjonctif
- Les procédés de mise en valeur

ECRITURE

Les élèves rédigeront une réponse à la lettre étudiée en compréhension.

Unité 4 : le genre poétique

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Lecture et étude d'un groupement de poèmes au choix du professeur.

Outils de la langue :

- Des figures de style
- Lexicologie : composition des mots, sens des mots
- Types et formes de phrases
- Les propositions

- La voix pronominale
- L'accord du participe passé

Histoire des arts : le Romantisme

ECRITURE

Au choix, les élèves composeront un poème imitant ceux étudiés en classe ou produiront un court texte argumentatif pour présenter le poème qu'ils ont préféré.

Unité 5 : le roman réaliste

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Lecture analytique des Misérables de V. Hugo

Outils de la langue :

- Le lexique évaluatif
- Des figures de style
- Les expansions du nom
- Les substituts du nom, reprises nominales et pronominales
- Les degrés de l'adjectif

Histoire des arts : les affiches de film. La caricature au XIX^{ème} siècle.

ECRITURE

Les élèves rédigeront un récit réaliste sur le modèle de l'œuvre étudiée, construit en réutilisant les outils étudiés.

CLASSE DE 3^{ème} : Livre unique de 3^{ème} « Rive bleue » (Hatier 2012).

Unité 1 : le récit aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles

Notions vues :

Statut du narrateur et point de vue narratif
 Ordre et rythme du récit,
 Paroles rapportées,
 Fonctions de la description.

Outils de la langue :

Reprises anaphoriques :
 Reprises nominales et pronominales
 Les expansions du nom : la subordonnée relative
 La nature de « que »
 Le système des temps, le lexique et les caractéristiques grammaticales de l'énoncé ancré dans la situation d'énonciation et de l'énoncé coupé de cette situation.

Le discours rapporté : direct, indirect et indirect libre.
Les valeurs des différents temps du mode indicatif.
Révision de l'expression du temps.

ECRITURE

On pourra demander à l'élève :

- d'imaginer une suite immédiate pour un texte donné
- de modifier un point de vue narratif

Unité 2 : l'autobiographie (enfance et adolescence)

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Nous étudierons un groupement de textes du manuel

Outils de la langue :

L'énonciation : énoncé ancré ou coupé de la situation d'énonciation

Les paroles rapportées : transformation d'un discours à l'autre Les temps de l'énonciation (rap-
pel)

Conjugaison et concordance des temps

Orthographe : l'accord du participe passé des verbes pronominaux et l'accord du participe
passé suivi d'un infinitif.

ECRITURE

On pourra demander à l'élève :

- de produire un récit autobiographique ;
- de créer un photogramme.

Unité 3 : la poésie moderne et engagée

Etude de 2 groupements de poèmes des 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

Poèmes à formes fixes et à vers libres.

Outils de la langue :

La versification.

Révision des figures de style.

Dénotation et connotation.

Les procédés de mise en relief ou emphase

ECRITURE

Les élèves auront à créer des poèmes lyriques et engagés à formes fixes et/ou libres. Ils prépa-
rent le concours interscolaire « Graines de Poètes » qui a lieu à l'IC.

Unité 4 : le théâtre moderne : continuité et renouvellement

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Lecture analytique de L'émigré de Brisbane de G. Schéhadé.

Outils de la langue :

Les tonalités ;
Les figures de style
Le lexique du théâtre
Rappel : phrases simples et phrases complexes.

Unité 5 : les textes argumentatifs

Les discours argumentatifs et leurs caractéristiques.

LECTURES ET ETUDES DE TEXTES

Un groupement de textes et documents argumentatifs de références variées : articles de presse, textes littéraires, images argumentatives.

Outils de la langue :

Activités lexicales :

Le lexique de l'argumentation.
Le lexique évaluatif : modalisateurs affectifs, évaluatifs et l'emphase.
L'implicite et l'explicite.

Activités grammaticales :

L'énonciation : les déictiques (pronoms, adjectifs, adverbes).
L'expression de la cause, de la conséquence, de l'opposition et de la condition.
Les modes subjonctif et conditionnel.
Orthographe : quoique/ quoi que ; quelque / quel que

ECRITURE

L'élève produira un texte argumentatif sur un des thèmes du brevet officiel.

LE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE EN SECTION ANGLAISE

Objectifs généraux

L'élève doit être capable de :

- communiquer dans les différentes situations de communication de la vie quotidienne ;
- lire des méls, des documents publicitaires, des articles de presse, etc. ;
- écrire un texte simple tel que : une carte postale, un mél, une lettre personnelle, une annonce.

Objectifs communicatifs de la 1st :

- Se présenter
- Présenter quelqu'un
- Dire ce qu'on aime/déteste
- Se décrire
- Décrire quelqu'un
- Présenter sa famille

- Parler de ses vacances
- Demander et donner l'heure
- Situer dans l'espace
- Décrire sa chambre
- Inviter quelqu'un
- Accepter/ refuser une invitation

Objectifs communicatifs de la 2nd

- Exprimer la volonté et la capacité
- Demander son chemin
- Dire comment on se sent
- Commander au restaurant
- Parler de son alimentation
- Raconter des faits
- Mener une enquête
- Faire des achats
- Parler du temps qu'il fait
- Parler de ses projets professionnels

Objectifs communicatifs de la 3rd :

- Parler de ses loisirs
- Présenter et décrire un lieu, un événement culturel
- Parler des faits marquants d'une vie
- Raconter des faits passés, un fait divers
- Décrire et caractériser des objets
- Exprimer un souhait, un fait imaginaire

Les élèves passent le DELF niveau A2 à la fin de la classe de 3rd.

Objectifs communicatifs de la 4th

- Organiser une fête
- Interagir au téléphone, féliciter
- demander de l'aide, donner des instructions
- Exprimer son intérêt pour quelqu'un, exprimer l'affection
- Exprimer sa sympathie, rassurer quelqu'un
- Raconter une anecdote, une histoire
- Exprimer un point de vue

7- TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

La technologie de l'information à l'école complémentaire est intégrée au curriculum. Les applications pratiques des compétences d'utilisation des programmes informatiques tels que Word, Excel, Power Point, Publisher, le traitement graphique, l'interconnexion des réseaux et le matériel informatique, sont intégrés à toutes les disciplines. A travers ces compétences transversales, le curriculum des TIC à l'IC est conçu, de manière à former des utilisateurs compétents, autonomes, savants et avant-gardistes, qui peuvent utiliser l'ordinateur comme un outil pour leurs études universitaires et leur lieu de travail à l'avenir. Les enseignants utilisent eux aussi une grande variété de logiciels spécifiques à leur unité d'enseignement. L'accent est mis sur la qualité de la présentation et de la communication par le biais de la technologie de l'information. Les élèves de l'IC, à partir de ce curriculum, sont préparés à faire face à tous les défis technologiques, prévus dans les niveaux supérieurs.

Les objectifs du collège en technologie de l'information

En fin de parcours scolaire, les élèves sauront:

1. Développer des projets personnels ou scolaires en utilisant les divers outils de la technologie de l'information.
2. Utiliser avec aisance les outils de la technologie de l'information pour se lancer dans de nouveaux projets et être capables de résoudre les problèmes qui se présenteront à eux.
3. D'identifier et d'utiliser les outils adéquats de la technologie de l'information pour traiter les données dans différentes situations.
4. Utiliser à bon escient ces outils tout en respectant les règles d'éthique établies dans la charte d'utilisation des TICE, aussi bien à l'IC qu'à la maison et dans la société.
5. Apprécier l'importance de cet outil dans l'apprentissage d'autant plus que la technologie de l'information est en progrès continu.
6. Réaliser l'importance des outils de la technologie de l'information dans la qualité d'un travail personnel ou de groupe.

Les objectifs de l'école complémentaire en technologie de l'information

Les élèves pourront:

1. Découvrir les différentes sources de l'information numérique et expérimenter la technique de recherche de textes, graphiques ou sons à partir de Cd-rom, de réseaux etc...
2. Apprécier l'impact d'une présentation multimédia sur l'auditoire et créer par la suite leur propre projet multimédia.
3. Tirer profit des programmes de tutorat, des menus d'aide pour se renseigner sur un nouveau logiciel, et employer un programme de dactylographie pour améliorer leur qualité et vitesse de travail sur le clavier.
4. Améliorer leur habileté d'utilisation du programme de traitement de textes pour inclure des concepts de base de la présentation et la disposition d'une page.
5. Planifier une stratégie et résoudre des problèmes de géométrie par le dessin en utilisant leurs connaissances mathématiques et les outils de la programmation en logo.
6. Montrer les possibilités de prise de décision d'un ordinateur en employant Si/Donc (if/then) et la logique du et/ou/pas (and/or/not) dans les procédures de logo, des questions de base de données, des fonctions simples et dans la recherche sur l'Internet.
7. Apprécier l'importance des bilans (tableurs) et des bases de données pour organiser et représenter graphiquement des données.

8- LES COMPÉTENCES DE RECHERCHE AU CCC

Le Centre de Connaissances et de Culture est un lieu essentiel pour la vie scolaire. Les élèves y reçoivent de l'aide pour leurs apprentissages mais aussi pour leurs lectures ; ils sont initiés à l'apprentissage continu. Le CCC a mis au point un programme d'apprentissage intégré qui est constamment revu et développé dans lequel les compétences de recherche et le goût de la lecture sont enseignés avec les programmes disciplinaires. Tous les professeurs du complémentaire sont incités à prévoir et à organiser des unités de recherche, selon les besoins, pour compléter leur programme disciplinaire en étroite coordination avec la documentaliste. Ces unités de recherche se déroulent au CCC où les élèves ont à leur disposition les références des livres ou sur l'Internet.

9- MATHÉMATIQUES

La Philosophie du Programme:

La philosophie du programme des mathématiques vise surtout à amener les élèves à mieux réfléchir, apprendre, et résoudre des problèmes en développant en eux les compétences d'un esprit critique.

Elle vise également à stimuler l'enthousiasme pour apprendre les mathématiques, le sens de la responsabilité morale et civique ainsi qu'une prise de conscience.

Les objectifs du Programme:

A la fin du programme de l'école complémentaire chaque élève doit être capable de faire du calcul mental, d'utiliser efficacement des instruments de géométrie, de rédiger clairement, et de plusieurs façons les démonstrations euclidiennes, d'employer le langage mathématique, de communiquer convenablement, d'appliquer les mathématiques dans d'autres domaines tels que l'art, les sciences, et les statistiques, de résoudre les problèmes sur des sujets élaborés dans le syllabus et de réussir l'examen officiel (Brevet).

Programme des Maths:

6^{ème}

A – ALGÈBRE:

- 1) Entiers naturels et décimaux.
 - a. Ecrire en lettres et en chiffres.
 - b. Notation développée.
 - c. Arrondissement.
 - d. Comparaison.
 - e. Placer sur l'axe numérique.
- 2) Entiers relatifs.
- 3) Opération sur les entiers naturels, entiers relatifs et décimaux.
- 4) Calcul mental : multiplier et diviser par 10, 100, 1000, ...
0,1 - 0,01 - 0,001 - ...
- 5) Puissances : puissances d'un entier naturel et de 10.
- 6) Théorie des nombres: facteurs, multiples, règles de divisibilité, nombres premiers et composés, nombres premiers entre eux, PGCD, et PPCM.
- 7) Fractions:
 - a. Comparaison.
 - b. Réduction, fractions équivalentes, fractions décimales.
 - c. Ecriture fractionnaire d'un nombre décimal.
 - d. Opération (+, -, x, ÷)
- 8) Règles de priorités des opérations dans un calcul.
- 9) Problèmes généraux sur les pourcentages et la proportionnalité.

B – GÉOMÉTRIE:

- 1) Système métrique: périmètre, surface et masse.
- 2) Droites, demi-droites et segments (notation et représentation).
- 3) Angles:
 - a. Construction.
 - b. Mesure et calcul.

- c. Nature d'angles.
 - d. Angles adjacents.
 - e. Angles complémentaires et supplémentaires.
 - f. Bissectrice d'angle.
 - g. Angles opposés par le sommet.
- 4) Triangles:
- a. Construction de triangles.
 - b. Droites remarquables dans un triangle.
 - c. Somme des angles dans un triangle.
 - d. Calcul d'angle dans un triangle avec des droites remarquables.
- 5) Périmètre et surface:
- a. Carré, rectangle, parallélogramme, triangle, cercle, disque.
 - b. Partie hachurée d'une figure
- 6) Position relative, dans un plan de:
- a. Deux droites (parallèles, perpendiculaires)
 - b. D'une droite et d'un cercle.
- 7) Distance:
- a. Entre deux points.
 - b. Entre un point et une droite.
 - c. Entre deux droites.
- 8) Cercles: rayon, diamètre, corde, centre et arc.

C – STATISTIQUES:

1. Interprétation d'une donnée statistique.
2. Diagramme circulaire.

5ème

A – ALGÈBRE:

- 1) Entiers relatifs.
 - a. Opérations.
 - b. Règles des priorités de calcul.
- 2) Décimaux
 - a. Opérations.
 - b. Donner l'écriture fractionnaire d'un nombre décimal.
- 3) Puissances
 - a. Simplifier en utilisant les propriétés de puissances.
 - b. Calculer la puissance d'un nombre.
- 4) Théorie des nombres
 - a. Nombres premiers et composés.
 - b. Décomposer un entier en facteurs premiers.
 - c. Trouver le PGCD et le PPCM de deux nombres.
 - d. Problèmes sur les PGCD et les PPCM.
- 5) Fractions:
 - a. Fractions équivalentes.
 - b. Réduction de fractions.
 - c. Opérations sur les fractions.
 - d. Fractions décimales.
- 6) Expressions algébriques
 - a. Simplifier une expression algébrique.

- b. Développer et réduire une expression algébrique.
 - c. Factoriser.
 - d. Evaluer.
- 7) Équations:
- a. Résoudre une équation du premier degré à une inconnue.
 - b. Résoudre des problèmes se ramenant à une inconnue.
- 8) Proportions:
- a. Rapports et proportions.
 - b. Pourcentages.

B – GÉOMÉTRIE:

- 1) Angles.
- 2) Triangles:
 - a. Construction de triangles.
 - b. Droites remarquables dans un triangle.
 - c. Triangles particuliers.
- 3) Droites parallèles et sécantes
 - a. Angles alternes internes et correspondants.
 - b. Théorèmes réciproques.
- 4) Triangles isométriques et éléments homologues.
- 5) Repérage :
 - a. Coordonnées d'un point.
 - b. Symétrie par rapport à un point.
 - c. Symétrie par rapport à un axe.
- 6) Bissectrices et médiatrices:
 - a. Définition
 - b. Propriétés

C – STATISTIQUES :

- 1) Représenter une distribution statistique dans un tableau.
- 2) Représentation graphique des données: diagramme en bâtons, diagramme circulaire, polygone des fréquences.

4ème

A – ALGÈBRE:

- 1) Fractions littérales et composées (opérations et simplification).
- 2) Puissances.
 - a. D'exposant entier positif d'un nombre relatif.
 - b. D'exposant entier négatif de 10.
- 3) Identités remarquables: développer et factoriser des expressions algébriques.
- 4) Equations de la forme : $ax + b = 0$ et $(ax + b)(cx + d) = 0$
- 5) Inéquations du 1^{er} degré à une inconnue.
- 6) Racine carrée.

B – GÉOMÉTRIE:

- 1) Parallélogrammes.
- 2) Quadrilatères particuliers (rectangle, losange carré et trapèze)
- 3) Théorème des milieux dans un triangle et dans un trapèze et leurs réciproques.
- 4) Théorème de Pythagore et théorème de la médiane (et leurs réciproques) dans un triangle rectangle.

- 5) Cercle:
 - a- Position relative de deux cercles dans un plan.
 - b- Arcs et angles
- 6) Translation et vecteurs
- 7) Repérage: coordonnées des milieux d'un segment.
- 8) Lieux géométriques et construction.

C – STATISTIQUES:

- 1) Représenter et interpréter un diagramme circulaire et diagramme en bâtons.
- 2) Calculer les effectifs, les fréquences cumulées.
- 3) Tracer le polygone des fréquences cumulées.

3ème

A – ALGÈBRE:

- 1) Nombres réels
- 2) Systèmes d'équations du premier degré à deux inconnues.
- 3) Équation de la forme: $\frac{ax + b}{cx + d} = 0$
- 4) Fonction linéaires et proportionnalité
- 5) Polynômes
- 6) Expressions algébriques.

B – GÉOMÉTRIE:

- 1) Tangentes et cercles.
- 2) Quadrilatère inscritible
- 3) Lieux géométriques d'un point, et construction.
- 4) Représentation graphique d'une droite dans un repère:
 - a. Équation d'une droite.
 - b. Propriétés analytiques parallélismes et orthogonalité de deux droites.
 - c. Longueur d'un segment de droite et coordonnées de vecteurs.
- 5) Résolution graphique d'un système d'équations linéaires à deux inconnues.
- 6) Triangles semblables.
- 7) Théorème de Thalès.
- 8) Vecteurs dans le plan.

C – TRIGONOMETRIE:

Sinus, cosinus et tangent d'un angle aigu dans un triangle rectangle.

D – STATISTIQUES:

Moyenne et moyenne pondérée.

Exposition annuelle de Maths

Tous les élèves sont vivement encouragés à participer à l'exposition de Maths. Ils sont alors amenés à faire des recherches sur des problèmes de la vie réelles ou d'un problème abstrait ou même créer un modèle ou faire une démonstration de la vie réelle. Le produit final est évalué et les projets sont notés à partir de critères bien définis et qui incluent : la créativité, la pensée mathématiques, la précision, la qualité de l'exposé et la pertinence de la présentation orale.

10- ÉDUCATION MUSICALE

En tout qu'éducateurs, nous sommes tenus d'orienter et de favoriser le sens inné du rythme, l'amour de la chanson et de la danse, l'inclination de chaque enfant pour la musique.

Notre tâche est d'orienter l'amour naturel pour la chanson vers les détails plus complexes de la mélodie et de l'harmonie. Notre défi est d'aiguiser l'oreille et de forger l'esprit de nos élèves à la musique. Notre rôle premier n'est pas d'enseigner la musique mais "à travers la musique". Les expériences musicales peuvent nourrir toutes les formes d'intelligence.

- L'intelligence, logique et mathématique à travers les différents schémas musicaux.
- L'intelligence visuelle/spatiale à travers les intervalles sur le xylophone et la danse.
- L'intelligence kinesthésique à travers les mouvements du corps.
- L'intelligence intra personnelle à travers l'improvisation, la composition et l'expression de soi par le son et le mouvement.
- L'intelligence interpersonnelle à travers les exigences de la danse de groupe et de la création musicale.
- L'intelligence linguistique à travers la poésie, les chansons et les rythmes.

Plus nous serons conscients de ces potentiels, plus nous saurons permettre aux élèves de les exploiter en tant qu'êtres humains.

Les parents et les professeurs forment une seule et même équipe et notre but est d'aider nos enfants à devenir des adultes heureux, cultivés et responsables.

Les parents peuvent nous aider en expliquant aux enfants les points suivants:

- Le cours de musique est aussi important que n'importe quelle autre matière parce qu'elle aide à développer notre intelligence, notre sensibilité artistique et notre culture.
- Il faut prendre soin de l'équipement et des instruments de musique et avoir avec soi ses affaires : dossier et fiches, comme pour les autres cours.
- L'enfant doit pouvoir s'entraîner autant que possible.
- Les projets de musique doivent être préparés avec les élèves afin qu'ils réalisent leur importance.
- Il est important d'écouter tout genre de musique à la maison et de créer une ambiance musicale.
- Il est important d'accompagner les jeunes à des concerts de musique ou des spectacles de danse.
- Il est important de les encourager à jouer d'un instrument et à danser.

La Philosophie du programme:

Le programme de musique au complémentaire vise le développement en profondeur des concepts et des compétences acquis à l'élémentaire.

Les élèves développeront la capacité de lire, d'écrire, d'accomplir avec précision et confiance, et de travailler en profondeur un concept musical chaque année (14 leçons).

Ils développeront des idées musicales en composition et ils utiliseront la notation comme un outil pour mémoriser et affiner ces idées.

Ils écouteront en comprenant davantage toute une gamme de musiques d'époques et d'origines variés.

Ils auront l'occasion d'apprendre à jouer de la guitare en classe de 3^{ème} et auront l'opportunité de participer à différents clubs tels que : la chorale, le club des compositeurs, le club des instruments musicaux et la Journée Internationale.

La musique sera aussi considérée comme un outil d'évaluation pour d'autres disciplines et comme un moyen de réflexion, de curiosité et de rapprochements.

11- ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Introduction:

Le département d'Éducation Physique et Sportive avec l'aide du département d'Athlétisme, a été créé afin d'encourager les élèves à atteindre les objectifs et les buts du Collège International de Beyrouth.

En effet, le département d'EPS aspire à offrir un programme agréable, satisfaisant et équilibré offrant à tous les élèves l'opportunité de se développer physiquement, socialement, émotionnellement et cognitivement.

Le curriculum d'EPS offre un éventail d'expériences afin de répondre aux besoins de chaque élève et d'encourager l'implication active de tous les participants, de tous les observateurs et visiteurs officiels. Des activités bien structurées ont été conçues afin d'encourager le progrès, le défi et le sens de l'accomplissement.

Le développement de la confiance en soi, de la tolérance et de l'acceptation de son camarade dans ses points forts et ses faiblesses sont considérés comme essentiels dans le processus d'apprentissage.

Enfin, le but du département d'EPS est d'offrir un programme qui, compte tenu des activités disponibles, incitera les élèves à développer des compétences et des comportements qui les conduiront à adopter un style de vie plus sain et plus actif.

Tous les élèves auront une double période d'éducation physique et sportive par semaine.

Pourcentage attribués à:

- Présence 20%
- Participation 50%
- Compétences 20%
- Travaux écrits 10%

I - Contenu du programme

L'éducation physique et sportive inclut:

- | | |
|--|--|
| <p>- <u>Pour la 6^{ème} et la 5^{ème}:</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Gymnastique au sol.2. Basket-ball.3. Volley-ball.4. Football.5. Athlétisme. | <p>- <u>Pour la 4^{ème} et la 3^{ème}:</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Gymnastique2. Basket-ball.3. Volley-ball.4. Football.5. Tennis.6. Ping-pong.7. Athlétisme.8. Badminton.9. Frisbee |
|--|--|

II - Les activités extrascolaires et les sports interscolaires:

Tous les élèves de l'école complémentaire sont encouragés à participer aux activités programmées chaque saison, après les heures de cours telles que: le badminton, le basket-ball, le football, le softball et la natation.

De plus le Collège International se veut très compétitif quant à l'équipe représentative de l'école. En plus de leur sélection en tant que membres de l'équipe du *Junior Varsity* ou du

Varsity, les élèves ont l'opportunité d'entrer en compétition dans le pays ou à l'étranger en badminton, basket-ball, football, natation, athlétisme, tennis, volley-ball et/ou cross-country.

Par ailleurs, le programme du **Festival de l'école complémentaire**, permet aux élèves qui ne font pas partie de l'équipe du collège de participer aux compétitions locales ou internationales.

Enfin, les élèves de l'école complémentaire sont également encouragés à participer, durant la récréation du déjeuner, aux compétitions entre élèves du collège qui ont lieu tout au long de l'année scolaire.

12- SCIENCES

Ce cours est enseigné à l'école complémentaire afin de développer une attitude positive à l'égard des sciences et un raisonnement scientifique en vue d'une plus grande implication dans les phénomènes physiques, environnementaux et biologiques.

Pour atteindre cet objectif il faudrait :

1. Développer les modes de raisonnement nécessaires à un enseignant supérieur.
2. Prendre en considération l'éducation environnementale et l'éducation à la santé et aux mesures de sécurité (reliant ainsi les sciences à la vie).
3. Renforcer l'esprit critique.
4. Développer l'orientation professionnelle (Sciences / technologie et société).
5. Prendre en considération les examens officiels.
6. Développer la méthode scientifique (compétences expérimentales et activités manuelles.)

Plan général du curriculum:

Biologie:

Zoologie: Classification et physiologie des animaux. Trois fonctions vitales: respiration, nutrition et reproduction.

Botanique: Classification, physiologie et reproduction des végétaux.

Biologie humaine: Physiologie du corps humain. Reproduction humaine et héréditaire. Education à la santé et à l'hygiène.

Écologie :

- Environnement et écosystèmes
- Relations Faune flore.
- Pollution: - Genres de polluants.
- L'homme et son environnement:
- Effets directs et indirects des polluants.
- Mesures prises pour réduire la pollution.

Géologie :

- ◇ Structure et dynamisme de la terre
- ◇ Volcans
- ◇ Séismes
- ◇ Fossiles et pétrole

- ◇ Eau souterraine

Physique :

- ◇ États de la matière : propriétés physiques et constantes physiques.
- ◇ La chaleur et ses effets sur la matière : changements d'état, dilatation/contraction, conducteurs/isolants.
- ◇ Mécanique : mouvement, vitesse, forces, pression.
- ◇ Optique : réflexion et réfraction.
- ◇ Ondes.
- ◇ Énergie, travail et puissance.
- ◇ Magnétisme : champs magnétiques et électromagnétisme.

Chimie :

- ◇ Classification de la matière : mélanges et substances pures.
- ◇ Structure de l'atome et relations chimiques.
- ◇ Transformations chimiques, types de réactions chimiques, notion de mole et de conservation de la masse.
- ◇ Acides, bases et indicateurs.
- ◇ Électrochimie : cellules galvaniques et électrolytiques.
- ◇ Introduction à la chimie organique : hydrocarbures, acides organiques, alcools et esters.
- ◇ Pétrole et gaz naturel.
- ◇ Polymères et matières synthétiques.

Exposition annuelle de Science et de Technologie

Tous les élèves sont vivement encouragés à participer à l'exposition de Science et de Technologie. Ils sont alors amenés à faire des recherches et des expériences sur des sujets de science et de technologie. Le produit final est évalué et les projets sont notés à partir de critères bien définis qui incluent: la créativité, la réflexion scientifique, la qualité de l'exposé et la clarté et la pertinence de la présentation orale. Pour les élèves de 1st / 6^{ème} et 4th CPP, la participation à l'exposition annuelle de sciences est obligatoire. Le « Science Whiz » est une compétition en Sciences basée sur des lectures assignées et des connaissances générales en Sciences. Elle est ouverte aux classes de 2nd / 5^{ème} et 3rd / 4^{ème} uniquement.

13- HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Les objectifs principaux du programme d'Histoire-Géographie sont de former un citoyen responsable, qui réfléchit, analyse, fait de la recherche, théorise, tire des conclusions et trouve des solutions rationnelles aux problèmes.

Un(e) citoyen(e) responsable base sa réflexion sur la connaissance et les faits et démontre sa capacité à s'exprimer d'une façon claire et cohérente. Il/elle interagit, d'une façon responsable, avec son environnement qu'il soit social ou physique. Il/elle établit une relation objective avec le passé et le présent, il/elle se sent responsable à l'égard du futur et tente de sauvegarder son héritage et celui du monde, tout en n'oubliant pas le respect des droits des autres. Il/elle assume la responsabilité de ses actions, et connaît ses droits et ses devoirs. Il/elle est en quête de la vérité et n'émet ses jugements qu'à la lueur de ses recherches et prise de conscience de toutes les circonstances d'une situation donnée.

Classe de 6^{ème}

En **Histoire**, le programme comprend 4 unités d'enseignement à travers lesquelles sont introduites les grandes civilisations de l'antiquité.

Le programme commence avec la naissance de l'agriculture ce qui permet aux élèves de se repérer dans le Proche Orient et de sentir l'importance de la révolution néolithique. «L'Égypte» introduit une des premières formes historiques d'organisation d'un État. La Grèce antique est le cadre dans lequel apparaît la démocratie athénienne à travers laquelle les élèves explorent le rôle du citoyen et l'organisation politique d'un régime démocratique. La dernière unité «Rome» permet aux élèves de comprendre le passage de la République à l'Empire et ses conséquences sur la vie des Romains et des peuples qu'ils dominent.

Le programme de 6^{ème} met en évidence une liste indispensable de repères chronologiques, de cartes et de documents. En fait, le programme se fonde sur un nombre de documents chacun étroitement lié à un moment historique tout en appartenant au patrimoine de l'humanité.

Ainsi à la fin de l'année, les élèves maîtrisent une série de compétences nécessaires pour leur passage en 5^{ème}. Ces compétences englobent l'étude de documents variés (cartes, images, textes, frises, ...) tout en prenant soin de l'expression écrite et orale de l'élève. La lecture, de l'image et du texte, étant au centre du programme, les élèves sont encouragés à lire et interpréter les documents.

En **Géographie**, le programme de 6^{ème} permet aux élèves d'observer le monde et de comprendre les inégalités démographiques, sociales et économiques.

La plus grande partie du programme est consacrée à l'étude de la répartition de la population et de la richesse mondiale. Les élèves localiseront les zones de forts et de faibles peuplements, identifieront les facteurs qui l'influencent et déduiront les conséquences de l'inégalité de la répartition de la population et de la richesse. En plus, ils découvriront la complexité des rapports entre la densité et la richesse de la population. Les cartes et les images sont les outils pédagogiques privilégiés du programme de géographie. Ces documents sont des repères culturels que l'élève conservera tout au long de sa scolarité au Collège.

En fin d'année, les élèves seront capables de lire et d'interpréter différents types de documents géographiques (planisphères, cartes démographiques, tableaux de statistiques, textes ...).

Concernant les habitudes de travail, les élèves sont encouragés à travailler d'une façon autonome, à prendre des décisions et à organiser leurs connaissances dans le cadre d'un raisonnement construit.

التربية

يتناول منهج التربية المدنية والتنشئة الوطنية في الصف السادس المحاور التي تعرّف المتعلم إلى مواطنية ويفهم معنى الحرّيات العامة والشخصية ويمارسها، بالإضافة إلى إدراكه معنى الإتصال والتواصل في المجتمع البشري وفي الوطن.

Classe de 5^{ème}

En **Histoire**, le programme nous permet de présenter le Moyen Âge et la naissance des temps modernes à partir d'une étude diversifiée de la structure sociopolitique de l'Empire byzantin, le monde musulman et l'occident chrétien et leur évolution territoriale.

A partir de textes, de cartes et d'œuvres d'art les élèves perçoivent la diversité et l'évolution des structures politiques et le renouvellement des idées et des formes. Ces documents sont des repères culturels que l'élève conservera tout au long de sa scolarisation.

En **Géographie**, le programme assure à la fois la connaissance des grands traits des continents et l'entraînement au raisonnement géographique à travers quelques études de cas.

L'analyse des documents géographiques (cartes, graphiques, photos, tableaux de statistique ...) porte sur ce qui fait les discontinuités du peuplement, la diversité ethnique, ainsi que sur l'importance des ressources naturelles et les contrastes régionaux.

L'étude des documents qui s'appuie sur les acquis de la classe de sixième prépare les élèves à faire des analyses plus détaillées en classe de quatrième.

التربية

يتناول منهج التربية المدنية والتنشئة الوطنية في الصف السادس المحاور التي تعرّف المتعلم إلى مواطنة ويفهم معنى الحريات العامة والشخصية ويمارسها، بالإضافة إلى إدراكه معنى الإتصال والتواصل في المجتمع البشري وفي الوطن.

Classe de 4^{ème}

En **Histoire**, le programme englobe toute la période moderne ; il se divise en 3 grandes parties :

- **les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles** : l'élève se familiarisera avec les notions de monarchie absolue et de remise en cause de cet absolutisme.
- **La période révolutionnaire** : les épisodes majeurs et les principaux acteurs de la période révolutionnaire et impériale seront abordés en insistant sur la signification politique et sociale de chacune des phases.
- **L'Europe et son expansion au XIX^{ème} siècle** : l'élève étudie les transformations industrielles de l'Europe et ses conséquences sociales, politiques et idéologiques ; la comparaison de cartes du monde en 1815 et 1914 mettra en évidence le phénomène colonial ; enfin, le programme s'achève avec la présentation politique de la France de 1815 à 1914.

En **Géographie**, le programme se consacre à la présentation générale du continent européen, puis à l'étude d'États ; les cartes des États, du peuplement, des langues et des religions permettent de présenter la diversité européenne ; (on étudiera au moins 3 états : Allemagne, Russie, Royaume-Uni).

Au niveau des compétences, l'élève doit toujours travailler à partir de l'étude de documents divers et variés, qu'il doit comprendre et interpréter ; il doit être capable de rédiger une courte synthèse répondant à une problématique posée.

الصف الثامن

يتناول منهج **التاريخ** في الصف الثامن من مرحلة التعليم الأساسي حقبة مهمة من تاريخ لبنان الحديث وهي مرحلة الحكم العثماني من الإمارة المعنية حتى عهد القائمقاميتين مروراً بالإمارة الشهابية والحكم العثماني المباشر. لا يهدف المنهج إلى إكساب الطالب المعلومات فقط بل يتعدى ذلك إلى إكسابه القدرة على تحليلها وشرحها من خلال نصوص واضحة ودقيقة.

يتضمن منهج **الجغرافيا** ثلاث وحدات تعليمية متكاملة تتناول موضوعات البيئات والأقاليم المناخية والأوضاع السكانية والاقتصادية في دول آسيا من خلال محوري الصين وبنغلادش وفي دول أوروبا من خلال محور ألمانيا.

يهدف المنهج من خلال مضمون هذه المحاور، التي تغني المعرفة عند الطلاب، الى تمكينهم من اكتساب المصطلحات والمهارات وتوظيفها في معالجة المواضيع الجغرافية. وتتضمن هذه المهارات قراءة المستندات الجغرافية و تحليلها من خرائط مناخية أو سكانية أو اقتصادية ورسوم بيانية وجدول ونصوص جغرافية. كما يرمي هذا المنه، ومن خلال المهمات الأدائية، إلى جعل الطلاب قادرين على توظيف المهارات والمعارف المكتسبة في مواقف تتعلق بحياتهم العملية المستقبلية.

يهدف منهج **التربية الوطنية والتثنية المدنية** إلى تنشئة الطلاب مدنياً واجتماعياً وتحضيرهم لممارسة مواظنتهم في مجتمع ديمقراطي. يعتمد المنهج في هذه المرحلة على إطلاع المتعلم على القيم الإجتماعية والمدنية من أجل تطوير مفاهيمه الإجتماعية والأخلاقية. كما يتم التركيز على نظام الانتخاب في لبنان وتوضيح أهمية الهوية العربية ومقوماتها ومؤسساتها. وبذلك تكون هذه المادة على امتداد سنوات الدراسة في مرحلة التعليم الأساسي قد ساعدت المتعلم على اكتساب المعارف المتعلقة بالقناعات الوطنية، المدنية، الإجتماعية والأخلاقية من أجل بناء المواطن والإنسان.

Classe de 3^{ème}

Le programme se divise en 4 grandes parties :

- **1914-1945 : guerres, démocraties et totalitarismes.** La partie Histoire, comprend l'étude de la Première guerre mondiale à la Seconde guerre mondiale, ainsi que l'entre-deux guerres en URSS, Allemagne et France.
- **Élaboration et organisation du monde d'aujourd'hui :** dans la partie Histoire et Géographie ; l'élève étudie la croissance économique depuis 1945 et ses conséquences actuelles sur la répartition mondiale des richesses et la mondialisation. Au niveau politique, l'histoire des relations internationales est abordée, avec la guerre froide et la décolonisation, pour aboutir à l'observation de la géographie politique du monde actuel.
- **Les puissances économiques majeures :** dans la partie Géographie, les 3 grandes puissances mondiales sont étudiées : la superpuissance américaine, le Japon et l'Union européenne.
- **La France :** son histoire depuis 1945, les mutations de l'économie française et leurs conséquences géographiques, et la France comme puissance européenne et mondiale.

Au niveau des compétences, l'étude des documents est toujours primordiale, puisqu'elle se poursuit au lycée ; les élèves devront être capables de réfléchir sur un sujet donné, et d'y répondre par un paragraphe argumenté, organisé en 2 ou 3 parties bien distinctes, débutant par une courte phrase introductive et se terminant par une brève conclusion.

الصف التاسع

يتناول منهج **التاريخ** في الصف التاسع من مرحلة التعليم الأساسي حقبة مهمة من تاريخ لبنان المعاصر تمتد من سقوط المتصرفية حتى الاستقلال مروراً بأحداث الحربين العالميتين والأوضاع السياسية والاجتماعية والاقتصادية الناتجة منها. يتعرف الطالب إلى بعض الشخصيات المهمة التي لعبت دوراً فاعلاً في بناء لبنان وطننا مستقلاً.

يتناول منهج **الجغرافيا** دراسة محورين اثنين هما جغرافية لبنان وتتضمن دراسة المجال الجغرافي، المجالات الاقتصادية، مراكز الاستقطاب ونطاقات تأثيرها وجغرافيا العالم العربي وتتضمن دراسة المجال الجغرافي وقضايا عربية مختلفة. يتم اعتماد أسلوب علمي يمكن الطالب من اكتساب المعارف والمهارات وتوظيفها في معالجة المواضيع الجغرافية. وتتضمن هذه المهارات قراءة المستندات الجغرافية (نصوص، خرائط، جداول، صور، رسوم بيانية، هرم أعمار...) وتحليلها.

يتناول منهج التربية الوطنية والتنشئة المدنية سبعة محاور تتعلق بوجوه الحياة كلها من علاقات اجتماعية ووطنية مروراً بالإطار العربي والمؤسسات الدولية. ولا يهدف هذا المنهج إلى إكساب المتعلم المضامين المعرفية فحسب بل إلى تحقيق المواقف السلوكية السوية المبنية على القناعات الداخلية الوطنية والمدنية والاجتماعية. يتم عرض هذه المادة من خلال الانطلاق من الوثائق والمستندات: صور، رسوم، نصوص، وأمثلة من واقع الحياة اليومية يلاحظها المتعلم ويتبين عناصرها ومكوناتها ويتفاعل معها وذلك من خلال التفكير والمناقشة.

14- TECHNOLOGIE

La technologie de conception fait partie de tout ce que nous faisons dans la vie. C'est une étude mais aussi une tentative qui contribue au progrès des peuples. Elle joue un rôle important dans notre vie parce qu'elle encourage les idées innovantes et développe les compétences de manipulation. L'éducation technologique nous permet de fonctionner efficacement dans notre société, de réfléchir aux liens entre les différents domaines des connaissances et de chercher les rapports qui existent entre les savoirs et leurs usages. Cette discipline a été incluse dans le curriculum pour répondre aux impératifs suivants qui supposent que l'éducation technologique:

- Permet d'apprendre aux élèves à résoudre de manière créative des problèmes inspirés de situations de la vie réelle.
- Fournit dans des disciplines déterminées des activités où est utilisée une variété de méthodes d'enseignement et de techniques d'évaluation.
- Expose les élèves à des expériences qui les aident à comprendre les technologies passées, présentes et futures.
- Fait usage d'outils, de machines et de matériels dans le cadre de la résolution de problèmes technologiques.
- Etudie les relations qui existent entre les hommes et la technologie.
- Unifie les domaines cognitifs, affectifs et psychomoteurs grâce à un apprentissage expérimental.
- Est mieux comprise dans un contexte global et dynamique.

Les objectifs:

L'enseignement de la technologie cherche à atteindre les objectifs suivants :

- Réaliser des projets à travers lesquels l'élève exploite ses connaissances et concepts scientifiques.
- Comprendre la nature de la technologie à travers ses 2 aspects: le produit aussi bien que le processus.
- Développer les compétences techniques nécessaires dans la conception et la réalisation d'un objet technique.
- Faire prendre conscience de l'impact des implications de la technologie sur les hommes.
- Initier les élèves à avoir une attitude critique à l'égard des produits commerciaux de la technologie.
- Apprendre l'usage correct du matériel et des équipements.
- Apprécier le rôle de la technologie dans l'économie et le développement social.
- Intéresser les élèves aux concepts fondamentaux des Sciences, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques en utilisant la robotique.
- Apprendre grâce à la robotique à concevoir, à réaliser, à programmer, à tester, à évaluer, à remettre au point et à reprogrammer.

- Utiliser des imprimantes 3D, des ordinateurs portables et du matériel informatique appropriés pour concevoir une technologie qui améliore la créativité et l'esprit critique.

15- LE « PROGRAMME D'OPTIONS » en 3ème

C'est un cours annuel et facultatif de Musique ou de Théâtre où les élèves assistent à une session de deux périodes chaque mercredi après-midi après les classes.

L'option Musique vise à aider des élèves doués et les mélomanes à améliorer leurs compétences dans l'art de la Musique et les prestations. La technique, des concepts et des compétences en solfège sont enseignés par la participation active dans l'exécution d'une musique de qualité et de périodes variées.

Le répertoire est soigneusement choisi en fonction des capacités des élèves dans le chant ou la maîtrise d'un instrument. A la fin, les élèves se produisent à l'occasion de concerts et d'événements musicaux.

L'option Théâtre apprend aux élèves à créer et à écrire des scénarios, à les jouer et à interpréter des jeux de rôle, à mettre en scène du théâtre en classe et à concevoir des environnements pour le théâtre.

Ce cours est purement facultatif et est conçu pour permettre aux élèves de réaliser leur potentiel dans un cadre agréable et non-stressant. En cas de réussite dans ce cours, on attribue 0.5 à 1 point dans la moyenne générale du dernier bulletin scolaire de l'année selon la prestation de l'élève et l'évaluation du professeur.

Le collège offre une séance de présentation et d'information à tous les parents au début de chaque année scolaire pour décrire et expliquer les programmes, les règles et les procédures. Une journée portes ouvertes est aussi prévue au début de l'année avec les professeurs qui présentent leurs programmes par niveau.

III. Cours de mise à niveau et AP (accompagnement personnalisé)

L'école offre des cours facultatifs de mise à niveau. Ces cours n'englobent que les matières principales et ont lieu après les classes. Durant ces sessions, l'accent est mis sur les compétences d'écrit et sur les lacunes. Ils sont bien sûr ouverts à tous les élèves. Les élèves sont alors répartis par groupes de 4 à 7 et suivis par un professeur de l'école, sous la supervision du département concerné.

Un accompagnement personnalisé (AP) dans les langues principales, les mathématiques et les sciences physiques a été introduit en classe de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}. Ce système d'aide sera offert à tous les élèves dans ces classes qui peuvent profiter soit d'un approfondissement, soit d'un soutien pédagogique tout au long de l'année durant la journée scolaire sans aucun coût supplémentaire.

IV. LES RÈGLEMENTS

A. Les Droits et les Responsabilités des élèves

Les droits des élèves

1. Vous avez le droit d'apprendre dans un environnement sûr et sain, sans discrimination et dans le respect des origines et des différences individuelles de races et de sexes.
2. Vous avez le droit de participer à une variété de programmes et d'activités qui visent au développement de votre personnalité dans tous les domaines académique, éthique, social, esthétique et physique.
3. Vous avez le droit d'acquérir des connaissances et des compétences dans la dignité, l'équité et le respect.
4. Vous avez le droit d'apprendre dans un environnement éducatif stimulant, fait de défis et de motivation et où sont utilisées des activités et des méthodes variées.
5. Vous avez le droit d'être écoutés quand vous avez une question ou un souci et d'obtenir une réponse appropriée, tout en sachant que d'autres élèves peuvent avoir les mêmes besoins et que les cours doivent aussi atteindre les objectifs fixés.
6. Vous avez le droit d'avoir une évaluation de vos travaux et performances et des commentaires constructifs sur votre travail.
7. Vous avez le droit de vous reposer, de jouer ou de vous retrouver avec vos camarades durant les récréations.
8. Vous avez le droit de comprendre les différents règlements de l'école, les requis et les attentes.
9. Vous avez le droit de choisir un délégué de classe ou de participer à des élections en tant que délégué de classe.
10. Vous avez le droit d'exprimer vos opinions tout en respectant celles des autres dans le cadre légal.

Les responsabilités des élèves

1. Vous avez le devoir de permettre aux autres élèves d'apprendre dans une atmosphère sûre, saine et propice au travail.
2. Vous avez le devoir d'interagir avec tous les membres de la communauté éducative du collège sans discrimination et, en respectant les races, sexes, origines et différences de chacun.
3. Vous avez le devoir d'agir avec honnêteté.
4. Vous avez le devoir de permettre aux autres élèves d'acquérir le savoir et l'information avec dignité, équité et respect.
5. Vous avez le devoir de comprendre les différents règlements de l'école, les requis et les attentes.
6. Vous avez le devoir d'exprimer vos opinions tout en respectant celles des autres : oralement, à travers des débats en classe, par écrit ou dans des publications scolaires.
7. Vous avez le devoir d'accepter les décisions prises par l'école.

B. Le passage en classe supérieure

1. Les coefficients des matières et les conditions requises pour le passage.

Les élèves sont notés sur 100 (score maximal).

Programme libanais (tous niveaux)

◇ Arabe	Coefficient: 1
◇ Anglais/Français	Coefficient: 1
◇ Maths	Coefficient: 1
◇ Sciences	Coefficient: 1
◇ Français/Anglais	Coefficient: 1
◇ Histoire-Géographie	Coefficient: 1
◇ Enseignement moral et civique	Coefficient: 0.25
◇ Arts plastiques	Coefficient: 0.25
◇ Éducation musicale	Coefficient: 0.25
◇ Théâtre	Coefficient: 0.25
◇ EPS	Coefficient: 0.25
◇ Technologie (ne s'applique pas aux classes de 4 th /3 ^{ème})	Coefficient: 0.25
◇ Cours optionnel (applicable seulement aux 3 rd /4 ^{ème})	Coefficient: 0.5
◇ L'arabe, l'anglais/le français, les maths et les sciences sont considérés comme <u>matières principales</u> .	
◇ <u>Le Minimum Requis</u> pour passer en classe supérieure : un élève doit avoir 2 moyennes d'au moins 70 et 2 moyennes d'au moins 65 dans les matières principales, n'avoir aucune moyenne inférieure à 60 dans toutes les autres disciplines <u>et</u> obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 70 .	

L'examen du Brevet Officiel :

Tous les élèves de 4th/3^{ème} (programme libanais) sont préparés aux examens du brevet officiel. Dès que des sujets d'examen sont disponibles, nous préparons nos élèves aux types de questions auxquelles ils seront confrontés. Le poids accordé à chaque matière au brevet officiel est le suivant :

- Arabe → 60.
- Langue seconde → 40.
- 3^{ème} langue → 20.
- Maths → 60.
- Sciences → 60.

Histoire / Géographie / Éducation civique → 60.

Programme non libanais (sauf 4th CPP)

◇ Français/Anglais	Coefficient: 1
◇ Anglais/Français	Coefficient: 1
◇ Maths	Coefficient: 1
◇ Sciences	Coefficient: 1
◇ Arabe	Coefficient: 1
◇ Français/Anglais	Coefficient: 1
◇ Histoire-Géographie	Coefficient: 1
◇ Instruction civique et sensibilisation culturelle	Coefficient: 0.25
◇ Arts plastiques	Coefficient: 0.25
◇ Éducation musicale	Coefficient: 0.25
◇ Théâtre	Coefficient: 0.25
◇ EPS	Coefficient: 0.25

- ◇ Technologie (ne s'applique pas aux classes de 4th/3^{ème}) Coefficient: 0.25
- ◇ Cours optionnel (applicable seulement aux 3rd/4^{ème}) Coefficient: 0.5
- ◇ L'anglais, le français, les maths et les sciences sont considérés comme **matières principales**.
- ◇ **Le Minimum Requis** pour passer en classe supérieure : un élève doit avoir une moyenne d'au moins 70 dans la principale langue d'enseignement (anglais ou français), une autre moyenne d'au moins 70 et 2 moyennes d'au moins 65 dans les matières principales, n'avoir aucune moyenne inférieure à 60 dans toutes les autres disciplines **et** obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à **70**.

4th CPP

- ◇ **Arabe** Coefficient: 1
- ◇ **Anglais** Coefficient: 2
- ◇ **Maths** Coefficient: 2
- ◇ **Sciences physiques** Coefficient: 1
- ◇ **Chimie** Coefficient: 1
- ◇ **Biologie** Coefficient: 1
- ◇ **Français** Coefficient: 1,5
- ◇ Histoire-Géographie Coefficient: 1,5
- ◇ Argumentation (revendications et problèmes) Coefficient: 1
- ◇ Instruction civique et sensibilisation culturelle Coefficient: 0,5
- ◇ Arts plastiques Coefficient: 0,5
- ◇ Éducation musicale Coefficient: 0,5
- ◇ Théâtre Coefficient: 0,5
- ◇ EPS Coefficient: 0,5

Le Minimum Requis pour passer en classe supérieure : un élève doit satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir une moyenne d'au moins 70 en anglais, deux autres moyennes d'au moins 70 et 2 moyennes d'au moins 65 dans les matières suivantes : arabe, français, maths, sciences (combinaison de physique, chimie et biologie).
- n'avoir aucune moyenne inférieure à 60 dans toutes les autres disciplines **et** obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à **70**.

Les élèves qui souhaitent quitter le programme libanais pour choisir les programmes étrangers au cours de leurs études au Complémentaire ou bien quand ils passent au Secondaire doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 70 dans la principale langue d'enseignement correspondant au programme qu'ils choisissent pour que ce transfert soit autorisé. L'administration de l'école doit être avertie avant la fin du mois de mars et les conditions légales appropriées doivent être satisfaites.

Le Service Communautaire et Social

Le Service communautaire et Social est une activité obligatoire à l'école complémentaire. Pour chaque niveau, un nombre d'heures spécifiques sera alloué chaque année au Service Citoyen et Social. Un élève ne sera promu qu'à condition qu'il ait complété le nombre d'heures requis au Service communautaire et Social pour sa classe. Le programme est basé sur un projet. Les élèves de 6^{ème}/1st travailleront sur un projet concernant l'école complémentaire. Les 5^{èmes}/2nd réaliseront un projet visant l'IC dans son entité. Les 4^{èmes} /3rd recevront des ONG

à l'école. Les 3èmes/4th entreront en contact avec l'ensemble de la communauté sociale en dehors du collège.

2. Tableau d'honneur:

Les élèves ayant un dossier disciplinaire vierge, des moyennes de 80 et plus sans aucune note d'échec, obtiennent la Mention Bien. Ceux qui ont un bon dossier disciplinaire, des moyennes de 85 et plus sans aucune note d'échec, obtiennent la Mention Très Bien. Enfin, les élèves qui ont un bon dossier disciplinaire, des moyennes de 90 et plus sans aucune note d'échec, obtiennent la Mention Excellent.

Il est à noter qu'obtenir la Mention Bien, Très Bien ou Excellent est un privilège et l'administration se réserve le droit d'en priver tout élève qui ne les mériterait pas à cause de sa conduite ou de son attitude.

3. Règlement des examens de rattrapage

Règlement des examens de rattrapage durant l'année scolaire

- Tout élève absent doit remettre à son retour, une lettre d'excuse valable à la direction qui se chargera d'en faire le suivi.
- Tout élève qui s'absentera à un examen prévu à l'avance, sera soumis à un examen de rattrapage.
- Tous les examens de rattrapage auront lieu tous les mercredis de 2 h à 3 h.
- Aucun examen ne peut être programmé durant la récréation du déjeuner, excepté pour les élèves qui auront été absents à plus d'un examen durant la même semaine. Les cas d'absences prolongées ou d'élèves qui auront plus d'un examen de rattrapage la même semaine, seront discutés cas par cas.
- Tout élève n'aura droit qu'à 3 examens de rattrapage au maximum (les mercredis) par année scolaire. Passé ce nombre, un **rapport médical** du **médecin de l'école** ou **du praticien au service des urgences de l'Hôpital Américain de Beyrouth (AUBMC)** sera exigé. Sans un tel rapport médical, l'élève aura une note de 40 à l'examen.

Résultats de fin d'année et examens de rattrapage

Un élève à qui il manque une seule moyenne requise pour son passage en classe supérieure, peut passer **un** examen de passage dans cette matière pour obtenir la moyenne requise. Mais tout élève soumis à un examen de passage peut être amené à redoubler ou à passer avec une probation académique ou même une probation académique stricte selon que la note qu'il aura obtenue à cet examen sera proche ou pas de la moyenne requise et compte tenu de son niveau académique.

4. Probation académique:

L'école complémentaire exige des élèves qu'ils se maintiennent à un bon niveau. Pour ce faire, ils doivent conserver les moyennes requises tout le long de l'année. Dans le cas contraire, l'élève recevra **une probation académique**.

Cette probation lui sera retirée **à la fin de l'année** si il/elle obtient les moyennes requises. Les élèves peuvent être placés en probation académique pour **une** année scolaire seulement. Si au bout de **deux** années consécutives, ils n'obtiennent pas les minimums requis pour leur passage en classe supérieure, ils seront alors placés **en probation académique stricte**. Les

élèves dans ce cas devront soit redoubler ou changer d'établissement puisqu'ils n'auront pas droit à un examen de rattrapage.

5. Maintien / renvoi

Tout élève qui n'aura pas obtenu les moyennes requises pour son passage en classe supérieure, aura le droit de redoubler si son âge le lui permet, s'il a un dossier disciplinaire vierge et s'il n'a pas déjà redoublé. Sinon, il devra changer d'établissement. Le droit de redoubler n'est pas automatiquement accordé : un élève **sera autorisé à redoubler** si l'on juge que cela lui sera bénéfique. La décision d'accorder un redoublement est prise par **l'ensemble des professeurs et la Directrice**, compte tenu de l'âge de l'enfant, de son attitude et des garanties qu'il apporte à son comportement scolaire.

6. Prix et récompenses d'excellence

A la fin de chaque année, l'école complémentaire, récompense les excellents élèves dans tous les domaines lors d'une cérémonie de distribution des prix. Les prix suivants sont décernés:

Le prix de Sciences, Maths et Technologie et le prix du concours « Science Whiz »

Cet événement annuel est devenu une tradition qui offre une chance aux élèves de faire une enquête, une expérience ou une recherche sur des sujets dans le domaine des sciences, des maths et de la technologie. Le produit final de leurs efforts est apprécié et les projets sont évalués à partir de critères bien définis qui incluent : la créativité, la pensée scientifique, la qualité de l'exposition et la clarté et l'efficacité de la présentation orale.

Le prix des Pionniers de l'Environnement

Il est décerné pour une participation exceptionnelle dans le club Environnement et pour les efforts remarquables fournis à l'égard de l'Environnement.

Le prix de Sciences d'Elie et Souad Hanna

Ce prix a été établi par Elie et Souad Hanna pour l'élève ou les élèves de l'école Complémentaire ou du niveau supérieur qui sont profondément et sérieusement impliqués dans les recherches scientifiques, les expériences et tout autre travail créatif. Un élève ou des élèves peut ou peuvent travailler sur un projet spécifique, relevant des Mathématiques, de la Physique, de la Chimie ou de la Biologie et pourrait soit aboutir à une idée originale (qui pourrait plus tard être élaborée et appliquée par des professionnels) pour concevoir un instrument, un procédé ou une idée qui n'est pas connue, ni utilisée ni développée. Les participants devraient faire preuve d'une capacité à formuler un concept réalisable fondé sur des méthodes et des procédures scientifiques et à appliquer des concepts de manière pratique ou du moins à établir la méthode et les moyens pour leur application.

La préférence sera accordée aux idées qui servent une cause sociale ou humaine, aux inventions et aux outils qui sont respectueux de l'environnement ou qui sont expressément conçus pour améliorer et protéger l'environnement.

La performance artistique

Ce prix est décerné aux élèves qui ont participé de façon régulière et avec succès au club de performance artistique depuis quatre ans et qui changent de cycle. Ils se sont entièrement investis dans le chant, la danse et la création.

Le prix de Wadih Chbat pour l'arabe

Ce prix a été établi par la famille Chbat pour récompenser le meilleur élève en langue arabe de la classe de 3^{ème}, en l'honneur de Wadih Chbat, un grand professeur, père et mari. Ce prix a

pour but d'encourager les jeunes esprits à participer de manière plus active dans le domaine de la langue arabe.

Le prix des classes de Brevet à l'IC

Est accordé au meilleur élève dans la classe de brevet.

Le prix en mémoire de Marwan Nsouli

Ce prix a été établi par le corps professoral et les employés de l'École Complémentaire pour commémorer le caractère rare qui distinguait notre collègue défunt, M. Marwan Nsouli. Son dévouement, son honnêteté, son altruisme et son caractère humain à l'égard de tous ceux qui l'entouraient ne seront jamais oubliés. Ce prix récompense ces rares traits de caractère chez nos élèves et est décerné à un élève qui s'est distingué par une attitude et un comportement faisant preuve de sérieux, de courtoisie, d'honnêteté et de dévouement.

Le prix en mémoire de Nuha Sangari Hachache

Ce prix a été établi par le corps professoral et les employés de l'École Complémentaire pour commémorer le caractère exceptionnel qui distinguait notre collègue défunte, Nuha Sangari Hachache.

Son esprit plein de douceur et de bienveillance, sa créativité, son dévouement et son professionnalisme continueront à vivre dans les cœurs de ses collègues et de ses étudiants. Ce prix récompense de tels traits de caractère chez nos étudiants et est attribué à un(e) étudiant qui s'est distingué(e) par son attitude pleine d'optimisme, de détermination, de créativité, d'engagement et de motivation pour apprendre tout au long de sa vie.

Les prix d'écriture

Ce prix honore les élèves qui se sont distingués par leur talent d'écriture au cours d'une compétition organisée à l'école complémentaire. La participation à cette compétition n'est pas obligatoire et les élèves choisissent la langue dans laquelle ils souhaitent concourir.

C. Admission

Règlement d'admission

L'admission d'un candidat à l'IC se fonde sur la compétence académique. Les nouveaux élèves seront admis dans les classes suivantes: La petite section, la 6^{ème}, la seconde. D'autres candidats pourraient être admis dans d'autres classes et selon les places disponibles.

Les élèves sont évalués sur la base de leurs résultats dans leur établissement d'origine, de la lettre de recommandation et des notes obtenues aux examens d'entrée à l'IC. Ces examens comprennent une épreuve d'étude de texte, de compétences linguistiques, et d'expression écrite, une épreuve portant sur le calcul et la capacité à résoudre des problèmes en mathématiques, et l'évaluation de compétences scientifiques générales, en physique, chimie et biologie.

L'IC ne dispose pas d'un internat.

La plupart des places disponibles ne sont confirmés qu'après la procédure de réinscription qui s'achève à la fin du mois de juin.

L'IC dispose de ressources limitées pour accueillir des élèves présentant de légères déficiences physiques ou dans ses capacités d'apprentissage. L'école complémentaire ne dispose pas des

ressources nécessaires pour accueillir des élèves présentant de graves déficiences physiques ou dans ses capacités d'apprentissage.

Des frais de 1^{ère} inscription à l'IC, non remboursables, seront facturés une seule fois pour chaque nouvel élève.

Le Comité des Admissions suit une politique de sélection des élèves de bon niveau scolaire en fonction des places disponibles. La décision d'admission appartient au Comité des Admissions de l'école.

Les élèves sont recrutés conformément avec l'idée qu'ils seront capables d'améliorer leurs compétences en français, en arabe et en anglais.

Notre établissement intègre des élèves venant de nombreux pays sans distinction de race, de religion, de couleur de peau, de genre, de nationalité ni de tendances politiques.

Toute demande concernant l'inscription d'un élève à l'école complémentaire du collège international doit être effectuée au début du mois de février de chaque année scolaire.

Coordonnées:

Site Ras Beyrouth:

École	Âge	Directrice	Courriel
Complémentaire	12-15	Mme Wadad El Hoss	msrb@ic.edu.lb

D. Le Professeur Conseiller (ou Professeur Principal) et la vie scolaire

Conformément à la philosophie et aux objectifs du Collège, l'école complémentaire s'engage à éduquer éthiquement, socialement et physiquement ses élèves et à leur offrir un environnement académique rigoureux et compétitif. Le programme de vie scolaire inclut les dimensions personnelles et sociales ; il est basé sur 4 thèmes majeurs : les relations personnelles, la conscience sociale, la gestion des problèmes personnels et l'éducation à la santé. Ces thèmes sont développés de manière spirale dans tous les niveaux. A partir de ces thèmes, les élèves font, avec leur conseiller ou professeur principal, des activités spécifiques et structurées. Ces activités sont élaborées de manière à encourager les élèves à réfléchir sur certains sujets et à donner leur opinion, à prendre conscience des problèmes des autres et à s'y intéresser, à discuter de leurs sentiments, à en être conscients et à y réfléchir, à évaluer et développer leur potentiel. Toutes les activités ont lieu en classe, le mercredi pendant 45 minutes. Durant ces sessions, les élèves sont encouragés à s'écouter les uns les autres, à être tolérants et à accepter les différences. Ils sont incités à exprimer clairement leurs pensées et leurs sentiments en la présence des autres. Durant les séances consacrées à l'éducation à la santé, les élèves discutent de sujets appropriés à leur âge tels que : l'hygiène dentaire et personnelle, la bonne posture du dos, les changements physiques et l'information sexuelle, la prévention contre le tabac, les drogues et d'autres sujets d'actualité qui pourraient les intéresser et les concerner.

Les conseillers et le Conseiller Principal d'Education et Psychologue scolaire sont impliqués dans la vie scolaire.

Les conseillers commencent tous l'année en rencontrant individuellement les élèves de la classe dont ils ont la charge ainsi que leurs parents.

Durant l'année scolaire, on encourage les élèves à s'adresser à leur conseiller(e), en cas de problèmes. L'objectif majeur est de veiller à ce que tous les élèves obtiennent des réponses satisfaisantes à leurs besoins scolaires, personnels et relationnels.

Le Conseiller Principal d'Education dirige et coordonne ce programme. Le CPE est aidé par une autre conseillère à plein temps. Le CPE reçoit sur rendez-vous les enfants et les parents pour les conseiller et discuter des questions d'éducation. Les cas particuliers sont pris en charge par le CPE et par le directeur en adressant ces élèves, en cas de besoin, à un professionnel pour un suivi.

Le Département de Psychologie scolaire au complémentaire a pour mission de/d' :

- Assurer un service de soutien à des élèves soit à titre individuel, soit par petits groupes ou en classe sur des problèmes psychologiques ou sociaux.
- Conseiller les élèves et informer les parents selon les cas.
- Aider les enseignants qui travaillent avec des élèves ayant des difficultés sociales, comportementales et/ou émotionnelles.
- Observer les élèves sur demande et en cas de besoin.
- Assister aux réunions organisées par le directeur avec les parents et les enseignants.
- Assister aux conseils de classe.
- Remplir les fiches d'évaluation et de recommandation.
- Se concerter avec les professionnels et les organisations extérieurs à l'IC en cas de besoin.
- Etre membre de l'équipe de soutien et d'orientation (directeur, responsable et conseiller d'éducation).
- Suggérer des sujets pour le programme de « Vie scolaire ».
- Etre membre du comité de psychologie et d'orientation.
- Etre en formation continue.
- Remplir des rapports écrits sur demande du directeur.
- S'occuper des élèves signalés par le directeur.
- Soumettre un rapport de fin de trimestre présentant les cas particuliers et proposant des recommandations.
- Représenter l'école complémentaire dans les comités désignés par le directeur.
- Si le besoin se présente, offrir des séances d'orientation au sein du programme de « Vie scolaire » afin de traiter des problèmes personnels et socio-émotionnels pour des étudiants d'une classe spécifique.
- Garder une documentation écrite et produire des rapports statistiques selon la demande du directeur.
- Organiser des groupes de discussions et des réunions par niveau quand le besoin se présente.
- Participer au développement du programme de "Vie scolaire" selon le besoin.
- Se réunir régulièrement avec le directeur.

E. L'évaluation

A. Justification

Le règlement concernant l'évaluation est en cohérence avec la mission de l'IC qui vise l'excellence académique grâce à l'éducation de la personne dans sa totalité. C'est une composante essentielle des processus d'enseignement et d'apprentissage. Ce règlement a pour fonction d'assurer une continuité des pratiques d'évaluation au niveau des différents cycles scolaires et de fournir un mécanisme positif qui :

- Implique les élèves dans leur apprentissage.
- Permet de rendre compte du progrès et des résultats des élèves.
- Permet aux enseignants d'adapter leur enseignement en fonction des résultats de l'évaluation.
- Contribue à l'efficacité du programme.
- Permet de prendre des décisions futures.

B. Définition

L'évaluation consiste à collecter, analyser et rendre compte des données concernant la performance des élèves. Elle montre ce que l'élève sait et peut faire, ce qu'il comprend et sa capacité à réinvestir le tout dans le monde réel et à adopter les attitudes adéquates durant les différentes étapes du processus d'apprentissage.

C. Pourquoi évaluer le travail des élèves ?

1. But

Les buts de l'évaluation sont les suivants :

- Promouvoir l'apprentissage de l'élève en :
 - Évaluant ses connaissances antérieures.
 - Planifiant le processus d'apprentissage afin de répondre aux besoins des individus ou des groupes.
 - Prenant des décisions concernant l'enseignement et l'apprentissage.
 - Les incitant à évaluer le travail de leurs camarades et à réfléchir sur leur propre apprentissage.
- Fournir des informations concernant l'apprentissage des élèves en :
 - Évaluant leurs acquisitions au niveau des savoirs, des savoir-faire et des savoir être.
 - Collectant des exemples de leurs travaux et performances.
 - Interprétant les statistiques sur la base de standards ou de grilles d'évaluation.
 - Étudiant et analysant les résultats des examens.
 - Utilisant différents moyens tels que les notes, les commentaires, les appréciations et les résultats.
- Contribuer à l'efficacité du programme en :
 - Comparant les résultats des élèves avec les critères et les attentes spécifiques fixés par l'établissement.
 - Comparant les résultats de différentes classes et différents groupes.
 - Informant les enseignants, les élèves, les parents et toute personne concernée.

- Revoir le curriculum et les pratiques d'enseignement à la lumière des résultats des élèves.
- Prendre les décisions relatives au passage des élèves ou à leur redoublement.

2. Principes

Une évaluation effective fournit la preuve de la maîtrise des objectifs recherchés et prend en considération le potentiel et la capacité de l'élève ainsi que les éléments qui le motivent et qui lui permettront d'apprendre. Elle doit se faire régulièrement et doit refléter une compréhension de l'apprentissage comme étant multidimensionnel, interdisciplinaire et s'inscrivant dans la durée.

Cela permet:

- aux élèves :
 - D'avoir des critères connus et compris d'avance.
 - D'analyser leurs connaissances et de comprendre ce qui doit être amélioré.
 - De montrer l'étendue de leurs connaissances et compétences.
 - D'appliquer, synthétiser et évaluer leur apprentissage.
 - De souligner leurs points forts et de mettre en évidence leur maîtrise et leur expertise.
 - D'être capable de réfléchir sur leur auto-évaluation ainsi que l'évaluation de leurs camarades.
 - De devenir responsables de leur apprentissage.
 - D'identifier des objectifs personnels.
- aux professeurs :
 - D'identifier les connaissances importantes et d'évaluer leur acquisition.
 - De planifier et d'intégrer une variété de méthodologies d'enseignement.
 - De planifier et d'intégrer dans le processus d'apprentissage plusieurs stratégies et techniques d'évaluation en utilisant des outils formels (tels que examens, interrogations écrites...) et informels (à travers des activités orales).
 - De donner à l'ensemble des élèves l'occasion de montrer ce qu'ils savent, ce qu'ils comprennent et ce qu'ils savent faire.
 - De prendre en considération le fait que les élèves apprennent différemment et que chacun possède un mode d'apprentissage particulier.
 - De présenter des preuves qui peuvent être transmises et comprises par les élèves, les parents, les professeurs, l'administration et autres.
 - D'utiliser un système de notation à la fois global et analytique.
 - D'analyser les données afin de pouvoir évaluer et modifier au besoin le curriculum.
 - D'appliquer les conditions de promotion établies par l'école.

2. Stratégies

L'évaluation des élèves est formative ou sommative. Pour évaluer, les stratégies suivantes sont recommandées :

- Observations

- Projets à long terme
- Evaluations de performances
- Evaluations fondées sur le processus
- Tests et quiz
- Examens externes (brevet, bac etc...)
- Portfolios

3. Outils et Méthodes

Les stratégies mentionnées ci-dessus peuvent être mises en pratique à travers les moyens suivants :

- Des notes ponctuelles
- Exemples (par niveau)
- Listes de vérification
- Progression
- Tâches à accomplir (PT)
- Grilles d'évaluation
- Portfolios
- Projets
- Rapports
- Présentations
- Modèles
- Journaux et blogs
- Projets interdisciplinaires

D. Outils de communication des résultats

1. Critères

Les outils de communication des résultats : c'est le moyen de communiquer aux autres les informations tirées de l'évaluation des élèves. Pour que cette communication soit efficace, elle devrait inclure les parents, les élèves et les professeurs. L'information transmise devrait :

- Fournir des informations utiles.
- Se concentrer sur les points forts et les réussites.
- Décrire les performances des élèves en se fondant sur des critères et résultats explicites.
- Être fondées sur une évaluation ciblée.
- Éviter le jargon, les expressions techniques et complexes.
- Être juste, claire, compréhensive et précise.
- Permettre le progrès.

2. Les types de communication

La communication se fait au moyen de réunions et de rapports écrits.

a. Réunions

Des réunions devraient avoir lieu régulièrement. Il y a plusieurs sortes de réunions incluant les professeurs, les parents, les élèves et la direction:

- Des réunions entre professeurs et élèves
- Des réunions entre professeurs et parents
- Des réunions dirigées par les élèves
- Des réunions tripartites

b. Rapports écrits

Des rapports écrits devraient être envoyés aux parents au moins deux fois par an.

1. Politique relative aux examens

Un **examen ou un test** est un outil d'évaluation ou une technique qui implique plusieurs compétences ou concepts et qui a pour but d'évaluer comment les élèves rendent compte de leurs connaissances, de leurs compétences ou capacités et du développement de la complexité dans leur travail. Les tests sont fondés sur des critères bien précis (le test comprend des notions qui ont déjà été étudiées en classe. Les résultats obtenus permettent de déterminer le progrès de l'élève quant à la maîtrise du contenu d'une matière ou d'une compétence et la réalisation des objectifs établis. Ces résultats sont évalués en fonction du niveau de maîtrise du contenu ou d'une compétence et non en fonction des résultats obtenus par les autres élèves.) La structure de nos examens est conforme, autant que possible, à la taxonomie de Bloom qui permet de catégoriser le niveau d'abstraction des questions communément posées dans les tests. Les questions devraient aborder les critères suivants : la connaissance, la compréhension, l'analyse, la synthèse et l'évaluation. Un examen ou un test devrait être une chance pour un élève moyen de faire la preuve de l'acquisition des connaissances et des compétences. Il contient des situations que l'apprenant a déjà vues et des situations nouvelles. Il sert à vérifier l'acquisition d'un ensemble de compétences dont la capacité à répondre de différentes façons. Il est aussi structuré de façon à ce que chaque élève qui travaille de façon responsable soit capable d'obtenir une note qui lui permettra de réussir. Un examen ou un test est un outil d'évaluation sommative.

Un quiz est une évaluation formative qui ne doit pas dépasser 15 minutes. Il cible un seul objectif et évalue l'acquisition d'une compétence, d'un concept, d'une idée ou d'une courte unité. Il a pour but de s'assurer que l'élève a acquis des connaissances, a compris et a étudié avant de passer à un niveau plus complexe. C'est un outil qui permet de savoir comment les élèves travaillent (la procédure qu'ils suivent) ou de savoir comment les élèves se sentent vis-à-vis de leur travail (motivation, effort). Un quiz peut être une récitation d'informations qui ont été données durant la période précédente afin de s'assurer que les élèves sont en train d'étudier quotidiennement. Il est aussi utilisé pour déterminer les lacunes d'un élève dans une unité. Pour les professeurs, un quiz peut être utilisé pour améliorer leur enseignement, la planification du programme et son évaluation ou pour savoir s'il y a besoin de réexpliquer un sujet ou une compétence. Certains quiz peuvent ne pas être notés ou la note peut ne pas être prise en compte pour la moyenne. Il est possible de supprimer la plus basse note d'un quiz en calculant les moyennes des élèves.

- Les élèves peuvent avoir un seul examen ou test par jour et 2 examens ou tests au maximum par semaine pour toutes les classes. Ces examens pourront s'étendre sur deux périodes consécutives.
- Les examens ou les tests seront fixés une semaine à l'avance afin que les élèves puissent réviser durant le weekend.

- Les tests et les travaux notés en classe seront inscrits sur le calendrier des tests en classe.
- Les rédactions, les compositions, les expressions écrites, les études de texte ne sont pas considérées comme des examens et n’influencent donc pas la programmation hebdomadaire.
- Les quiz non annoncés à l’avance, les présentations et les récitations orales peuvent avoir lieu le même jour qu’un examen.

2. “PERFORMANCE BASED LEARNING AND ASSESSMENT”

L’école complémentaire applique une nouvelle méthode d’enseignement et d’apprentissage, appelée “Performance Based Learning and Assessment”. Dans cette approche, l’enseignement n’est pas perçu comme une acquisition du savoir uniquement mais comme l’utilisation de ce savoir dans des situations authentiques de la vie réelle, où ce savoir prend du sens. En effet il n’est pas important pour les élèves de savoir uniquement mais aussi d’utiliser ce qu’ils savent pour résoudre des problèmes et être actifs dans la construction de leur savoir. Ainsi pour chaque matière du curriculum, une tâche à accomplir est prévue dans laquelle les élèves sont confrontés à une situation et un problème de la vie réelle, faite sous forme d’activité, de projet de recherche etc. dans lesquels les élèves appliquent les savoirs, compétences et habitudes de travail, spécifiques à la tâche demandée.

Le but de cette méthode est d’aider les élèves à la fin de leurs études scolaires, à devenir des apprenants autonomes, qui savent évaluer leurs points forts et leurs faiblesses et assumer la responsabilité de leur propre travail.

3. SPEC: méthode d’enseignement expérientielle et collaborative

L’école complémentaire applique une nouvelle approche expérimentale d’enseignement et d’apprentissage, collaborative, centrée sur l’élève et fondée sur des problèmes. Ceci s’applique à toutes les matières et améliore le travail de groupe et la réflexion critique chez les élèves.

4. APPRENDRE PAR LE BIAIS D’UN JEU DE RÔLE

A l’école complémentaire, une autre méthode d’enseignement, basée sur le jeu de rôle est connue sous le nom de “Learning Through Action” (LTA) ou “Apprendre par le biais d’un jeu de rôle” a été introduite et est appliquée par différents départements.

Elle est fondée sur les principes du dialogue et de l’interaction mais aussi sur les connaissances que l’on acquiert mieux à travers l’expérience.

F. Discipline

1. OBJECTIFS

A défaut d’autodiscipline, le but de notre règlement disciplinaire est de créer une atmosphère détendue et studieuse au sein de laquelle chaque élève peut exploiter tout son potentiel. Les élèves indisciplinés seront envoyés au Conseiller Principal d’Education chargé de la discipline ou au Directeur qui décidera des mesures appropriées à prendre.

Toute violation majeure des règles de la discipline et tout comportement antisocial seront sanctionnés sévèrement. En garantissant la discipline, il est important que les professeurs et l'administration bénéficient de l'appui nécessaire de la part des familles et de l'entourage familial.

2. CONDUITE GÉNÉRALE

A l'école, les élèves sont tenus de vivre en bonne entente avec leurs camarades. Ils sont éduqués au respect, à l'ouverture et aux bonnes manières.

Il est de leur responsabilité de suivre les règles générales suivantes :

- Les élèves sont tenus de se comporter tout le temps d'une manière calme et responsable.
- Ils doivent remettre leurs devoirs à temps et être à l'heure au cours.
- Ils sont tenus d'être polis et de faire preuve de respect à l'égard de leurs professeurs, du personnel et de leurs camarades.
De même, les visiteurs de l'école doivent être traités avec courtoisie.
- Ils doivent respecter les bâtiments et le matériel de l'école. Tout acte de vandalisme est un délit à l'encontre de la communauté et sera donc traité comme tel. Si un(e) élève est impliqué(e) dans un acte de vandalisme, il/elle pourrait en payer les réparations et en subir les sanctions disciplinaires appropriées. En l'absence de responsable identifié, chaque élève sera tenu pour responsable de toute dégradation commise dans sa classe et tous les élèves devront en payer les réparations.
- Les élèves sont tenus d'aider à garder propres et nets le campus, les salles de classe et l'ensemble des locaux scolaires.
- Pour des raisons de sécurité, la cour devant Rockefeller Hall et Sage Hall ne peut être utilisée pour des activités sportives ; les planches et les patins à roulette etc. sont interdits dans le campus pour des raisons de sécurité. Ces activités sont limitées au terrain de sport uniquement.
- Jouer à l'intérieur du bâtiment n'est pas autorisé.
- La nourriture et les boissons sont permises uniquement à l'extérieur des bâtiments.
- Les jeux de cartes ne sont pas permis dans le campus.
- Seuls les appareils électroniques demandés par les professeurs peuvent être apportés à l'école. Les élèves qui utiliseront dans le bâtiment, un équipement électronique interdit, recevront un avertissement strict et l'appareil sera confisqué. La famille pourra récupérer l'appareil confisqué auprès de l'administration au bout d'un mois.
- Les gadgets susceptibles de porter atteinte à la sécurité sont interdits à l'école. Si des élèves sont trouvés en possession de tels objets, ils subiront des mesures disciplinaires adaptées et les objets litigieux seront confisqués.
- Les actes de violence, de vol et les comportements inadmissibles seront rapportés à la Directrice qui prendra immédiatement les mesures qui s'imposent.
- Injurier ou utiliser un langage inapproprié ou grossier à l'égard de l'établissement ou d'un des membres de sa communauté, oralement ou par écrit, à travers n'importe quel type d'affichage public, sera considéré comme une violation disciplinaire grave et conduira à une mesure disciplinaire très stricte pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

3. LES RÈGLES DE COMPORTEMENT RESPONSABLE ET CITOYEN

Le Collège International ne tolérera aucune forme de harcèlement ou d'intimidation et prendra des mesures disciplinaires strictes pour garantir un environnement scolaire «sûr» à ses élèves.

Tous les membres de la communauté s'engagent à garantir un environnement qui assure aussi bien le soutien que la sécurité et qui soit fondé sur les valeurs d'intégrité, de tolérance, de respect de la différence et de coopération, prônées par l'établissement.

L'intimidation ou le harcèlement est un acte d'agression à l'encontre d'une personne dans l'intention de l'embarrasser, de lui nuire ou de la blesser. L'intimidation implique généralement un abus ou un injuste déséquilibre des forces. Des individus ou des groupes peuvent être impliqués.

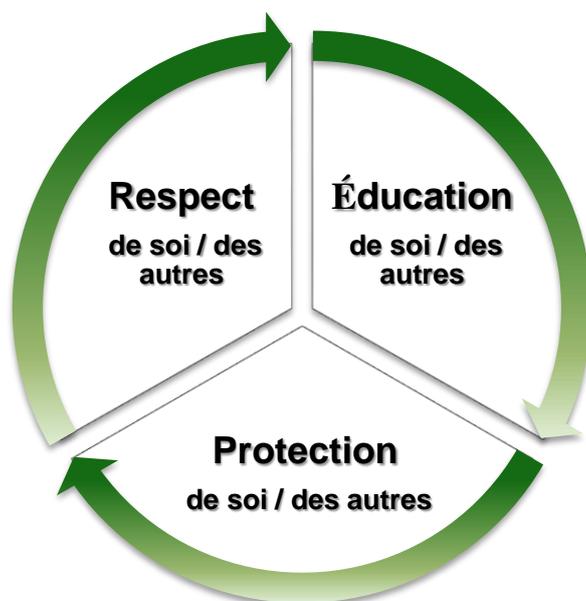
L'intimidation ou le harcèlement est la forme la plus courante de violence subie par les jeunes et peut se présenter sous différentes formes pouvant causer la détresse. L'intimidation ou le harcèlement peut toucher n'importe quel membre de la communauté.

L'intimidation ou le harcèlement inclut:

- Les agressions physiques: battre une personne, la pousser, la bousculer, et/ou cracher sur elle.
- Les agressions verbales : se moquer d'une personne en utilisant des surnoms ou des mots insultants, la ridiculiser et faire courir à son encontre des rumeurs orales, écrites ou électroniques comme écrire des notes ou des graffiti choquants, des discussions ou des commérages sur Facebook ou en utilisant la messagerie électronique ou les réseaux sociaux.
- Les agressions non-verbales: écrire des notes ou des graffiti choquants, faire des gestes impolis, diffuser des photos ou des vidéos non autorisées, participer à des discussions ou des commérages sur Facebook ou en utilisant la messagerie électronique SMS ou l'internet ou les réseaux sociaux tels que le « microblogging », WhatsApp, Snapchat, Twitter, Instagram, etc.
- L'extorsion: menacer une personne de lui prendre ses biens, sa nourriture ou son argent.
- Le vol: voler, cacher, endommager ou détruire la propriété des autres.
- La discrimination sexuelle : l'intimidation fondée sur le sexe.
- Le harcèlement sexuel: un comportement inacceptable caractérisé par des avances et des demandes de faveurs sexuelles.

Tout ce qui précède s'applique à l'usage de tout outil électronique.

Contrat de Citoyenneté Numérique Responsable



La citoyenneté numérique vise l'utilisation respectueuse, informée et responsable de systèmes technologiques. La Vision du Collège International doit inspirer des apprenants d'aujourd'hui pour être les futurs leaders de citoyens du monde. Le collège voit la citoyenneté numérique comme une responsabilité partagée entre des étudiants, des parents et l'établissement.

Les meilleures pratiques : les points dont nous devons être conscients et qui devraient être discutés entre parents et enfants.

1. Utilisez toujours des mots de passe sophistiqués et changez-les régulièrement. Des mots de passe efficaces contiennent des chiffres, des lettres majuscules et minuscules et/ou des symboles. Ne partagez pas de mots de passe avec quiconque - même avec vos meilleurs amis – à part vos parents.
2. Connectez-vous en utilisant seulement votre propre nom d'utilisateur et votre mot de passe ; ne vous connectez jamais sous une autre identité.
3. Montrez immédiatement à vos parents ou à un adulte responsable les messages ou les contacts envoyés par des inconnus.
4. Le harcèlement numérique n'est jamais acceptable. Consultez un adulte de confiance pour trouver une solution ensemble ou obtenir de l'aide quand quelqu'un est agressif, insultant ou obscène en ligne ou s'il vous fait sentir mal à l'aise.
5. Soyez un bon citoyen en ligne et ne faites jamais rien qui blesse les autres, diffame l'école ou tout membre de la communauté scolaire, ou qui soit contraire à la loi.
6. Ne vous disputez pas, n'envoyez ni mots grossiers, ni rumeurs dans des courriels ou des messages instantanés et signalez quoi que ce soit sur l'Internet qui vous semble immoral, inapproprié ou de nature criminelle. Ne répondez pas aux messages agressifs, obscènes ou insultants.

7. Ne donnez pas d'informations ni d'identifications personnelles telles que votre nom, votre adresse, votre date de naissance, le nom de l'école, et / ou votre numéro de téléphone sur un site Web ou à des gens que vous rencontrez en ligne.
8. Si quelqu'un vous demande quelque chose d'inapproprié quand vous êtes en ligne, vous devez le dire à un parent.
9. Ne téléchargez jamais d'images, de films, de logiciels, d'applications, ou de tests à partir de sources inconnues ou de sites Web qui ne sont pas sûrs.
10. Le plagiat est considéré comme une tricherie ; pirater de la musique, des films et des jeux, c'est du vol.
11. N'ouvrez jamais les fichiers joints à un message électronique d'une personne inconnue ou d'une entreprise ; et ne répondez pas aux spams ni au courrier indésirable. N'ouvrez pas de liens inconnus vers des sites internet envoyés par courrier électronique et ne cliquez jamais sur des fenêtres publicitaires intempestives (pop-ups).

Termes du Contrat:

À la lumière des informations évoquées ci-dessus, je promets de respecter les engagements suivants :

- Je définis avec mes parents un accord sur les conditions d'utilisation des moyens technologiques à la maison: le moment et la durée, le lieu, si mon téléphone doit être éteint ou laissé dans la cuisine à l'heure de coucher, les achats en ligne, etc.
- J'utilise toujours des mots de passe difficiles et j'en change régulièrement. Les mots de passe efficaces contiennent des chiffres, des lettres majuscules et minuscules et/ou des symboles. Je ne partage pas mes mots de passe avec quiconque - même avec mes meilleurs amis – à part mes parents.
- Je me connecte en utilisant seulement mon propre nom d'utilisateur et mon mot de passe ; je ne me connecte jamais sous une autre identité.
- Si la sécurité de mon compte scolaire est compromise d'une façon ou d'une autre, j'en informe immédiatement l'administration pour obtenir de l'aide.
- Je réserve mon adresse e-mail principale et personnelle uniquement pour mes amis et ma famille.
- Le harcèlement numérique n'est jamais acceptable. Je consulte un adulte de confiance pour trouver une solution ensemble ou obtenir de l'aide quand quelqu'un est agressif, insultant ou obscène en ligne ou s'il me fait sentir mal à l'aise.
- Je serai un bon citoyen en ligne et je ne ferai jamais rien qui blesse les autres, diffame l'école ou tout membre de la communauté scolaire, ou qui soit contraire à la loi.
- Je ne me disputerai pas, n'enverrai ni mots grossiers, ni rumeurs dans des courriels ou des messages instantanés et je signalerai quoi que ce soit sur l'Internet qui me semblerait immoral, inapproprié ou de nature criminelle. Je ne répondrai pas aux messages agressifs, obscènes ou insultants.
- Je ne donnerai pas d'informations ni d'identifications personnelles telles que mon nom, mon adresse, ma date de naissance, le nom de l'école, et / ou mon numéro de téléphone sur un site Web ou à des gens que je rencontrerais en ligne.

- Je ne mentirai pas sur mon âge pour pouvoir entrer ou m'inscrire sur un site internet. Je comprends que ces règles sont faites pour garantir ma sécurité.
- Je ne téléchargerai jamais d'images, de films, de logiciels, d'applications, ou de tests à partir de sources inconnues ou de sites Web qui ne sont pas sûrs.
- Je suis conscient que le plagiat est considéré comme une tricherie; et que pirater de la musique, des films et des jeux, c'est du vol.
- Après avoir ouvert des fichiers privés (de l'école ou à la maison) en utilisant des ordinateurs publics ou partagés, je me déconnecterai toujours du système en supprimant les cookies, l'historique de ma navigation et les fichiers temporaires pour m'assurer que des étrangers ne pourront pas avoir accès à mes informations.
- Ne pas suivre ces règles pourrait avoir de graves conséquences. Je risquerais par exemple de perdre le privilège d'utiliser mon téléphone, d'autres plates-formes mobiles ou les ordinateurs à la maison et à l'école. Je risquerais aussi l'exclusion temporaire ou définitive de l'école. Et mon comportement pourrait me faire subir de sérieuses conséquences juridiques.
- Ce contrat de citoyenneté numérique est fait pour mon bien et ma sécurité.

En signant ce « guide de l'élève », je confirme que je l'ai lu et compris les accords ci-dessus sur l'utilisation des technologies numériques, - les ordinateurs, les appareils mobiles, les téléphones personnels, etc. - que ce soit à la maison ou à l'école. Je vais respecter ces accords et serai en toute occasion un utilisateur soucieux de ma sécurité, de ma responsabilité et de l'éthique.

4. RÈGLEMENT RELATIF AUX TÉLÉPHONES PORTABLES

Afin de protéger l'intimité des élèves, des professeurs et de tous les membres de la communauté de l'IC, les élèves et leurs parents sont tenus de signer le règlement ci-dessous :

Je soussigné (nom) en classe (classe et section), m'engage à éteindre mon téléphone portable en classe et dans l'école. Mon portable doit rester dissimulé et ne doit jamais être visible durant la journée scolaire dans les bâtiments. Je reconnais que je suis le seul responsable de la perte, de l'utilisation frauduleuse ou de l'endommagement du portable.

Je comprends donc qu'il est strictement interdit, sauf consigne contraire de la Direction, d'utiliser le portable pour:

1. Écrire et envoyer des messages
2. Passer des appels ou utiliser d'autres fonctions
3. Prendre et envoyer des photos
4. Prendre et envoyer des vidéos
5. Enregistrer un cours.

Il est également interdit, sauf consigne contraire, d'utiliser les appareils électroniques (tels qu'une caméra, un iPod ou un iPad) pour prendre des photos ou enregistrer des vidéos clips.

Il est interdit de prendre des photos ou d'enregistrer des vidéos sans l'autorisation écrite des personnes concernées. L'élève serait entièrement tenu responsable d'un tel acte. Les photos et les enregistrements sonores ou vidéo sont assujettis à des droits d'auteur ou à des droits de propriété intellectuelle. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés, reproduits, transmis, copiés, manipulés ou modifiés sous peine de pénalités.

Les élèves qui enfreignent ce règlement verront leurs portables confisqués et retenus pour un mois. Ils pourraient aussi être l'objet d'une sanction disciplinaire, selon la gravité de l'infraction.

5. QUITTER LE CAMPUS OU S'ABSENTER DE COURS

Les élèves *ne peuvent pas* quitter l'école durant les heures de cours et avant la fin de la journée sauf s'ils ont une permission écrite de l'administration de l'école ; ils devront être accompagnés d'un parent. Ils sont tenus d'assister à tous les cours et ne peuvent s'absenter à leur guise d'un cours déterminé. L'appel est fait au début de chaque cours.

6. RETARD

Les élèves sont tenus d'être à l'heure pour les cours le matin, après les récréations et pendant les interclasses. Les retardataires ne seront pas admis en classe sans un billet d'excuse valable. Les retards sont relevés au secrétariat de l'école.

Les mesures disciplinaires suivantes seront prises chaque fois qu'un élève arrivera en retard à un cours durant la journée :

- ✓ À la suite de 3 retards, l'élève recevra un avertissement oral.
- ✓ Avec 2 retards en plus, l'élève recevra un avertissement écrit.
- ✓ La mesure suivante sera l'exclusion dès la 1^{ère} période.
- ✓ Si les retards se répètent, l'élève sera exclu pendant une journée et sera tenu de rester dans le bureau de la CPE pour étudier.
- ✓ Si l'élève sanctionné ne peut composer pour un examen à cause de sa retenue, il ne bénéficiera d'aucune forme d'évaluation et obtiendra un 40. Cette mesure s'applique quel que soit le motif de la retenue.

7. CONDUITE EN CLASSE

La salle de classe est un environnement particulier dans lequel les élèves et le corps enseignant sont réunis pour promouvoir l'apprentissage. L'apprentissage a lieu quand règnent le respect et le calme. Les différences de point de vue ou de préoccupation devraient être exprimées en termes qui soutiennent le processus d'apprentissage, créant un environnement dans lequel les élèves avec les professeurs peuvent apprendre à raisonner avec clarté et compassion, à communiquer ensemble sans perdre leur identité et à développer une compréhension de la communauté dans laquelle ils vivent.

C'est pourquoi, chaque élève a le privilège d'être dans une salle de classe où le comportement d'aucun élève n'empêche le professeur d'enseigner efficacement ni les autres élèves de participer aux activités pédagogiques de la classe.

Les élèves ont la responsabilité de respecter les règles générales de conduite en classe et les règles particulières établies par chaque professeur pour maintenir l'ordre et une atmosphère favorable à l'étude.

Les règles suivantes illustrent une bonne gestion de classe :

- a. L'arrivée d'un professeur annonce une nouvelle période ; les élèves devraient être prêts à commencer le travail.

- b. Pendant une période, les élèves ne peuvent quitter leur place qu'avec la permission du professeur.
- c. Les élèves ont le droit de s'exprimer en classe quand le professeur leur donne la parole.
- d. Une période finit à la sonnerie, à moins que le professeur n'ait besoin d'un peu de temps supplémentaire.
- e. Les élèves ayant terminé un test ou un examen doivent rester en classe ; ils doivent attendre tranquillement que le professeur leur permette de sortir.
- f. Les élèves doivent avoir tous leurs livres, cahiers, classeurs et matériels au début de chaque cours.
- g. Il est interdit de manger ou de mâcher des chewing-gums pendant les cours parce que c'est irrespectueux.
- h. Ne sont autorisés en classe que les appareils électroniques demandés ou approuvés par les professeurs.

8. TRICHERIE ET PLAGIAT

La tricherie est considérée comme un délit extrêmement grave. Tout élève coupable d'un acte de tricherie prémédité, pendant un examen ou en toute circonstance, sera envoyé chez le CPE ou chez la Directrice et des sanctions sévères seront prises à son encontre. En cas de récidive, l'élève sera immédiatement exclu.

- a. Le plagiat est lui aussi considéré comme un délit grave et un vol. Lorsque vous utilisez les idées d'une autre personne sans lui donner le crédit, vous êtes coupable de plagiat. Si ce que vous écrivez dans un projet scolaire ne vient pas de vous, ni de votre propre expérience, ni d'un savoir commun, c'est que vous êtes probablement en train de plagier. Pour éviter tout plagiat, citez toujours votre source, aussi bien quand vous le citez directement que quand vous le paraphrasez ou que vous résumez ses idées. Le plagiat sera très sévèrement sanctionné.

Tout projet, tout devoir, doit être le vrai travail personnel de l'élève. Si tout ou partie du projet ou du devoir est le fruit d'un plagiat, l'élève recevra la note de 0 pour ce travail et sera placé en probation disciplinaire. Selon les circonstances, l'élève fautif encourt des sanctions encore plus graves allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

- b. La complicité : dans le cas où un élève aide un camarade à tricher, en prêtant complaisamment son travail pour qu'il ou elle le recopie, ou en le substituant pour qu'il soit évalué comme si c'était le travail de l'élève malhonnête.
- c. Le copiage : lorsque plusieurs élèves rendent ou présentent le même travail qui aurait été recopié.
- d. Tout autre comportement qui donne un avantage injuste à un élève ou qui affecte les résultats d'un autre entraîne des sanctions pour les deux élèves concernés.
- e. Abus d'installations informatiques.
- f. Un élève doit comprendre que l'école peut le/la tenir responsable de ce qui est posté et publié tandis qu'il/elle représente le Collège International. Par exemple s'il/elle est membre d'un groupe IC sur YouTube, ou Facebook, ou un autre site de réseau social dans n'importe quelle langue et qu'il/elle envoie des informations qui diffament l'école, ou un ou plusieurs de ses membres, il/elle sera soumis(e) à des sanctions scolaires, même si l'envoi a été fait à l'extérieur de l'établissement.

NB: Pour recevoir de l'aide sur la citation des sources, demandez à vos professeurs, ou à votre bibliothécaire.

9. CONDUITE DES ÉLÈVES PENDANT LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

- ◇ Les élèves doivent entrer dans la salle d'examen de manière calme et disciplinée.
- ◇ Les élèves sont autorisés à entrer dans la salle d'examen durant les 30 premières minutes après le début de l'épreuve ; après cela, ils ne pourront plus entrer pour passer l'examen.
- ◇ Aucune nourriture, boisson ou toute autre forme de rafraîchissement n'est permise dans la salle d'examen. Il est laissé à la discrétion du surveillant, d'accepter l'eau en classe.
- ◇ C'est le professeur qui surveille qui décide du plan de la classe durant l'épreuve. Les élèves sont tenus de se conformer à la décision du professeur qui surveille et de garder leur siège jusqu'à ce que la permission de quitter la salle d'examen, leur soit donnée.
- ◇ Les élèves ne peuvent quitter la salle d'examen que 15 minutes avant la fin de la durée allouée à l'examen.
- ◇ Les élèves doivent à tout moment obéir aux instructions du surveillant de salle. Celui-ci a le droit d'expulser de la salle tout élève qui gêne gravement la bonne conduite des examens
- ◇ Aucun emprunt de matériel ni aucune forme de communication entre les élèves n'est permise durant l'examen.
- ◇ Le surveillant n'a pas le droit de répondre aux questions portant sur le contenu de l'examen.
- ◇ Les élèves ne doivent avoir avec eux que le matériel autorisé pour l'examen. Toutes les affaires personnelles, non requises pour l'examen, doivent être déposées au-devant de la salle. Tous les téléphones portables, iPod, iWatch et autres dispositifs électroniques non nécessaires pour l'examen doivent être placés sur le bureau du professeur ou dans les petits casiers en mode silencieux.
- ◇ Quelle que soit la raison, les élèves n'ont pas le droit de quitter la salle d'examen avant d'avoir remis leur copie.

10. LES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Le Conseiller Principal d'Éducation est chargé de la discipline et gère toutes les infractions aux règles. Les élèves qui ont des difficultés à obéir et à respecter ces règles de conduite établies par l'école, seront soumis **aux procédures disciplinaires** suivantes :

- a. L'élève sera envoyé auprès du CPE pour discuter du délit commis. Les parents seront aussi convoqués à une réunion avec le conseiller et/ou le professeur concerné. La réponse appropriée sera discutée et un plan d'action que l'élève devra suivre sera établi.
- b. Si la mauvaise conduite persiste, l'élève sera envoyé auprès du CPE et/ou chez la directrice.
- c. Si le professeur concerné, le conseiller pédagogique d'éducation et le directeur le jugent nécessaire, un avertissement, un avertissement strict, une probation disciplinaire ou une probation disciplinaire stricte, seront infligés à l'élève selon la gravité du problème et les antécédents disciplinaires mentionnés dans le dossier de l'élève.

Les avertissements stricts et les probations disciplinaires sont infligés seulement par le directeur.

- d. Les élèves qui posent des problèmes de conduite répétés ou graves seront suivis par le conseiller pédagogique d'éducation.
- e. Les infractions disciplinaires qui seront considérées comme graves pourront conduire à un avertissement disciplinaire ou à un dernier avertissement accompagné d'une exclusion de cours ou d'un renvoi, selon la décision qui sera prise par le Comité de discipline et sans passer par les étapes mentionnées ci-dessus.

11. PROBATION DISCIPLINAIRE

La probation disciplinaire est une sanction très sérieuse. Tout élève ayant une probation disciplinaire se verra privé de tous les privilèges tels que : la dispense des examens de fin d'année, le tableau d'honneur, les prix discernés dans différentes disciplines à la fin de l'année, etc.

Tout élève placé en probation disciplinaire pendant 2 années consécutives, sera renvoyé, quels que soient ses résultats académiques. Des probations disciplinaires peuvent être accompagnées d'un renvoi d'un jour ou plus de l'école. En cas d'infraction disciplinaire grave, l'école se réserve le droit de renvoyer un élève définitivement.

G. Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire à l'IC doit refléter l'image de marque, la réputation et les valeurs de l'établissement. De manière générale, il convient d'éviter les excès ; les vêtements doivent être propres, décents et plutôt amples. Le maquillage excessif, les piercings et les bijoux inadaptés et/ou trop précieux ne seront pas acceptés. Les teintures ou colorations capillaires trop voyantes sont interdites. Pour les garçons, les boucles d'oreille ainsi que des cheveux longs et négligés sont aussi inacceptables. Les garçons garderont des cheveux courts et propres. Les filles porteront également des coiffures propres. Les chaussures doivent être confortables et de circonstance.

La tenue vestimentaire des élèves de l'école complémentaire, sauf pendant les cours d'EPS, est la suivante :

- Une chemise à col avec des manches;
- Un T-shirt à manches, à col arrondi, au ras du cou, et qui ne porte pas d'inscription ou de représentation inappropriée;
- Un pull à manches;
- Le port d'un sweat-shirt à capuche, d'un chandail ou d'un veston à col, ne remplace pas la chemise à col ou le t-shirt.
- Toutes les chemises ou les t-shirt doivent être assez longs pour être rentrés dans le pantalon.
- Pour les filles, la jupe est portée à la hauteur du genou ; pour les garçons et pour les filles, le pantalon (normal, corsaire ou bermuda) doit monter jusqu'à la taille. Le port d'un couvre-chef (casquette) se limite à l'extérieur des bâtiments.

Tout élève dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme au règlement est passible de renvoi. L'établissement se réserve le droit de rappeler à l'élève le règlement sur sa tenue vestimentaire, et l'élève ne doit pas se formaliser ni se sentir offensé(e).

Les élèves peuvent toujours écrire au directeur pour tout problème concernant leur vie scolaire.

H. Règlement interne dans le domaine de l'environnement

Objectifs généraux et philosophie du règlement:

L'éducation au développement durable vise à doter la communauté de l'IC d'une éthique qui apprécie l'être humain et l'environnement naturel. L'application de ce règlement devrait donc contribuer à établir un milieu agréable et socialement responsable.

Conformément à sa mission éducative, l'IC tient à assumer ses obligations envers l'environnement. Grâce à un programme scolaire qui dispense l'éducation à l'environnement, l'établissement munit ses élèves de connaissances, compétences, valeurs et comportements visant à les engager dans le développement durable au niveau personnel, local, national et global.

La gestion et la préservation de l'environnement à l'établissement doit être un exemple pour toute la communauté au niveau du respect de l'environnement et un moyen de démontrer que l'établissement apprécie et reconnaît les besoins de sa communauté. Les élèves et la communauté de l'IC dans son ensemble doivent participer au développement et à la gestion des sites de l'IC. L'établissement adoptera une démarche proactive et fournira les ressources nécessaires contribuant à l'application de ce règlement. Il est vrai que les dépenses de l'établissement augmenteront dans ce domaine au début, mais ceci entraînera des économies au niveau financier et environnemental à long terme.

Il est de la responsabilité de l'établissement de doter les futures générations de la connaissance et des compétences nécessaires qui leur permettent de gérer judicieusement les ressources du monde. Grâce à nos actions, nous aspirons à développer de bonnes habitudes et des modes de comportement afin de munir chaque membre de la communauté de l'IC des compétences et connaissances nécessaires à assurer un futur durable. Ce règlement a pour but de garantir que les sites et le programme de l'établissement promeuvent un engagement au développement durable.

Les objectifs spécifiques du règlement:

Mise en œuvre et accompagnement:

- Les administrateurs, les membres du comité de l'environnement, le conseil des élèves, le représentant du service ATOS, les professeurs, le personnel et les membres du comité des parents contribueront et travailleront avec d'autres organisations qui s'occupent de l'environnement.

Les objectifs du programme scolaire:

Tous les programmes adoptés à l'IC (le programme primaire-IB, le programme libanais, le programme anglais, le programme français et le programme du diplôme-IB) abordent les objectifs suivants:

- Développer une connaissance et une compréhension des processus naturels qui ont lieu à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

- Sensibiliser la communauté à l'impact de l'environnement sur la vie des individus.
- Sensibiliser la communauté à l'impact sur l'environnement des actions et décisions déjà prises.
- Sensibiliser la communauté au fait que ce que nous faisons affecte les autres dans le futur et à l'importance d'une action efficace envers l'environnement.
- Développer un code éthique qui met en évidence l'importance du respect de toute forme de vie.

Les déchets:

La communauté de l'IC doit :

- Être consciente que la gestion des déchets relève de la responsabilité de tous.
- Considérer le fait de jeter par terre des ordures comme une violation du code d'éthique de l'environnement.

Diminution et gestion des déchets:

La communauté de l'IC doit:

- Prendre conscience de ce que l'établissement peut faire afin de diminuer l'enfouissement des déchets.
- Réduire les déchets en évitant les produits à usage unique, en optant pour les matériaux recyclables et en développant l'usage des technologies nouvelles.
- Promouvoir le processus de recyclage.
- Assurer la bonne gestion des déchets chimiques.

L'énergie:

La communauté de l'IC doit:

- Contrôler la consommation de l'énergie en surveillant l'utilisation du gaz, de l'électricité et du pétrole dans l'établissement d'une façon régulière.
- Etablir des partenariats avec les fournisseurs d'énergie qui adoptent des mesures efficaces pour économiser l'énergie.
- Utiliser les sources alternatives d'énergie telle l'énergie solaire.
- S'assurer que tous les nouveaux bâtiments et les travaux de réaménagement sont conformes aux normes environnementales de haut niveau.

L'eau:

La communauté de l'IC doit:

- Contrôler l'utilisation de l'eau.
- Sensibiliser les élèves au fait que la préservation de l'eau est vitale pour notre futur.
- Etablir et encourager les actions qui aident à économiser l'utilisation de l'eau.
- Etablir une infrastructure pour conserver l'eau efficacement.

Le transport:

La communauté de l'IC doit:

- Sensibiliser les élèves à l'impact du transport sur l'environnement et sur la santé des individus.
- Sensibiliser les élèves à la sécurité routière.

- Encourager et soutenir l'utilisation des moyens de transport alternatifs : le covoiturage, l'autobus, la marche à pied.

Les terrains et les bâtiments de l'établissement :

La communauté de l'IC doit :

- Maintenir et développer les sites de l'établissement en préservant l'esthétique du site, et en favorisant les opportunités d'enseignement et d'apprentissage ainsi que la pratique des diverses activités.
- Maintenir et développer les espaces verts sur les sites de l'IC.
- S'assurer que les lieux d'éducation sont sécurisés et exempts de pollution.

Un mode de vie sain :

La communauté de l'IC doit:

- Aspirer à construire un établissement sain en promouvant les attitudes et les pratiques positives en lien avec le sport, la diététique et la qualité esthétique de l'établissement et des terrains.
- Refuser tout comportement non éthique (intimidation), les pratiques à risque (drogues) et les pratiques anti-environnementales (jeter des ordures).

I. Règles à suivre concernant les devoirs à faire à la maison

Des recherches montrent qu'au niveau du collège, les devoirs peuvent avoir un effet positif sur la réussite des élèves, l'acquisition des compétences, la persévérance, les habitudes de travail et la formation continue. Faire des devoirs est important pour améliorer les compétences d'organisation, apprendre la responsabilité, savoir gérer son temps et développer la capacité d'apprendre en autonomie. C'est aussi une des façons les plus concrètes pour créer un lien entre l'école et les familles. Il est important de se rendre compte que l'éducation n'est pas limitée au temps scolaire ; elle a lieu à la maison aussi.

Il y a plusieurs **types de devoirs** que les élèves peuvent être tenus d'effectuer à la maison et avec des objectifs spécifiques à atteindre:

□ Comme entraînement:

L'objectif est alors de renforcer certaines compétences et de consolider le savoir. Ceci implique la répétition d'une compétence jusqu'à ce qu'elle devienne automatique ou maîtrisée et qu'elle puisse être utilisée dans des situations variées.

□ Comme préparation:

L'objectif est d'aider les élèves à préparer la leçon du lendemain soit pour en avoir un aperçu, soit pour relier, mémoriser et apprendre de nouvelles informations.

□ Comme révision:

L'objectif est alors de vérifier la compréhension et l'assimilation des concepts nécessaires. Ceci nécessite une révision des informations et compétences acquises en classe en vue de les consolider et de les organiser, d'identifier les informations pertinentes, de revoir ce qui nécessite encore d'être appris et de noter les questions à poser.

❑ **Comme découverte:**

L'objectif est aussi de vérifier la compréhension mais avec un esprit critique sur des problèmes posés. Ceci implique l'examen d'une série de conditions ou facteurs afin d'établir des liens ou de tirer des conclusions qui peuvent être justifiés ; ce qui permet aux élèves de réfléchir sur ce qu'ils apprennent.

❑ **Comme application:**

L'objectif est d'accroître ou d'enrichir un apprentissage, d'élargir des concepts, d'améliorer les compétences de recherche et de compléter l'enseignement donné en classe. Ceci implique un recours à la pratique, aux révisions et à l'apprentissage des informations sous forme d'exercices dans lesquels l'élève aura à relier différents types d'informations et de compétences déjà acquises.

❑ **Pour la résolution de problèmes:**

L'objectif est de donner à faire une activité qui n'est pas toujours faisable en classe et de relier le savoir acquis à la vie réelle mais aussi de favoriser et nourrir les compétences analytiques des élèves. Ceci implique l'utilisation des informations d'une manière créative et souple, ce qui permettra de déduire des solutions aux problèmes posés et d'amener ainsi les élèves à transférer les compétences acquises en classe, à des situations de la vie réelle.

❑ **Pour la créativité:**

L'objectif est de faire une synthèse, d'évaluer et de mettre en œuvre les talents individuels de chaque élève. Elle permet aussi de donner une activité qui n'est pas toujours faisable en classe. Les élèves peuvent alors utiliser leurs connaissances, leurs talents et leurs idées pour s'exprimer.

En se fondant sur ce qui précède, les professeurs ne se contenteront pas de donner des devoirs mais ils en créeront, en gardant à l'esprit aussi bien **la quantité** que **la qualité** des devoirs.

La quantité :

- ❑ Un élève moyen doit être capable d'achever ses devoirs dans une durée de **temps raisonnable** selon son âge et sa classe. Les devoirs ne sont plus bénéfiques s'ils deviennent une perte de temps. Les professeurs **indiqueront la durée moyenne** que devrait prendre la tâche assignée et aideront leurs élèves à estimer le temps qu'ils devraient passer pour l'accomplir.
- ❑ Il faudrait mettre l'accent sur la **qualité** plus que sur la **quantité des devoirs**.
- ❑ Les professeurs devront **coordonner** quotidiennement avec leurs collègues, quant aux devoirs à donner à faire à la maison.
- ❑ **Les préparations quotidiennes des leçons aussi bien que les préparations pour un test** sont considérées comme faisant partie des devoirs à faire à la maison.

La qualité :

- ❑ Les professeurs devront faire en sorte que les devoirs à faire à la maison **soient utiles, intéressants et qu'ils aient du sens** pour les élèves. Ils devront créer des devoirs avec

un objectif direct et des instructions claires de sorte que les élèves sachent quel type de devoir le professeur leur a donné et ce qu'ils sont supposés apprendre et accomplir.

- ❑ Les professeurs essaieront de varier les devoirs et de préparer une **série d'activités** qui permettront aux élèves de pratiquer des compétences dans diverses situations mais aussi de **relier leurs connaissances à la vie réelle**.
- ❑ Les devoirs seront **étudiés** pour qu'ils ne soient pas uniquement un travail qui occupe l'élève mais qui l'implique dans une variété de compétences, de réflexion et de degrés cognitifs.
- ❑ Tous les devoirs donnés à faire à la maison seront **corrigés en classe**.
- ❑ Les devoirs donnés à faire à la maison seront perçus comme étant **une partie du processus d'apprentissage** et non comme le fait de terminer un travail inachevé en classe.

A l'aide des devoirs donnés à faire à la maison un élève peut apprendre à :

- ✓ Suivre les consignes
- ✓ Prendre des notes
- ✓ Demander des explications
- ✓ Identifier des objectifs
- ✓ Planifier à l'avance
- ✓ Organiser un travail

Les attentes :

- ❑ **Les élèves** sont tenus **d'achever** tous les devoirs sans perdre de temps et de **manière nette et lisible**.
- ❑ Un devoir atteint mieux ses objectifs lorsque l'élève **le fait seul**.
- ❑ Les élèves sont tenus **d'organiser** et **de répartir** leur temps de travail personnel, leurs révisions quotidiennes et leurs préparations.
- ❑ **Les parents** jouent un rôle déterminant lorsqu'ils font des devoirs une expérience positive pour nos élèves. Nous leur sommes reconnaissants d'accorder **une priorité** aux devoirs à faire à la maison et de leur assurer **la supervision, l'aide et les encouragements nécessaires**.
- ❑ Un **lieu de travail calme et confortable** est essentiel si un devoir doit être fait de manière efficace.
- ❑ Il serait utile que les parents puissent **contrôler le temps** nécessaire pour achever les devoirs et surveiller leurs enfants.
- ❑ Il est important que les parents soient **disponibles pour discuter** de certaines questions avec leurs enfants lorsqu'ils sollicitent leur aide. Cependant ils ne doivent pas faire leurs devoirs à leur place.

J. La technologie de l'information et l'Internet

CHARTRE D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TICE) A L'IC

L'International Collège donne accès à la technologie de l'information et de la communication pour soutenir et étendre le processus éducatif et engager un travail de groupe pour obtenir, créer et disséminer l'information. L'I.C. souhaite encourager le développement des compétences en TICE parmi ses élèves. Elle s'est rendu compte que le succès obtenu dans les

projets d'intérêt personnel développe les compétences qui amélioreront par la suite l'apprentissage à l'I.C. Le but premier du matériel et des logiciels des TICE est d'atteindre des objectifs éducatifs c'est pourquoi les ordinateurs ne sont généralement pas disponibles pour le divertissement ou les communications privées.

L'I.C. est une institution agréée aux EU et située au Liban, pays signataire de la Charte Internationale des droits d'auteur. Le piratage des logiciels est donc interdit à l'IC. Les programmes sur les ordinateurs de l'établissement font l'objet d'une licence et ne peuvent pas être copiés. Il peut y avoir des exceptions pour des dons de logiciels libres de droits et pour l'utilisation de logiciels publics, de versions de démonstration et de shareware. Mais l'installation à l'IC de logiciels privés et personnels est interdite. Les fichiers de données de chaque utilisateur sont des créations personnelles et représentent une valeur considérable en terme de temps ; ils doivent être respectés.

L'établissement rappelle à tous les utilisateurs que les équipements du collège sont destinés à un usage collectif et que leurs pratiques d'utilisation des TICE affectent celles des autres usagers. Les ordinateurs de l'IC sont soigneusement configurés, pour un usage partagé, avec des ressources informatiques telles que des postes en réseau, un système de sécurité anti-virus et des programmes de sauvegarde et d'enregistrement de données en cours d'utilisation. Les utilisateurs doivent s'engager à ne pas effectuer de manière volontaire des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, ou à l'intégrité des ressources informatiques. Personne ne doit essayer d'accéder aux domaines du réseau ou aux fichiers dont l'accès est interdit.

Les règles générales de politesse, de courtoisie, de bon sens et de protection contre toute ingérence dans la vie privée d'autrui s'appliquent à l'utilisation des communications électroniques. L'utilisation de l'Internet est une source incontestable d'enrichissement éducatif. Par contre, on trouve sur l'Internet des sites web à caractère immoral, incivique et qui déforment dangereusement la réalité. Les utilisateurs doivent veiller à éviter d'accéder à de tels sites et à ne diffuser sur le réseau aucune information personnelle. Le site web de l'IC est un support média majeur qui rassemble et diffuse des informations sur la communauté éducative. Il est du devoir de chacun de le protéger de sorte qu'il reflète toujours l'image de marque de l'établissement.

CHARTRE D'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET AU CCC

La fourniture du réseau Internet dans tous les CCC de l'IC s'inscrit dans la mission de l'établissement, qui consiste à informer, éduquer, divertir et enrichir culturellement ses élèves et son personnel, et ceci en mettant à leur disposition une diversité de ressources documentaires. Tous les utilisateurs sans distinction bénéficient des services d'accès au réseau Internet offerts par les CCC, à la condition que chacun s'engage à respecter autrui ainsi que les règles de conduite en vigueur au CCC.

Le réseau Internet ne peut être utilisé à des fins illicites ; il est interdit d'accéder à des informations illégales ou à des informations jugées obscènes par la communauté éducative. Le personnel du CCC est autorisé à prendre des dispositions sévères (énumérées ci-dessous) et à interdire l'accès au réseau à toute personne qui ne respecte pas la charte d'utilisation de l'Internet. L'établissement reconnaît le droit et le devoir des parents de protéger leurs enfants dans leur utilisation de l'internet.

LIENS MIS À LA DISPOSITION DES ÉLÈVES PAR LE CCC

Les documentalistes mettent quelquefois à la disposition des utilisateurs une variété de liens destinés à accéder à des sites web, pour faciliter l'utilisation du réseau Internet. Tout changement ou modification du contenu de ces sites n'engage en aucune façon la responsabilité des documentalistes. Le personnel du CCC se tient toujours prêt à porter assistance à tout utilisateur du réseau dans les limites de son emploi du temps.

REGLES DE CONDUITE

1. Il est interdit d'utiliser le réseau Internet pour entreprendre des activités illicites, d'accéder à des informations illégales ou considérées comme obscènes par la communauté éducative.
2. Le personnel du CCC est autorisé à limiter l'utilisation des ordinateurs à tout moment.
3. Il est interdit d'installer, de télécharger et de modifier les logiciels.
4. Les utilisateurs sont tenus de respecter les lois relatives à la propriété et aux conditions d'utilisation.
5. Il est interdit d'accéder sans autorisation à des fichiers confidentiels ou à des réseaux à accès réservé, d'endommager le matériel informatique ou de modifier les logiciels.
6. Dans les bibliothèques ou CCC, les utilisateurs de l'Internet doivent au préalable remplir une fiche d'inscription et présenter leur carte d'étudiant à la personne en charge. Aucune console ne sera réservée si l'intéressé ne se trouve pas dans les environs immédiats au moment de l'appel et les réservations par téléphone ne sont pas permises.
7. La session sur le réseau Internet par élève se limite à 30 minutes à moins d'une autorisation spéciale du personnel du CCC.
8. Les utilisateurs doivent mettre fin à la session et libérer le poste à la demande du personnel du CCC.
9. Lorsque l'utilisateur termine sa session, il doit attendre 30 minutes avant d'en ouvrir une autre.
10. La (le) documentaliste en chef peut limiter le nombre de sessions Internet par jour en fonction de la demande, pour permettre à la majorité des utilisateurs d'accéder au réseau.
11. L'utilisateur doit respecter la vie privée d'autrui : il ne faut jamais ouvrir, modifier, effacer les fichiers d'autrui.
12. Il est permis à deux élèves qui le désirent de partager la même session sur le réseau tant que leur comportement ou leur conversation ne dérange pas les autres utilisateurs.

LA SUSPENSION ET L'INTERDICTION DU DROIT D'UTILISER LE RÉSEAU INTERNET

Les professeurs et les documentalistes sont autorisés à interrompre les sessions Internet d'un utilisateur et à le priver de l'accès au réseau pendant deux semaines, dans tous les CCC de l'établissement, s'il s'avère que celui-ci a enfreint la Charte d'utilisation des TICE.

Pour pouvoir de nouveau accéder au réseau, l'utilisateur sera informé du processus de recours à suivre pour recouvrer ses droits. L'interruption provisoire ou permanente des droits

d'accès à Internet au Collège International sera effectif dans tous les CCC, dans toutes les salles informatisées et dans tous les autres terminaux informatiques de l'établissement.

Les élèves sont tenus de respecter le règlement ci-dessus. En cas de violation d'une des règles, l'élève fera l'objet d'une sanction disciplinaire sérieuse.

K. Utilisation de photos et de vidéos d'élèves dans les publications scolaires

(French translation is underway)

International College has a proud history (dating back to 1891) of providing its students with the best education and overall experience possible. Each year the school is happy to highlight this success on a variety of platforms for both the school community as well as the general public. Through the Communications Office, news, videos and images of activities and events across both campuses will be highlighted regularly. Such activities may include, but not be limited to, athletic competitions, team photos, music and drama productions, sustainability initiatives, classroom activities, group and individual projects, and recognition of students for their exceptional talents, achievements, and awards. Images of school students may be used in school print and electronic publications (such as newsletters, yearbooks and brochures). Additionally, images may feature on the school website and on any of IC's official social media platforms or the relevant Director's school Instagram account. Wherever possible, students will be photographed with their peers in a group, rather than individually. Official accounts are:

- Facebook: @InternationalCollegeLB
- Instagram: @internationalcollegelb
- Twitter: @IC_Lebanon
- YouTube: ICLebanon
- LinkedIn: International College

Unless otherwise stated in writing and submitted to the school Director each school year, parents and/or legal guardians authorize IC to use digital images of students for the above purposes. International College will avoid the use of personal information which, in the school's determination, represents a privacy or security issue.

(French translation is underway)

L. Les cours particuliers

La mission du Collège International est d'éduquer de jeunes élèves pour qu'ils soient capables d'initiative et d'esprit critique. L'éducation offerte à l'IC développe le potentiel individuel et vise une formation tout au long de la vie. Elle promeut des capacités de résolution de problèmes, le sens de la responsabilité, la curiosité intellectuelle et l'autodiscipline. Ce sont toutes les caractéristiques d'apprenants autonomes et indépendants. Par conséquent, l'IC déconseille de recourir à des cours particuliers. Les élèves sont admis à l'I.C. sur la base de leurs capacités et, normalement, un élève devrait recevoir en classe toute l'aide dont il a besoin.

Toutefois, l'établissement reconnaît la nécessité des leçons particulières dans les cas suivants :

- a) Afin de rattraper des cours manqués suite à une absence prolongée de l'élève.
- b) Dans certains cas exceptionnels, lorsque l'élève a accumulé de graves lacunes dans les connaissances requises.

Dans ces deux cas, les cours particuliers devraient se limiter à une période relativement courte.

Il est important de savoir que le professeur de la classe **ne peut pas donner de cours particuliers** à un de ses élèves mais il peut coopérer étroitement avec le professeur qui assure ces cours.

*Les parents qui voudraient faire suivre leur enfant par un professeur particulier devraient discuter de l'opportunité de tels cours avec le professeur de la classe et le directeur avant de prendre une décision. Ils devront aussi informer l'administration si l'élève suit des cours particuliers. Un formulaire disponible au secrétariat **devrait être rempli par le professeur de la classe et le professeur particulier puis signé par les parents et le directeur avant que les cours commencent.***

M. Transport par autobus scolaire / normes de sécurité

Le transport scolaire par autocar est un privilège et non un droit.

Notre responsabilité est de conduire les élèves sans risque à l'école et de les ramener à la maison en fin de journée scolaire en toute sécurité. Pour contribuer à la bonne marche de ce service, les élèves et leurs parents doivent lire attentivement les règles de conduite et de sécurité du transport par autocar. Ces règles sont applicables aussi bien pendant le transport quotidien en autobus que pendant les sorties éducatives.

Durant tout le trajet en autocar, entre l'école et la maison, aller et retour, les élèves sont tenus de se comporter correctement en respectant toutes les règles de sécurité routière. Les élèves doivent respecter les mêmes règles disciplinaires que s'ils étaient dans l'établissement. Toutes les espérances de comportement approprié sur le campus s'étendent aux bus. Le chauffeur et les accompagnateurs sont chargés de maintenir en permanence l'ordre, le calme et la sécurité à bord du véhicule.

Les élèves doivent en contrepartie :

1. Se montrer polis et respectueux envers le chauffeur et les accompagnateurs et coopérer avec eux.
2. Demeurer assis, le corps orienté vers l'avant du car, pendant le transport.
3. Garder leur ceinture de sécurité attachée tout le long du trajet.
4. S'abstenir de se pencher par la fenêtre ou de tendre le bras ou les jambes à l'extérieur.
5. S'abstenir d'importuner leurs camarades et de se disputer avec eux.
6. Se montrer courtois ; s'abstenir d'utiliser des mots injurieux ou grossiers, ou de faire des gestes obscènes.
7. Parler à voix normale pour ne pas gêner le conducteur. Les cris ou les bruits intempestifs peuvent gêner le chauffeur et sont dangereux.
8. S'abstenir de salir, de faire des graffitis ou d'accomplir tout acte de vandalisme.
9. S'abstenir de manger, de boire et de mâcher du chewing-gum.
10. Éviter d'apporter quoi que ce soit de vivant ou de dangereux (comme des bouteilles en verre, des objets pointus) dans le bus.
11. Garder libre l'accès au couloir de circulation, aux portes et aux issues de secours et ce en déposant leurs effets personnels sous leur siège.
12. Demeurer assis jusqu'à l'arrêt total de l'autocar, ensuite se lever calmement et se diriger vers la porte de sortie.

Pendant les sorties éducatives :

1. Pour bénéficier du transport par bus scolaire, les élèves doivent faire signer un formulaire d'autorisation par leurs parents pour une sortie spécifique.
2. L'accompagnement doit être assuré par un adulte au moins dans chaque véhicule.
3. Aucun élève n'est autorisé à s'asseoir sur le siège avant à côté du chauffeur.
4. Si, à tout moment, l'accompagnateur adulte estime que le conducteur dépasse la vitesse autorisée ou conduit de façon dangereuse, il/elle doit régler le problème immédiatement et rapporter l'infraction au directeur dès que possible.

Note pour les usagers du transport scolaire par les bus de l'IC :

Tout acte de la part d'un élève qui contribue à distraire ou importuner le chauffeur et donc à compromettre la sécurité est passible de sanction disciplinaire. Tout élève pris en flagrant délit de vandalisme doit comparaître devant la Directrice ; il encourt des sanctions sévères qui peuvent aller jusqu'à son exclusion du service d'autocar ou même son exclusion de l'établissement. Dans ce cas l'élève sera exclu du service d'autocar pour le reste de l'année en cours ou pour l'année suivante. Mais dans ce cas, les frais d'autocar ne sont pas remboursables.

Changement d'itinéraire habituel :

Les parents doivent notifier par écrit à l'établissement toute modification de l'itinéraire habituel de leur enfant, et ceci quand il doit :

- Prendre un autre autocar pour accompagner un ami.
- Partir plus tôt que prévu pour un rendez-vous.
- Rentrer à pieds avec un ami.
- Rencontrer un membre de sa famille à l'extérieur de l'école ...

- **Les usagers des bus scolaires peuvent utiliser seulement une adresse.**
- **Les usagers des bus scolaires peuvent utiliser une ligne de bus différente à condition qu'ils aient une autorisation écrite signée par les parents et dans la limite des places disponibles.**
- **Les élèves qui ne sont pas usagers des bus scolaires ne peuvent utiliser le bus.**

N. L'arabe langue étrangère

Le Collège International offre des programmes scolaires conformes à sa mission qui est de servir la communauté. À cet égard, le règlement suivant concernant le programme d'arabe langue étrangère a été décidé :

- a) Tout élève admis à l'I.C., à n'importe quel niveau, est tenu d'apprendre l'arabe.
- b) Tout élève dispensé du programme du Baccalauréat libanais est invité à suivre des cours d'arabe langue étrangère, si son niveau ne lui permet pas de suivre les cours réguliers. Il revient à l'établissement de déterminer le niveau de l'élève en arabe, d'après des critères précis et de lui assigner le cours à suivre.
- c) Toute dispense officielle émanant du Ministère de l'Éducation Nationale doit être remise au directeur de l'établissement avant la fin du mois de mars, pour être effective l'année

suyvante. Une dispense obtenue durant l'année scolaire n'est pas valable pour l'année en cours.

- d) Le programme et le niveau d'enseignement de l'arabe langue étrangère sont déterminés par l'établissement. Les élèves inscrits à l'I.C. dès la maternelle ou dès l'école élémentaire devraient être capables de suivre les cours réguliers d'arabe dans les cycles 3 et 4; ils doivent aussi être capables de suivre des cours d'arabe langue étrangère de niveau avancé au lycée. Tout élève est tenu de couvrir au moins un niveau par année scolaire ; dans le cas contraire on considérera que l'élève a échoué en arabe cette année-là. Les élèves passent d'un niveau à un niveau supérieur et ne pourront pas être inscrits à un niveau inférieur à celui qu'ils auront déjà effectué. Tous ceux qui étaient au préalable inscrits dans le programme libanais seront automatiquement inscrits dans un niveau avancé d'arabe langue étrangère et suivront un programme proche de celui des classes régulières.
- e) Un élève inscrit à l'I.C. au programme du Baccalauréat libanais qui obtient du Ministère de l'Education Nationale une dispense des cours d'arabe n'est pas automatiquement autorisé à suivre le « College Preparatory Program » (CPP) ou le programme du Baccalauréat français. Il revient à l'administration de décider de son admission en CPP ou en filière de bac français, selon son bulletin scolaire et le nombre de places disponibles dans ces sections.
- f) Les élèves ayant obtenu le Brevet Libanais et qui souhaiteraient changer de programme au lycée, sont tenus de respecter la politique de l'établissement concernant l'enseignement de la langue arabe. En particulier :
 - Les élèves inscrits au programme du baccalauréat français ou au CPP continueront à apprendre l'arabe selon un programme conçu pour eux par le département d'arabe du lycée.
 - Les élèves inscrits au programme du baccalauréat international devront suivre les directives de l'Organisation du Baccalauréat International.

O. Aide spécialisée aux élèves en difficulté

1. La mise en place d'un programme d'accompagnement personnalisé, régulièrement mis à jour, s'inscrit dans la politique de l'IC qui vise à promouvoir l'excellence dans tous ses programmes. Il est destiné à venir en aide aux élèves que l'établissement juge en difficulté. Ceux-ci sont alors pris en charge par une équipe compétente et qualifiée.
2. L'administration et les enseignants reconnaissent la nécessité d'identifier les élèves en difficulté le plus tôt possible durant leur scolarisation. En collaboration avec les familles, ils se fixent comme objectif d'amener ces élèves à réussir académiquement et socialement. Néanmoins, s'il s'avérait que, malgré les efforts prodigués par l'équipe spécialisée, l'IC n'est pas un établissement approprié pour tel ou tel élève, il serait réorienté par les bons soins de l'équipe vers d'autres choix. Il reviendra alors à l'équipe d'accompagner l'élève et sa famille pour réussir au mieux cette période de transition difficile.
3. Les enseignants et l'administration de l'IC sont conscients du fait que chaque élève a des points forts et des faiblesses particulières et qu'il est de leur devoir de développer au maximum le potentiel de chacun, tout en respectant le niveau académique de l'établissement.

4. Comme l'IC offre des programmes compétitifs et de haut niveau académique, seuls seront inscrits les élèves jugés capables de bien réussir tout au long de leur scolarité.
5. Garder un élève dont le niveau est insuffisant et qui ne parvient pas à suivre dans un établissement aussi compétitif que l'IC ne pourrait que lui nuire.
6. Il incombe à l'administration et aux enseignants de l'I.C. d'informer honnêtement les parents des capacités réelles de leurs enfants à suivre un rythme et des programmes de plus en plus soutenus et compétitifs à l'IC.
7. L'établissement espère que l'aide fournie aux élèves dont les difficultés auront été identifiées tôt dans leur scolarité, leur permettra de les surmonter et de réussir leurs études.

P. Absences / maladies / rendez-vous médicaux

Les élèves sont tenus de suivre régulièrement les cours et les professeurs relèvent les absences. Un billet d'excuse des parents est exigé pour justifier toute absence. **Un élève malade n'est pas autorisé à venir à l'école pour passer un examen puis à repartir.**

Un rapport médical est requis pour justifier une longue absence. Par ailleurs, les élèves ne peuvent pas s'absenter pour plus de 15 jours durant l'année scolaire. Pour les absences de plus de 15 jours, l'administration les étudiera au cas par cas. Les élèves qui s'absenteront plus de 15 jours risqueront de perdre leur année scolaire et l'administration se réserve le droit d'interrompre leur inscription au Collège. Leur réinscription dépendra alors des places vacantes et des conditions établies par l'école quant à leur capacité de suivre les programmes.

En cas d'absence à des examens annoncés ou avant des examens, l'élève doit apporter un rapport médical du médecin de l'I.C. Toute absence pour une raison valable devra au préalable être approuvée par l'administration. Dans le cas contraire, l'élève n'aura pas droit à un examen de rattrapage et son absence sera considérée par le professeur comme non conforme au règlement.

Les élèves sont tenus de participer aux sorties pédagogiques organisées pendant le temps scolaire, sinon, ils devront passer la journée au CCC de l'école. Toute absence à ces sorties devra être justifiée par un rapport médical du médecin de l'établissement.

Si un élève s'absente le jour des examens finaux ou des examens blancs du brevet, il est tenu d'apporter un rapport médical du **médecin scolaire** justifiant cette absence.

Si un élève s'absente un jour avant un examen ou un examen du brevet blanc, il est tenu d'apporter un rapport médical du **médecin scolaire** justifiant cette absence.

Les rendez-vous avec les médecins et/ou dentistes doivent être évités durant les heures de cours.

Les élèves ne peuvent quitter l'école pour un rendez-vous médical qu'en cas d'urgence extrême.

Une absence ne doit pas empêcher un élève d'être à jour dans son travail scolaire.

En cas d'absence, les parents et les élèves doivent s'arranger pour rattraper les cours manqués, le travail donné ou les examens.

Q. Entrée / sortie / portails d'accès au collège

Les élèves, les parents et autres visiteurs peuvent avoir accès au collège par **3 portails**:

- ❑ Le portail principal et portail des bus (du côté du Commissariat de Police Hobeich). Pour les piétons, les bus et les voitures du personnel.
- ❑ Le portail rouge : (bas du campus), pour les piétons, les bus et les élèves venant en voiture.
- ❑ Le portail de l'allée de l'A.U.B. : pour le personnel et les élèves de **7h15** à **7h45** et pendant une demi-heure à la fin de la journée.

Les élèves sont admis dans le campus à partir de **7h**. et ne pourront le quitter avant la fin des classes sauf s'ils ont une permission écrite du secrétariat du collège. Les retardataires devront passer au bureau et obtenir un billet de retard avant d'aller en classe.

Des gardiens assurent une permanence à toutes les entrées et est en droit de vérifier la carte d'identité de toute personne venant au collège.

R. Affaires oubliées à la maison

Afin d'aider les élèves à développer le sens de la responsabilité, les parents sont priés *de ne pas* envoyer à l'école les affaires que leurs enfants auraient oubliées à la maison. Les cours ne seront pas interrompus pour faire parvenir ces affaires.

De même, les parents et amis ne doivent pas interrompre un cours pour faire parvenir un message aux élèves. En cas de besoin, les parents sont priés de passer au secrétariat de l'école et le message sera alors rapidement communiqué à l'élève en question.

S. Les cadeaux

L'administration du collège déconseille aux parents d'offrir des cadeaux au personnel éducatif et considère que cela peut créer une compétition inutile entre les élèves.

T. Service santé

Les élèves qui doivent quitter l'école pour des raisons de santé, sont tenus de passer à l'infirmerie pour avoir une permission écrite. Le secrétariat se chargera ensuite de contacter les parents ou tuteurs à qui on remettra une permission écrite pour quitter le campus.

Au cas où un élève suit un traitement médical, l'administration doit en être prévenue par écrit.

Pour de plus amples informations à ce sujet vous pouvez vous référer à la rubrique "Services offerts aux élèves"

U. Carte d'étudiant

Au début de l'année scolaire, tous les élèves recevront leur carte d'étudiant au moment des inscriptions. Ces inscriptions auront lieu avant la rentrée des classes et les dates sont communiquées chaque année au mois de juin. Mais les élèves devront d'abord accomplir toutes les formalités et avoir payé leurs frais de scolarité à l'intendance du collège avant de recevoir leur carte d'étudiant leur indiquant la section dans laquelle ils ont été inscrits.

Les élèves doivent toujours avoir avec eux leur carte d'étudiant et la présenter à tout professeur ou personne en charge qui la réclamerait.

V. Matériel scolaire

Les élèves de l'école complémentaire sont tenus d'acheter leurs livres, cahiers, classeurs, dossiers et feuilles doubles et simples avec l'en-tête de l'IC et autres fournitures scolaires avant le 1^{er} jour de classe. La liste des livres est disponible au secrétariat et à la librairie de l'école.

Les élèves sont tenus de prendre soin de leurs affaires et l'école n'est pas responsable de la perte de leurs fournitures scolaires.

W. Objets perdus et trouvés

Tout objet trouvé doit être rapporté au secrétariat de l'école. Les élèves sont priés de rapporter tout objet trouvé dans les locaux de l'école et de déclarer tout objet perdu à leur professeur ou au secrétariat. L'école dégage sa responsabilité pour tout objet abandonné dans le campus après les heures de classes ou durant les week-ends.

X. Argent et bijoux portés à l'école

Il est déconseillé aux élèves d'apporter à l'école de grosses sommes d'argent. De même, des bijoux de valeur ne doivent pas être portés à l'école. L'école n'est pas responsable de la perte d'argent, de bijoux ou d'autres objets de valeur.

Y. La participation des parents

La direction de l'école complémentaire encourage tous les parents à participer à la vie de l'école. Des volontaires pour surveiller des sorties ou autres activités scolaires seraient très appréciés. Toutes les suggestions quant à la participation des parents sont les bienvenues et doivent être adressées au directeur.

Z. Les rencontres avec les parents et les bulletins scolaires

Informar les familles, c'est leur communiquer les informations acquises à la suite de l'évaluation d'un élève. Un rapport efficace devrait donc inclure dans le processus d'évaluation : les parents, les élèves et les professeurs. Ces rapports d'évaluations se font soit à travers une réunion parents/professeurs soit à travers un bulletin.

- ◇ Chaque professeur a une période par semaine prévue dans son emploi du temps qui est consacrée à la rencontre avec les parents. C'est le secrétariat de l'école qui informe les parents qui désirent rencontrer les professeurs, de leur horaire de réception. Au cas où les parents ne peuvent pas venir à l'heure indiquée, la secrétaire et les professeurs concernés essaieront de leur fixer un rendez-vous plus adapté.
- ◇ Les professeurs ou les conseillers peuvent inviter les parents à assister à des réunions individuelles afin de discuter avec eux de problèmes disciplinaires ou académiques que pourrait rencontrer leur enfant.

Les bulletins scolaires sont remis aux parents en fin de trimestre et ensuite à la fin de l'année scolaire. Les parents auront la gentillesse de signer un feuillet indiquant qu'ils ont reçu le bulletin. Ce feuillet signé est alors remis au professeur conseiller. Une auto-évaluation de l'élève et une évaluation du conseiller sont jointes aux bulletins des deux premiers trimestres.

AA. Emploi du temps hebdomadaire

Les élèves sont tenus d'être à l'école avant le début des cours et selon l'emploi du temps ci-dessous :

Lundi/Mardi Jeudi/Vendredi

7:40–8:30 1^{ère} période
8:30–9:20 2^{ème} période
9:20–10:10 3^{ème} période

10:10–10:30 Pause

10:30–11:20 4^{ème} période
11:20–12:10 5^{ème} période

12:10-1:00 Pause

1:00-1:45 6^{ème} période
1:45-2:30 7^{ème} période
2:30-3:15 8^{ème} période

Mercredi

7:40–8:25 1^{ère} période
8:25–9:10 2^{ème} période
9:10–9:55 3^{ème} période

9:55–10:15 Pause

10:15-11:00 4^{ème} période
11:00-11:45 5^{ème} période

11:45–12:05 Pause

12:05-12:50 6^{ème} période
12:50 – 1:35 vie de classe

Les bureaux sont ouverts durant les jours de la semaine, du lundi au vendredi, de 7h30 à 15h30.
L'infirmierie est ouverte de 7h30 à 15h30.
Le CCC du complémentaire est ouverte de 7h30 à 15h30.
Le CCC du lycée est ouverte de 7h30 à 17h.

BB. Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont payés en 2 versements : le 1^{er} à la rentrée et le second vers le milieu de l'année. L'Intendance du collège située à Thomson Hall est en charge des transactions concernant les frais de scolarité. Pour tout renseignement, veuillez contacter le **01-340740 poste 7815 ou 01-374986 / 01-367466**

Veuillez noter que :

- Les élèves ne sont pas autorisés à suivre les cours au début d'un semestre avant que leurs frais de scolarité aient été réglés.
- Les élèves qui quittent l'école ne sont pas remboursés.

V. SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES

1. Activités parascolaires

Le collège offre une variété de clubs et associations dont le but est de répondre aux besoins des élèves en activités parascolaires. Chaque club ou association est dirigé par un professeur responsable qui rend compte de l'organisation et des activités à l'administration. Des exemples de clubs existant sont le club : de théâtre, d'échecs, de tir à l'arc, de photographie, de services sociaux, de danse folklorique, de débats, de maths, d'arabe etc. Les activités de ces clubs ont lieu durant la récréation du déjeuner ou après les classes. *Le coordonnateur des activités* est chargé de leur supervision.

Toutes ces activités sont annoncées au début de l'année et le choix est laissé aux élèves. Les élèves participent aussi à des sorties éducatives et récréatives. Ils assistent à des spectacles, visitent des musées, des sites historiques, des expositions d'art et de livres. Ils font des sorties vers des lieux en rapport avec leur programme de sciences, d'art et d'histoire-géographie. Ils participent aussi aux compétitions sportives nationales et nos équipes se déplacent dans les pays voisins pour des championnats et des jeux.

2. La communication avec les parents

La communication avec les parents se fait par le biais de leurs enfants. Les parents sont priés de s'assurer qu'ils ont pris connaissance des circulaires ou communiqués qui ont été remis aux élèves. Nous leur conseillons aussi de consulter leur boîte mail de l'IC ainsi que celle de leur(s) enfant(s), de visiter le site web de l'école et de consulter les annonces sur Moodle puisque l'établissement envoie tous les communiqués électroniquement. Les annonces importantes sont placées sur le site sous le titre « Annonces de l'école complémentaire ». Les parents reçoivent tous la publication intitulée "Inside IC" et le journal de l'école complémentaire "Graffiti" est publié sur le site de l'IC. Les parents sont aussi invités à rendre visite aux professeurs durant leurs horaires de réception et de contacter la directrice s'ils éprouvent le besoin de discuter avec elle de sujets concernant le travail ou la conduite de leurs enfants.

3. Bourses scolaires

Le collège a créé un fonds d'aide financière basé sur les besoins, les résultats scolaires et la bonne conduite. Tous les élèves de la douzième à la terminale peuvent en bénéficier à condition qu'ils ne soient pas nouveaux. Seuls 2 enfants d'une même famille peuvent en profiter. Les dossiers de demande de bourse seront disponibles auprès de l'administration après publication des avis de frais de scolarité du second semestre.

4. Cafétéria

Le collège gère une cafétéria qui offre des plats chauds, des sandwiches et des snacks préparés dans des conditions d'hygiène irréprochables.

5. Services médicaux

Le service de santé du collège offre les soins médicaux jugés nécessaires par les médecins de l'établissement. Les élèves peuvent consulter les médecins durant les horaires prévus à cet effet et l'infirmier/infirmière à n'importe quel autre moment de la journée.

En cas de blessures causées dans l'établissement ou pendant les sorties ou activités organisées par l'école et qui nécessitent des soins médicaux, les élèves doivent immédiatement en informer l'école afin que les formalités d'assurance soient effectuées.

Au début de chaque année scolaire, les élèves reçoivent une carte d'assurance médicale qui couvre les accidents pendant la journée scolaire et jusqu'à une certaine somme, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de juin. Pour plus d'informations concernant cette assurance, veuillez contacter l'Intendance du collège.

6. Le CCC ou 3C (Centre de Connaissances et de Culture)

En soutien au programme, les CCC, offrent à tous les élèves de l'école complémentaire, les possibilités suivantes :

- ❑ L'emprunt de livres
- ❑ La consultation d'ouvrages de référence
- ❑ La lecture de magazines et revues
- ❑ L'utilisation d'ordinateurs

Le CCC de l'école complémentaire est équipé d'ouvrages de lecture et d'ordinateurs connectés à internet. Pour ces ordinateurs, comme pour tous les autres ordinateurs de l'école, l'élève doit respecter la Charte d'utilisation de la Technologie de l'Information et de la Communication (TICE) établie par l'IC et qui figure dans ce guide. Tout manquement à ces règles sera sanctionné par la suspension des droits d'accès au CCC et par des mesures disciplinaires.

Le CCC est mis à la disposition des élèves durant et après la journée scolaire. Les élèves peuvent aussi se rendre au CCC principal situé dans le bâtiment du lycée, pour des projets de recherches approfondis. Ils y sont toujours les bienvenus et peuvent aussi emprunter des ouvrages.

Mais tous ces droits engagent des responsabilités. En effet, lorsque les élèves utilisent leur carte d'étudiant comme carte d'emprunt à la bibliothèque, ils s'engagent par contrat. Ils sont donc tenus, en cas d'emprunt d'ouvrages :

- De les rendre, sans les avoir détériorés, à la date prévue.
- De payer une amende pour les retards (500 LL par jour)
- De rembourser l'achat des ouvrages endommagés ou perdus

Ces droits d'emprunt à la bibliothèque, peuvent être suspendus si ces obligations ne sont pas respectées. Les cartes d'emprunt seront retirées jusqu'à ce que les comptes soient réglés avec le CCC.

Dans tous les CCC de l'école, toute nourriture et toute boisson sont strictement interdites pour protéger les matériels du CCC contre les insectes indésirables. Tous les usagers du CCC qui souhaitent manger ou boire autre chose que de l'eau, sont priés de le faire à l'extérieur ou de le jeter avant d'entrer dans le CCC.

Règlement du CCC

A. Concernant les élèves qui changent d'établissement l'année suivante :

1. Les documentalistes contacteront les élèves qui changent d'établissement pour leur demander de rendre les documents qu'ils ont empruntés au CCC.

2. Les documentalistes enverront au secrétariat de l'école la liste des élèves qui n'ont pas rendu les documents empruntés au CCC. Les élèves dont le nom figure sur cette liste ne recevront leurs bulletins scolaires que lorsqu'ils auront rendu tous les documents empruntés et payé leur dû au CCC.
3. Une fois les documents rendus, la documentaliste remettra à l'élève une fiche certifiant que l'élève s'est bien acquitté de ses responsabilités vis-à-vis du CCC.
4. Cette fiche signée doit alors être présentée à l'administration avant la remise des bulletins scolaires.

B. Les élèves qui quittent l'établissement à cause d'un redoublement ou qui ont décidé de changer d'établissement après les examens finaux.

1. Après les examens finaux, les élèves qui comptent changer d'établissement l'année suivante sont tenus de présenter au secrétariat de l'école une fiche justificative signée par la documentaliste. Le bulletin scolaire ne leur sera remis que s'ils présentent cette fiche.
 - a. Si aucun document n'est emprunté, la documentaliste signe la fiche qui dégage l'élève de sa responsabilité.
 - b. Si quelques documents sont empruntés au nom de l'élève, la documentaliste prendra les mesures nécessaires pour amener l'élève à les rendre ou à payer une amende pour les documents perdus.
 - c. La documentaliste ne signera la fiche justificative que si l'élève est en règle avec le CCC.
 - d. Cette fiche signée doit alors être présentée à l'administration avant la remise des bulletins scolaires.
2. Si la documentaliste n'est pas disponible, la décision finale reviendra au CCC principal (LMC) qui prendra les mesures nécessaires à la place des CCC des autres écoles.

7. Les séminaires organisés pour les parents

L'école complémentaire propose des conférences aux parents. Elles sont organisées par le comité des parents et sont prévues à l'avance. Vous êtes tous conviés à y assister.

8. Le transport

En fonction des demandes mais avec des charges supplémentaires le bus peut faire 2 fois le trajet. Les bus ont un horaire fixe et couvrent la région du Grand Beyrouth. Au début de l'année scolaire, les parents sont informés du numéro du bus de leur(s) enfant(s).

Pour toutes les informations se rapportant au transport, vous êtes priés de vous adresser au Service des bus en composant le **01 867208 poste 129**. Les élèves qui utilisent ce moyen de transport doivent obéir au règlement établi ; dans le cas contraire, ils en seront privés. Le comportement dans les bus sera strictement surveillé et pour toute infraction grave, l'élève fera l'objet de sanctions disciplinaires.

VI. Droits et responsabilités des étudiants, des parents et des salariés

Code d'honneur de l'élève

L'International College cherche à instaurer un environnement fondé sur le respect, l'honnêteté, la responsabilité et la confiance. L'école encourage les élèves à être fiers d'eux-mêmes, de leurs talents, de leurs aptitudes, de leur école, de leurs enseignants et de leurs camarades de classe.

Les points suivants représentent ce qui est escompté en matière de conduite de chaque élève de l'IC.

L'honnêteté

- S'engager à être sincère dans ses paroles et ses actions.
- S'engager à être honnête et intègre dans la vie académique.

Le respect

- S'engager à comprendre les autres et à respecter leurs opinions et leurs valeurs.
- S'engager pour un comportement respectueux, en toute circonstance.
- Arriver à tous les cours à temps, contribuer de manière positive aux discussions, respecter les délais académiques et explorer au mieux ses capacités.
- Adhérer aux procédures et aux règles de l'école et de la classe.

Responsabilité

- Assumer les effets de son travail, de ses paroles et de ses actes.
- Avoir le courage de faire ce que l'on perçoit comme « juste » en prenant des mesures contre les actes répréhensibles, quelle que soit la pression exercée par les pairs.
- Assumer la responsabilité de ses choix.

Compassion

-Être bienveillant et généreux, exprimer sa volonté d'être serviable envers ceux qui en ont besoin.

-Exprimer de l'empathie pour les sentiments et les émotions des autres.

Code de conduite des parents

L'International College reconnaît l'importance d'une relation de soutien mutuel entre l'école et les parents.

L'éducation d'un enfant est renforcée lorsque l'école et les parents s'engagent dans une véritable collaboration, à travers une communication continue et un respect mutuel, et lorsque les rôles, les responsabilités et les attentes sont clairement définis. L'école se réserve le droit d'inscrire les élèves et les familles qui adhèrent pleinement aux principes, à la mission, à la vision et aux procédures adoptés par l'école, parmi lesquels figurent le respect de la diversité, des différences individuelles et de la laïcité. Il est également attendu des parents qu'ils expriment, de manière positive et constructive, toute préoccupation éventuelle, en évitant les critiques ou les actions publiques préjudiciables à l'école ou à ses employés. L'addenda joint à ce code de conduite clarifie davantage les attentes visant à assurer un milieu éducatif organisé, respectueux et sécurisé.

Addenda au code de conduite des parents

Les éléments mentionnés dans cet addenda sont représentatifs de ce qui est escompté des parents, même s'ils ne recouvrent pas la totalité de ce qui est attendu.

-Reconnaître que l'éducation de chaque enfant est la responsabilité conjointe des parents, des élèves, du corps enseignant et de la communauté scolaire.

-Accepter que les parents et l'école travaillent ensemble pour l'intérêt de l'enfant.

-Traiter le corps enseignant, le personnel de sécurité et tout autre employé de l'International College de manière professionnelle et respectueuse.

-Encourager les élèves à adopter une attitude et un langage toujours dignes et respectueux à l'école ou lors d'activités sponsorisées par l'école.

-S'abstenir de commérages dommageables ou de critiques non fondées qui dénigreraient la réputation de l'école ou de ses employés sur les réseaux sociaux, notamment WhatsApp, Facebook, Twitter.

-S'abstenir d'utiliser les réseaux sociaux pour alimenter un malaise ou pour faire la critique des employés de l'école, des autres parents, des élèves, des programmes ou des services scolaires.

-Chercher à clarifier la version des événements d'un enfant avec le point de vue de l'école afin d'éviter tout malentendu et pour pouvoir aboutir à une solution efficace à tout conflit.

-Communiquer directement avec l'école lorsque vous avez une question ou en cas de besoin de clarifier un problème scolaire, plutôt que de vous fier à l'interprétation de parents ou d'autres sources scolaires non officielles.

-S'assurer que vos enfants vont à l'école régulièrement, qu'ils arrivent à temps et qu'ils repartent à temps.

-Ne pas menacer un élève, un membre du corps enseignant ou du personnel de l'établissement, ne pas s'adresser à eux d'une manière abusive ou intimidante.

-Accepter d'exécuter toute demande raisonnable de la part d'un employé de l'école dans l'exercice de ses fonctions.

Toute personne qui ne respecterait pas les directives présentées ci-dessus pourrait être invitée à quitter les locaux de l'école. Dans certains cas, l'accès à l'école pourrait lui être interdit.

Code de conduite des Salariés

(French translation is underway)

The College strives to promote the highest standards of conduct and integrity. The Code of Conduct describes the professional expectations of College Employees that are consistent with the College's mission statement and ethical values which promote integrity and respect for individual difference, cultural diversity, and secularism. College Employees may refer to their direct supervisor or to HR for consultation and assistance.

Observance of Lebanese Laws and IC Policies

College Employees shall observe and comply with Lebanese laws and regulations and shall not do any act which may violate, in any respect, any laws and/or regulations in Lebanon. In addition, College Employees shall abide by the policies of IC.

Professional Expectations

College Employees are expected to follow general rules and guidelines during their employment, and must:

- Treat everyone with respect, patience, integrity, courtesy, dignity and consideration.
- Use positive reinforcement rather than criticism, inappropriate competition, or comparison when working with students.
- Maintain appropriate physical boundaries at all times.
- Cooperate fully and report to a school counselor any kind of abuse of students.
- Report to the relevant Director and Counselor should a student make inappropriate advances.
- Not have inappropriate physical or emotional interaction with students that can be perceived as abusive.

- Conduct all electronic communication with students and parents through official IC electronic communication accounts.
- Not be connected or linked to students through personal electronic or personal social media accounts such as WhatsApp, SnapChat, Instagram, Facebook, Twitter, personal email or similar forms of electronic or social media.
- Only use language that is contextually appropriate and culturally sensitive.
- Adhere to IC policies regarding the nonuse of tobacco or alcohol products on campus or at school sponsored activities where students are present.
- Not access, download or view inappropriate content or videos on school equipment or on IC premises.
- Not possess or be under the influence of illegal substances at any time.
- Ensure privacy of students' personal information except in appropriate school related circumstances, such as meetings with counselors, concerned parents or school Directors.

Non Secular or Partisan Political Activities

International College is a secular non-political institution. As such, while on campus or at College-sponsored events, IC Employees are required not to engage in any religious or partisan political activity and to avoid endorsing or opposing religious or political parties.

Conflict of Interest

A Conflict of Interest is a situation in which a faculty or staff member has a perceived, potential, or actual personal interest or benefit which may compromise their obligations to the College. Faculty and staff members shall avoid all situations in which their personal interests conflict or could be construed as being in conflict, with those of the college.

Confidentiality of information

Faculty and staff shall treat all information acquired in the course of their employment as strictly confidential. All knowledge, information, and data shall not be disclosed to others or used for their own benefit or to the detriment of IC, either during or after termination of employment with the College. All literature, reports, records, files, documents and any other property belonging to IC, and which may be in their use, custody or charge, shall be and remain the property of IC and shall immediately be returned to IC upon termination of employment.

Employee Dress Code

It is expected that IC Employees will dress in a professional manner and in accordance with the College's dress code. Good judgment will prevail when selecting the mode of attire for field trips and other College-related activities.

A few examples of what would be regarded as inappropriate attire for the workplace:

- Immodest necklines, torn jeans, crop tops
- Clothes made of see-through materials
- Shorts, spaghetti straps
- Tight and short dresses and skirts
- Beach slippers and flip flops

Drug-Free Workplace

International College is committed to maintain a workplace free from the unlawful manufacture, use, dispensing, possession, or distribution of controlled substances. Unlawful manufacture, use, dispensing, possession, or distribution of controlled substances by College employees in the workplace is prohibited under College policy.

Smoke-Free Campus

IC is a smoke-free workplace where smoking is prohibited. College Employees shall not smoke in either enclosed or outdoor areas on the IC campus.

Harassment and Bullying

The College does not tolerate bullying or harassment and will take strict disciplinary measures to ensure a safe environment for all of its students and school personnel. All members of the school community are committed to ensuring a safe and supportive environment that fosters learning based on the core values of integrity, compassion, respect for individual differences, and cooperation.

Bullying and harassment are acts of aggression with the intent to cause embarrassment, pain or discomfort to another. Bullying usually involves an abuse or an imbalance of power. Individuals or groups may be involved.

Bullying and harassment can take many forms, all of which will cause distress and are the most common form of violence experienced by young people. Examples of bullying and harassment include:

- **Disrespectful Behavior:** Actions that are rude, unpleasant, inappropriate and unprofessional. Behavior that causes hurt feelings and distress and disturbs or offends others.
- **Physical:** hitting, pushing, tripping, spitting on others.
- **Verbal:** teasing using offensive names, ridiculing, spreading rumors. (Oral and written on electronic sites such as Facebook).
- **Non-verbal:** writing offensive notes or graffiti about others, rude gestures or abuse of the honor of a person through the use of Internet or SMS messaging.
- **Extortion:** threatening to take someone's possessions, food or money.
- **Property:** stealing, hiding, damaging or destroying property.

- Gendered Bullying: bullying based on gender or the enforcement of gender-role expectations.
- Sectarian Bullying: bullying based on religion or sect.
- Sexual Harassment: Unwelcomed sexual advances, requests for sexual favors, or other favors, or other verbal, non-verbal, or physical conduct of a sexual nature.

Technology Use by Employees

The College will assign an IC e-mail address to appropriate employee. IC discourages the use of this email for personal mail as the main purpose of the account is for College business. As such, email addresses will be published within the College and the College community in order to enhance communication with all groups.

In the case of Employees who discontinue employment from the College, their IC email address will remain active for a period of 90 days after their last day of work or until September 1st whichever comes first.

The College makes every effort to provide the best available technology to its Employees. The College has installed at substantial expense equipment such as computers, Internet access, and e-mail. This policy sets forth policies on the proper use of the computer, Internet access, and e-mail systems.

The College property, including computers, e-mail, and Internet should only be used for conducting IC business. Although IC provides certain codes to restrict access to protect these systems against unauthorized access, Employees should understand that these systems are intended for business use, and, as such, all computer information, and e-mail messages are considered IC records. No electronic communication or other data or information created, sent, received, or stored on any of IC systems is to be considered the personal, confidential, or private messages or information of any employee, regardless of its content. IC reserves the right to access, intercept, monitor, review, record, store, delete, and disclose any communications and other information created, sent, received, or stored in IC's systems.

The use of IC e-mail and the Internet is prohibited for the following:

- Soliciting for commercial ventures, religious or political causes, outside organizations, or other non-job related solicitations
- Creating or sending any offensive or disruptive messages. The use of the College systems is subject to IC's Harassment Policy.
- Sending or receiving copyrighted materials, proprietary financial information, or similar materials without prior authorization.
- Downloading software not approved by IC's technology department.
- Accessing or using confidential or personal information without authorization.
- Accessing or downloading inappropriate websites, such as pornography or gambling.
- Spending inappropriate amounts of IC time using the Internet or e-mail that are non-job related or interfere with job duties.

- Obtaining personal financial gain.
- Fraud and conflict of interest.
- Any employee who violates this policy or uses the electronic communication systems for improper purposes may be subject to discipline, up to and including termination.

Gifts

Faculty and staff shall not accept or solicit any gifts or benefits for themselves that might be interpreted as an attempt to compromise or influence them in carrying out their duties. Gifts of symbolic value from students may be accepted.

Any action inconsistent with the above may result in disciplinary action up to and including termination of appointment at the International College.

(French translation is underway)



Nous reconnaissons avoir reçu le règlement intérieur 2018-2019.

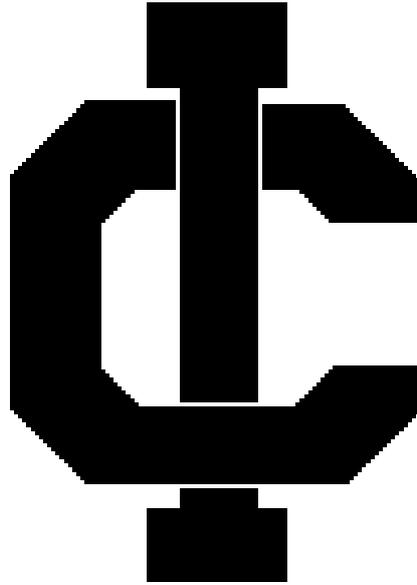
Nom de l'élève

Signature

Nom du parent/ gardien

Signature

Date



International College
BP: 11-0236
Code Postal: 1107-2020
Beyrouth, Liban
